• Montréal vendredi 16 décembre 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 122e année no 58 70 pages 5 cahiers 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

MICHEL THERRIEN DEVIENT L'ENTRAÎNEUR DES PENGUINS DE PITTSBURGH SPORTS 1 ET 2

cyberpresse.ca
LA PRESSE

UNE LOI SPÉCIALE SANS INDULGENCE

« On ne lâchera pas ce gouvernement-là », a prévenu le président de la FTQ, Henri Massé

PHOTO PATRICK SANFAÇON, *LA PRESSE* ©

L'artillerie lourde

DENIS LESSARD
ET TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le gouvernement Charest a sorti l'artillerie lourde hier, avec une loi spéciale très musclée assurant qu'il n'y aura plus de grabuge dans les services publics jusqu'en 2010.

Il faut remonter en 1986, quand a été adoptée la loi 160 destinée à stopper une grève sauvage dans le réseau de la santé, pour retrouver des sanctions aussi dures en cas de grève illégale. Les amendes prévues peuvent atteindre 125 000$ par jour de grève pour les syndicats et 500$ pour les salariés qui, en plus, se verront supprimer deux jours de salaire.

Le projet de loi 142, qui devait être adopté hier à l'Assemblée nationale, pénalise doublement les organisations syndicales. Pour chaque jour de grève, les prélèvements de cotisations syndicales seront stoppés pendant 12 semaines. Contrairement à la loi de 1986, le gouvernement ne va pas rogner l'ancienneté des contrevenants, mais sa loi touche 500 000 syndiqués, cinq fois plus que celle d'il y a 20 ans.

Ton émotif

À l'Assemblée nationale, réunie en séance extraordinaire, le ton est vite devenu émotif. «Notre gouvernement prend ses responsabilités au nom des Québécois qui paient des impôts. On prend nos responsabilités pour les générations futures», a martelé le premier ministre Jean Charest. S'il disait oui aux demandes syndicales, Québec en serait réduit « à se lancer dans des coupures de services à la hache, à la scie à chaîne », a-t-il lancé. « C'est beau de critiquer, mais que feriez vous à la place ?... Combien auriez-vous payé, et où prendriez-vous l'argent ? » a-t-il lancé, incisif.

› voir LOI en page A2

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Les syndicats promettent un hiver chaud. Personne ne respecte le protocole de Kyoto.

L'EAU AU PRIVÉ

La loi 134 permet aux entrepreneurs de gérer et de financer les services municipaux

FRANÇOIS CARDINAL

Le gouvernement Charest ouvre la porte à la privatisation des services municipaux. Dorénavant, le secteur privé peut non seulement prendre en charge la gestion de l'eau, des parcs et de la collecte des déchets, il pourra également les financer. L'opposition crie au scandale et la protectrice du citoyen s'inquiète.

Adoptée mercredi au moment où les négociations dans le secteur public prenaient toutes la place médiatique, la loi 134 permet aux villes de déléguer beaucoup plus facilement l'exercice de leurs compétences. Au point même où la protectrice du citoyen a cru bon exprimer ses « préoccupations » à la ministre Nathalie Normandeau, a appris *La Presse*.

Six articles permettent donc aux administrations municipales de confier au privé la gestion et le financement de l'eau, des parcs, des matières résiduelles ainsi que des équipements récréatifs et communautaires.

Si le transfert de la gestion n'est pas tout à fait nouveau, le financement de ces activités l'est en revanche.

›Voir EAU en page A26

PHOTO LYLE STAFFORD, REUTERS

Jack Layton, Stephen Harper, Paul Martin et Gilles Duceppe, leaders des quatre partis politiques les plus importants, se sont rencontrés hier à Vancouver, dans le cadre du premier débat de la campagne électorale.

Pas de gagnant, mais un perdant: Harper

VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

D'abord, comme il n'y a pas eu de vrai débat, il ne peut pas y avoir de vrai vainqueur sur la base d'une confrontation classique.

L'exercice d'hier soir était plutôt un concours de rhétorique basée sur la persuasion et la rigueur. Sur ces deux critères, Gilles Duceppe a sans aucun doute présenté la performance la plus convaincante, mais Paul Martin, celui qui a le plus à perdre au Québec, s'est fort bien tiré d'affaire, notamment sur la question glissante de l'intégrité et de la défense des droits des minorités.

›Voir MARISSAL en page A14

SOMMAIRE

Astrologie du jour	ACTUEL 10
Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	ACTUEL 11
Décès	ACTUEL 11
Forum	A 19 à 21
Horaire cinémas	ARTS 6 et 7
Horaire télévision	ARTS 4
Loteries	A 6 et 13
Monde	A 22 et 23
Mots croisés	ACTUEL 6 et 9
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	ACTUEL 8
Petites annonces	ACTUEL 8 et AFFAIRES 4
Vins et mets	ACTUEL 5

Météo
12 cm ou plus de neige, maximum -4, minimum -7, plus de détails en page SPORTS 8

L-V 6 21924 98765 1

MEURTRE D'UNE POLICIÈRE À LAVAL

« C'est une tragédie difficile à vivre »

CAROLINE TOUZIN

Une dizaine de cierges aux couleurs de la police de Laval, des bouquets de fleurs, des cartes de condoléances, un cadran dont les aiguilles se sont arrêtées à 11 h 15, l'heure du meurtre de la policière Valérie Gignac. Durant toute la journée d'hier, des collègues, des amis et de simples citoyens ont déposé différents présents devant l'immeuble à logements où la jeune policière a été assassinée la veille.

›Voir TRAGÉDIE en page A7

PHOTO RYAN REMIORZ CP

Jean-Pierre Gariépy, chef de la police de Laval

Vous partez skier? *Prenez le train pour Jasper!*

Cet hiver, montez à bord du train de VIA Rail pour vous rendre à votre destination de ski. Que vous alliez à *Marmot Basin* à Jasper, à *Ski and Ride Smithers* ou à *Shames Mountain* à Terrace, VIA Rail vous y amènera en grande classe et dans le plus grand confort.

Réservez en ligne, contactez votre agent de voyages ou appelez VIA Rail Canada au 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245)
ATS 1 800 268-9503 (malentendants)

www.viarail.ca
VIA Rail Canada
MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

3345792A 3345797

LOI SPÉCIALE L'ONDE DE CHOC

LES SYNDICATS PRÉPARENT

TOMMY CHOUINARD
ET LOUISE LEDUC

Henri Massé a un plan. Un plan d'action à moyen terme. On n'en a pas su plus du président de la FTQ.

« Quand on fait un hold-up, on n'appelle pas la police avant », a-t-il dit en matinée en conférence de presse.

La partie n'est-elle pas jouée ?

« Non, ce n'est pas *game over*, a-t-il répondu. Le gouvernement a bafoué la libre négociation, il va voir que ça ne se passe pas comme ça. »

Henri Massé s'est limité à quelques déclarations-chocs et est autrement resté assez posé. Il faut dire que des groupes poursuivaient les négociations hier et espéraient toujours obtenir une entente quelques heures avant la promulgation de la loi d'exception.

Le président de la FTQ n'en a pas moins accusé Jean Charest de grossière démagogie en déclarant mercredi que les demandes syndicales auraient coûté 1400 $ de plus à chaque contribuable. « Jean Charest parle comme si tous les revenus de l'État provenaient de l'impôt des particuliers », a dit M. Massé.

« Quand on fait un hold-up, on n'appelle pas la police avant. »

Faux, archifaux, a-t-il dit, signalant que Québec reçoit aussi des transferts du fédéral, qu'il perçoit une taxe sur les produits aux services, qu'il taxe les entreprises...

Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, a pour sa part décrié la loi d'exception, « totalement injustifiée » selon elle.

« Il n'y a rien dans la conjoncture sociale, dans l'exercice des moyens de pression, qui permette au gouvernement de prétendre que la santé et la sécurité des citoyens sont mises en cause. »

Aux syndicats qui comptent demander aux partis, lors des élections de 2007 ou 2008, de s'engager à rouvrir les conventions collectives, le député péquiste Sylvain Simard a préféré refuser de s'engager. « Ce serait absolument irresponsable d'annoncer aujourd'hui que nous allons rouvrir les conventions collectives », a-t-il expliqué.

S'il est difficile de dire quelle forme prendra la riposte syndicale, les chefs consultés se montrent en tout cas plutôt réfractaires à l'idée de défier la loi, une option qui coûterait cher à leurs organisations.

Les grandes lignes de la loi 142

Les sanctions

> Le gouvernement se donne le droit d'évaluer si les services normaux sont assurés. En cas d'arrêt de travail, il cesse de percevoir les cotisations syndicales des employés en cause, pour une période de 12 semaines par jour de grève.

> Le salarié n'est pas rétribué pour les jours d'arrêt de travail, et il n'est pas payé pour la journée suivant ce jour de grève. L'employeur peut retrancher jusqu'à 20 % du salaire par période de paye et verser ces sommes à des organismes de bienfaisance.

> L'employé a le fardeau de la preuve s'il conteste le fait qu'il n'a pas participé à un arrêt de travail.

> Les poursuites pour les jours de grève prévoient des amendes de 100 $ à 500 $ pour les salariés.

> Pour les leaders syndicaux, les amendes vont de 7000 $ à 35 000 $ pour chaque jour de débrayage.

> Pour les syndicats, les amendes seront de 25 000 $ à 125 000 $ pour chaque jour d'arrêt de travail.

Les salaires

> La dernière augmentation de salaire versée dans le secteur public était de 2 % et remontait au 1er avril 2003.

> Le 1er avril 2006, les 500 000 salariés de l'État recevront la première de quatre hausses annuelles de salaire de 2 %. La dernière surviendra en avril 2009.

> Pour certains enseignants de cégep qui avaient reporté leurs augmentations de salaires comme mesure d'économie, en 1997, les hausses surviendront six mois plus tard.

> Les changements d'échelons se poursuivront normalement.

> Les primes et allocations seront majorées aussi de 2 % annuellement pendant quatre ans.

> Sur l'équité salariale, les discussions se poursuivront. Québec évalue actuellement qu'il devra accorder environ 4 % d'augmentation pour assurer un traitement équitable aux employées des corps d'emploi sous-évalués.

Les clauses normatives

> Plus de 28 ententes distinctes sont conclues avec autant de groupes. Au total, 335 000 des 500 000 employés visés par la loi ont convenu de leurs clauses normatives avec Québec.

> Québec impose plusieurs revendications patronales ; le syndicat devra payer une partie des avantages sociaux des fonctionnaires libérés pour activités syndicales, une économie de 400 000 $. Dans le réseau de la santé, on réduit de 30 % ces libérations, des économies de 40 millions par année.

> Les employés du réseau de la santé en congé de maladie devront faire face à davantage de contrôles. Ils pourraient être rappelés à travailler progressivement plus rapidement qu'aujourd'hui.

> Les infirmières à temps partiel obtiendront au moins huit quarts de travail par 28 jours.

> Noël et le jour de l'An restent rémunérés à taux et demi.

> Les fonctionnaires mis en disponibilité pourront se voir offrir des emplois dans des municipalités ou d'autres corporations publiques. Ils conserveront leur sécurité d'emploi et pourront toutefois refuser ces offres.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, PC

Le projet de loi 142 déposé hier à l'Assemblée nationale par le gouvernement de Jean Charest prévoit de lourdes sanctions pour les syndicats qui refuseraient de rentrer dans le rang : amendes, retenues salariales, etc.

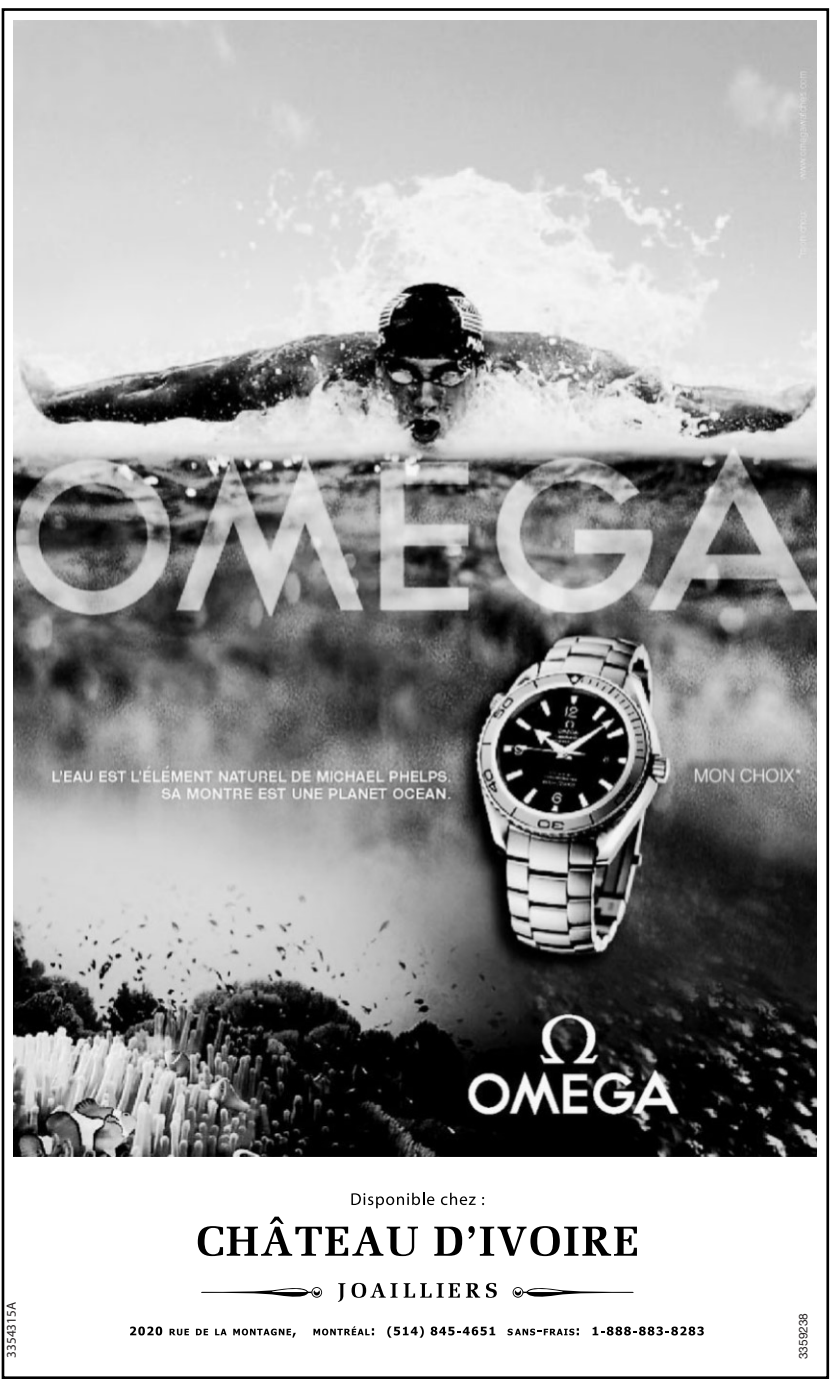

L'artillerie lourde

LOI suite de la page A1

« On aurait négocié ! » a répliqué avec la même intensité la chef de l'opposition officielle, Louise Harel. Il n'y avait eu aucune grève illégale, 700 ordonnances du Conseil des services essentiels avaient été observées, « quelle était l'urgence de légiférer ? » a-t-elle poursuivi. Avec ce geste, selon elle, le premier ministre Charest « doit être conscient qu'il y aura un prix social à payer pour piétiner impunément les règles qui assurent la paix sociale ».

« Il prend le risque très grave de provoquer une crise sociale », a-t-elle ajouté.

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, reproche au gouvernement de ne pas avoir pris la peine de négocier les salaires avec les représentants syndicaux.

« Entre la prudence financière et pas une seule heure de discussion aux tables, il y a un écart », a-t-il lancé.

Les syndicats sont furieux

Les chefs syndicaux sont furieux. La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, accuse le gouvernement de vouloir attacher les syndicats dans une « camisole de force ». « C'est odieux et revanchard. Cette loi est complètement injustifiée », a-t-elle lancé.

Les syndicats promettent de faire payer au gouvernement son « coup de force ». « On ne lâchera pas ce gouvernement-là. C'est parti pour une *ride* », a prévenu le président de la FTQ, Henri Massé.

Ententes sur les clauses normatives

Mardi et mercredi, avec la menace d'une loi spéciale, Québec est parvenu à des ententes sur les clauses normatives avec 18 groupes, portant à 28 le nombre de ceux qui auront convenu de leurs conditions de travail jusqu'en mars 2010.

Quelques minutes avant le dépôt du projet de loi, hier matin, certains groupes s'ajoutaient encore, notamment les 6000 employés de soutien CSN des cégeps. Durant la nuit, le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, était parvenu à une entente avec les représentants des 90 000 enseignants des commissions scolaires.

En tout, sur les 500 000 syndiqués du secteur public, on sera parvenu à des ententes sur le normatif pour 335 000 salariés.

Les salaires

En revanche, sur le plan salarial, tout le monde se voit imposer deux années de gel, suivies de quatre augmentations annuelles de 2 % — la dernière étant versée en avril 2009. Même s'ils sont en théorie soumis au même « cadre financier » du gouvernement, plusieurs groupes ne sont pas visés par la loi spéciale, dont les agents de la Sûreté du Québec et les employés d'une soixantaine d'organismes et sociétés d'État. Les médecins non salariés payés par la Régie de l'assurance maladie ne sont pas davantage touchés.

Québec a aussi prévu payer 450 millions pour l'équité salariale, tout en restant dans son cadre financier de 12,6 % d'augmentation de la masse salariale sur les six années de la convention. Il s'agit d'un « pari », ont convenu les hauts fonctionnaires. Pendant que les manifestants faisaient jouer à tue-tête la chanson *Libérez-nous des libéraux* devant le parlement, les négociateurs patronaux disséquaient devant la presse le contenu, touffu, du projet de loi d'exception — l'équité salariale sera fixée par une formule qui n'est pas négociable. Aphone à cause des heures de discussions nocturnes, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, s'est engagée à désormais faire de l'équité « un engagement personnel, jour après jour après jour ».

Gros canons

Devant le ton des débats, le gouvernement a fait défiler de gros canons pour marteler son message. « On a fait le choix des services auxquels le public a droit », a dit le ministre de la Santé, Philippe Couillard. Relancé quant à l'impact néfaste de la loi sur le climat dans la société et dans le réseau de la santé, il a reconnu d'emblée : « Je ne sous-estime pas ça. On ne se fait pas d'illusions. Ce n'est pas un jour heureux. » Si 120 000 employés du réseau de la santé sont parvenus à une entente sur leurs clauses normatives, plus de 100 000 autres, essentiellement de la CSN, se voient imposer leurs conditions de travail.

Santé et éducation

Une surprise en santé : Québec injectera 14 millions dans la formation des infirmières auxiliaires. En revanche, dans ce même secteur, il ira récupérer 40 millions en mettant la hache dans les libérations syndicales. En santé toujours, on passera de 141 à 17 conventions collectives provinciales. Une révision majeure des titres d'emplois est à prévoir mais, en l'absence d'accord, Québec pourra imposer ses vues à compter du 31 mars, prévoit-on dans la loi spéciale.

En éducation, le gouvernement a obtenu de vieilles demandes ; les frais d'arbitrage seront assumés par la partie perdante. Une économie de 1 million seulement, mais qui éliminera, croit-on, des milliers de griefs futiles, des tracasseries inutiles pour les gestionnaires.

LOI SPÉCIALE L'ONDE DE CHOC

LA CONTRE-ATTAQUE

« On ne va pas défier la loi, mais on va défier le gouvernement, vous pouvez en être sûr », a lancé Réjean Parent, président de la Centrale de syndicats du Québec (CSQ), en marge d'une manifestation à Québec.

Pendant ce temps, dans la rue...

Dans les rues de Montréal, hier, la démobilisation était presque totale. Seules quelques centaines de Gaulois ont bravé le froid et sont sortis afficher leur indignation.

Il ne faut cependant pas se fier aux apparences, a dit Mme David : Jean Charest ne l'emportera pas au paradis et il erre bel et bien s'il pense gagner en popularité en matant les syndiqués.

« Le secteur public, c'est tout de même 500 000 personnes au Québec, qui ont des conjoints, des enfants... C'est de cela que l'on va parler en famille, dans le temps des Fêtes. (...) Le gouvernement Charest fait décidément tout pour se faire haïr. »

Aux tribunes téléphoniques, à la radio, les avis étaient partagés, hier, certains fustigeant cette loi d'exception jugée contraire à la démocratie, d'autres se félicitant de la méthode dure de Charest.

« Écoutez, il manque déjà des professeurs au primaire et au secondaire et, moi, je ne dis certainement pas à mon gars de se diriger dans ce domaine-là. Dans le secteur public, il n'y a pas d'avenir. »

« Le gouvernement Charest fait décidément tout pour se faire haïr. »

Gérard Naud, un professeur de cégep qui manifestait devant les bureaux montréalais de Jean Charest, notait qu'il fallait aller au-delà des préjugés anti-fonctionnaires.

« Certains parents ne savent toujours pas pourquoi on a fait grève, se désolait quant à elle Emmanuella Alexandre, éducatrice spécialisée. Je partage mon temps entre un service de garde et une école primaire, j'ai des groupes de 20 enfants dont plusieurs ont des troubles de comportement. Combien je fais ? Entre 25 000 et 31 000 $ par année. Jamais le même revenu annuel, parce que l'on ne me donne jamais le même nombre d'heures d'une année à l'autre. »

Avec la Presse Canadienne

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE©

À peine quelques centaines de manifestants ont bravé le froid, hier, pour exprimer leur mécontentement devant les bureaux montréalais du premier ministre. Les leaders syndicaux promettent toutefois de revenir à la charge.

Le pari de Jean Charest

DENIS LESSARD

ANALYSE

QUÉBEC – Les tribunes téléphoniques sont une source inépuisable d'enseignement. On ne doit pas bien sûr y chercher la statistique précise ou la fine analyse juridique. Mais, souvent, on y retrouve le portrait sans fard de l'opinion publique, ce mélange de gros bon sens et des idéologies à la mode, le discours de ceux qui, dans la réalité, font et défont les gouvernements.

Robert Bourassa avait bien compris l'importance de ces confessions quotidiennes. Le regretté premier ministre, même retenu au lit dans ses dernières semaines, écoutait encore systématiquement ces émissions sur un petit appareil qu'il gardait sur sa poitrine.

À la télé de Radio-Canada hier matin, l'émission de Simon Durivage fut un bon sondage sur la décision importante du gouvernement de décréter une loi spéciale.

Autant de partisans des syndicats, autant de défenseurs du monde ordinaire. Une grand-mère, touchante, expliquait qu'elle devait garder ses cinq petits-enfants pour permettre à ses enfants d'aller travailler. Un jeune étudiant, outré de voir le processus de négociation stoppé prématurément, sonnait l'appel aux armes et invitait les syndiqués à la désobéissance civile.

La population est partagée devant la décision du gouvernement Charest de couper court aux négociations et de recourir à une loi d'exception.

À l'interne, quand il a décidé de foncer et d'adopter une stratégie en vue d'une entente sur les conditions de travail, le gouvernement estimait avoir un solide appui dans la population. C'est la ligne que les stratèges ont martelée semaine après semaine aux ministres les plus frileux. Jean-Marc Fournier et Philippe Couillard ont fini par être convaincus que la population approuverait le recours à la loi spéciale. Ils l'étaient bien moins quant à l'opportunité d'attacher à ce bulldozer la très controversée loi 124 sur les services de garde.

La présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, a, probablement malgré elle, ajouté un ingrédient imprévu : le mépris.

« On est en route vers l'iceberg », lançait hier, caustique, un député libéral.

Au Québec, il faut dire que l'affrontement périodique entre Québec et le front commun aura une résonance particulière. Tout le monde a un beau-frère fonctionnaire qui se souvient de la récupération de 20 % des salaires par le gouvernement Lévesque en 1982. Au lendemain du référendum, avec une crise économique sur les bras, le gouvernement était allé rechercher les hausses salariales qu'il venait d'accorder. Les péquistes furent battus en 1985.

En dépit d'une loi spéciale musclée en 1986, le gouvernement Bourassa fut réélu trois ans plus tard. Les libéraux, en 1992, ont imposé le prolongement de conventions collectives échues et furent battus aux élections suivantes. Le gouvernement Bouchard fit entrer dans la gorge des centrales une diminution de 6 % de la masse salariale en 1997 mais fut tout de même réélu l'année suivante.

Pour la présente ronde, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, a, probablement malgré elle, ajouté un ingrédient imprévu : le mépris. Ses remarques condescendantes sur son désir d'avoir tout réglé avant que la dinde n'apparaisse sur sa table des Fêtes, le milliard qu'elle cherchait ironiquement sous sa chaise, les syndiqués qui voulaient « à la fois la Lune et la planète Mars » s'en souviendront longtemps.

Même les spécialistes se perdent en conjectures avec des arguments plus séduisants les uns que les autres.

Choisissez votre voyant

Même les spécialistes se perdent en conjectures avec des arguments plus séduisants les uns que les autres.

« Les gens sont contents aujourd'hui. À court terme le peuple est heureux et le gouvernement va profiter de cette décision », prédit Jean-Marc Léger, le président de Léger Marketing.

Pour Yves Dupré, stratège des communications politiques, c'est à long terme que le gouvernement profitera de sa décision. Tout le tapage des centrales syndicales sera répercuté dans les médias dans les prochaines semaines. À l'approche des élections « on s'en souviendra encore, mais la plaie sera cicatrisée », prédit-il.

« Les gens sont sympathiques aux syndicats, mais ils sont agacés quand ils doivent subir les conséquences », résume-t-il.

Selon Claude Gauthier, le spécialiste de CROP, il faut se rappeler que les sondages sont depuis six mois très partagés sur la question. Une enquête montre qu'un peu plus de gens appuient les syndicats, la suivante soutient qu'une majorité de contribuables est exaspérée par les moyens de pression.

Il faut souligner que les syndicats ont joué de prudence et ont évité de paralyser le Québec par un débrayage massif, ou de pousser l'audace jusqu'à transporter leur guérilla dans les hôpitaux.

« La décision du gouvernement va déplaire, mais cela m'étonnerait que cela augmente le sentiment d'insatisfaction à l'endroit du gouvernement », observe M. Gauthier. Avec autour un taux d'insatisfaction d'environ 65 %, Jean Charest a probablement fait le plein de mécontents ; dans un sens comme dans l'autre, l'impact sera difficile à apprécier, résume-t-il.

Avec sa loi spéciale, en coupant court aux négociations du secteur public, le premier ministre Charest a fait un pari et lancé les dés, une expression fétiche utilisée par son mentor politique Brian Mulroney à la veille du naufrage de l'entente du lac Meech. Reste à voir s'il sera plus chanceux que lui.

Notre INCROYABLE VENTE de l'année!

Épargnez 50%

Épargnez sur tout en magasin

Épargnez 30%

Meilleurs prix garantis

HITACHI

ÉCRAN ACL 2"

Caméscope DVD

- **Zoom optique 16 x**
- Zoom numérique 240 x
- Résolution 680k
- **Mode d'aspect 16:9**

DZMV750

Épargnez 100$

598,88$

Canon

ÉCRAN ACL 2.5"

GRATUIT! 5 DISQUES MINI DVD-R*

*Offre postale.

Caméscope ultramince Mini DVD

- **Zoom optique 10x**
- Zoom numérique 200x
- **Résolution 1.33 mégapixels**
- Fonction antivibrations

DC10

Épargnez 200$

798,88$

SONY

ÉCRAN ACL 2.7"

GRATUIT! 4 DISQUES + RW*

*Offre postale.

Caméscope Handycam® DVD ambiophonique

- **Zoom optique 10x**
- Zoom numérique 200x
- **Résolution 1.33 mégapixels**

DCRDVD403

Épargnez 100$

1198,88$

SAMSUNG MP3

Lecteur numérique MP3 personnel

- Écran ACL à 4 lignes
- 512 Mo de mémoire
- 42 hres d'autonomie approx.

YPC1X

WOW 118,88$

MOTOROLA

Téléphone sans fil avec combiné

- Modulation analogue
- Compatibilité d'affichage du demandeur et appel en attente

2.4 GHz

MA3151

Épargnez 30$

58,88$*

* Après remise postale de 20$ et 10$ de rabais instantané

SAMSUNG DVD

Lecteur DVD portatif

- Écran **7"** ACL à grand écran
- Résolution 480p
- 2.5 heures d'autonomie
- Kit d'adaptateur pour auto

DVDL70

Épargnez 40$

258,88$

acer

Microsoft Windows xp Edition Media Center

DVD/RW SUPER MULTI

Moniteur non inclus

ASE500

GRATUIT* IMPRIMANTE PHOTO PIXMA IP2200 Canon

*Après remise postale de 100$.

Ordinateur de table Aspire

- Intel® Pentium 4 HT • 3.0 GHz
- Mémoire vive de 512 Mo
- **Disque rigide de 250 Go**
- Graveur CD-R/RW et DVD-R/RW multi
- **Syntoniseur TV avec télécommande**

Épargnez 100$

998,88$*

+ GRATUIT Trousse Informatique

* Après remise postale de 30$ et rabais instantané de 70$.

SONY

Téléviseur ACL 15"

- Résolution de 640 x 480 pixels
- Compatibilité d'affichage DTV -480p
- Angle de visionnement 170° horizontal/vertical
- Aspect d'écran 4:3
- Montage mural VESA compatible

KLVS15G10

Épargnez 210$

488,88$

LG DVD MP3

LDA530

Lecteur DVD à balayage progressif

- Compatible DVD-Vidéo, DVD+/-R/RW, CD-R/RW, MP3/WMA
- Sortie Dolby®Digital et DTS

WOW 88,88$

LG

42PX4RV

Téléviseur plasma écran panoramique 42"

- Aspect d'écran 16:9 • XD Engine™
- Rapport de contraste 10000:1
- Compatible PC • RS-232 + HDMI
- SRS TruSurround XT™ Sound
- Résolution 852 x 480

Épargnez 700$

1988,88$

Mégarabais

- Télés ACL, plasmas
- Cinéma maison • MP3
- Caméras • Ordinateurs

FUJITSU

Ordinateur portatif LifeBook®

- Technologie Intel® Centrino™
- **Processeur Intel® Pentium® M 740**
- **1.73 GHz** • Mémoire de 512 Mo
- Disque rigide de 80 Go
- **Graveur Multi CD-R/RW et DVD-R/RW**
- Écran 15.4" grand écran
- Windows® XP Édition Familiale
- Fax/Modem 56k V92

N3410

Épargnez 185$

1288,88$*

+ GRATUIT Trousse Informatique

* Après remise postale de 75$ et rabais instantané de 110$.

DENON et Paradigm

DOLBY DIGITAL·EX PRO LOGIC II

dts ES EXTENDED SURROUND

AVR1506-CINEMA70CT

Ensemble cinéma maison 5.1

- Récepteur de 7 x 75 watts
- Décodeurs DTS ES 96/24, Neo:6, Dolby® Digital EX, Dolby® ProLogicII
- 4 enceintes acoustiques satellites
- 1 enceinte acoustique centrale
- Caisson d'extrêmes-graves 8" amplifé de 100 watts

Épargnez 250$

798,88$

SONY GRAND WEGA

KFE42A10

Projection ACL écran panoramique 42"

- Système WEGA Engine®
- Aspect d'écran 16:9
- Compatibilité d'affichage (1080i et 720p)
- Télécommande WEGA Gate
- Sortie audio fixe • Entrée PC

Épargnez 300$

1888,88$

SONY FD Trinitron WEGA

KV32FS120

Téléviseur ultraplat 32"

- Aspect d'écran 4:3
- Sonorité ambiophonique SRS®
- Puissance audio totale 20 watts
- Filtre en peigne numérique à 3 lignes
- Entrée(s) vidéo à composants, S-Vidéo, composites

Épargnez 130$

568,88$

Acceptée! SEARS CLUB SEARS

Rapprochez-vous de vos récompenses!

Dumoulin

...le choix tendance!

OUVERT jusqu'à 21h00 du lundi au vendredi

Le cadeau parfait pour toute occasion!

- **Centre-Ville** 368, rue Ste-Catherine O. *(coin Bleury)*
- **Boul. St-Laurent** 2050, St-Laurent *(Sud de Sherbrooke)*
- **L'Acadie** 8990, boul. l'Acadie *(Nord de la Métropolitaine)*
- **Décarie** 5485, rue des Jockeys *(Décarie/Blue Bonnets)*
- **St-Léonard** 6852, Jean-Talon E. *(Langelier/Galeries d'Anjou)*
- **Lasalle** 7197, boul. Newman *(Près Carrefour Angrignon)*
- **West Island** 2315, Transcanadienne *(des Sources)*
- **Fairview Pte-Claire** *(2e étage)*
- **Centropolis Laval** *(à côté du Colossus)*
- **Carrefour Laval** *(entrée #5, à droite)*
- **Ste-Dorothée** Méga Centre Notre-Dame *(Aut. 13)*
- **Place Rosemère** *(entrée rue Le Bouthillier)*
- **St-Jérôme** Carrefour du Nord *(à l'intérieur du magasin Sears)*
- **Boucherville** 582, ch. De Touraine *(près du IKEA)*
- **Brossard** 5705, Taschereau *(Est du Mail Champlain)*
- **Promenades St-Bruno** *(entrée #1)*
- **Gatineau** 195, Bellehumeur

www.dumoulin.com ■ 1-877-dumoulin

Drummondville 740, boul. St-Joseph • **Granby** 633, rue Dufferin • **Grand-Mère** 2601, 6e Avenue • **Hawkesbury** 1404, rue Principale E. (ON) • **Joliette** 404, rue St-Viateur • **La Sarre** 31, 5e Avenue E. • **La Tuque** 544, rue Commerciale **Maniwaki** 149, boul. Desjardins • **Rouyn-Noranda** 463, Larivière • **Shawinigan** 4370, boul. Royale • **Sherbrooke** 1112, rue du Conseil / 2222, rue King O. / Carrefour de l'Estrie (Mail central) • **Sorel-Tracy** 1815, boul. Fiset • **St-Hyacinthe** 2487, av. Ste-Anne **St-Jean** 391, du Séminaire • **Ste-Martine** 789, St-Jean-Baptiste • **Val-d'Or** 1817, 3e Avenue • **Valleyfield** 1045, Mgr Langlois • **Victoriaville** 525, boul. Bois-Francs Sud • **Trois-Rivières** 2255, boul. des Récollets

Certains produits sont en quantités limitées et ne son pas disponibles dans toutes nos succursales. Les illustrations peuvent différer. Sujet à changement sans préavis. Détails en magasin.

3346944A

LOI SPÉCIALE L'ONDE DE CHOC

Adoption forcée de la réforme des services de garde

Le PQ réclame la démission de la ministre de la Famille

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC – Le Parti québécois réclame la démission de la ministre de la Famille, Carole Théberge, à la suite de l'adoption forcée de la réforme des services de garde, pilotée depuis plusieurs jours par le bureau du premier ministre.

« La ministre n'a plus la confiance de son réseau. Elle devrait démissionner », a lancé le critique péquiste en matière de services de garde, Camil Bouchard, lors d'un point de presse.

Jusqu'à hier, le PQ s'était gardé d'aller aussi loin dans ses commentaires. Il se contentait d'inviter Carole Théberge à modifier en profondeur son projet de loi.

Mais la décision du gouvernement d'adopter cette réforme à toute vapeur a fait exploser l'opposition. « C'est une démarche indigne. On ne comprend pas d'où vient l'urgence d'adopter le projet de loi. D'où vient l'urgence ? » a demandé M. Bouchard.

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, considère qu'il n'est pas nécessaire d'exiger la démission de Carole Théberge tant la ministre a été « désavouée par le premier ministre ».

« Elle l'a été de façon tellement inélégante qu'un remaniement devra suivre. On s'attend à ce qu'à la rentrée en mars, elle ne soit plus en poste », a-t-il expliqué.

Carole Théberge ne s'attendait pas à ce que les travaux parlementaires soient ajournés aussi tôt et que sa réforme soit adoptée en compagnie de la loi d'exception sur les conditions de travail des employés de l'État, confirment des sources.

La ministre comptait plutôt poursuivre l'étude article par article de son projet de loi en commission parlementaire, pour ensuite l'adopter la semaine prochaine. Elle était galvanisée par le fait que ses nouveaux amendements avaient satisfait l'Association québécoise des centres de la petite enfance.

Mais au Conseil des ministres, le premier ministre Jean Charest, le leader parlementaire Jacques Dupuis, le ministre des Finances Michel Audet et la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, tenaient à clore ce dossier controversé au plus vite.

« Sur les CPE, on a franchi à peu près toutes les étapes, et on a fait tous les débats, a affirmé Jean Charest pour justifier l'adoption de la réforme. C'est une politique qui, pour les enfants et les parents, doit être mise en oeuvre sans qu'on *s'enfarge* encore dans des procédures. »

L'AQCPE, hostile à la réforme, ne réclame pas la tête de la ministre. Mais Carole Théberge devra faire des « gestes importants » si elle veut rétablir le lien de confiance avec les CPE, estime sa présidente, Hélène Potvin.

Par exemple, les règlements qui concrétiseront les principes énoncés dans la loi devront être préparés en concertation avec les représentants des services de garde.

« Mais le réseau est démotivé. Va-t-elle être capable de rassembler tout le monde pour mettre en place sa réforme dans la confiance ? Ça va être difficile », a-t-elle dit.

Pour la deuxième journée consécutive, Carole Théberge a refusé de répondre à une seule question des journalistes hier, même si son projet de loi 124 cheminait vers son adoption finale. En Chambre, elle a martelé que « ce qui est important, c'est la mise en oeuvre du projet de loi parce qu'il y a des gens qui attendent après nous ».

Comme prévu, l'Assemblée nationale s'est réunie en séance extraordinaire à la demande du gouvernement. Les libéraux ont suspendu les règles en vigueur pour décréter les conditions salariales des employés de l'État et adopter à toute vapeur le projet de loi 124.

ÉDUCATION

Des ententes signées le couteau sur la gorge

MARIE ALLARD

Les négociations de la dernière chance ont porté fruit : une entente est intervenue entre le gouvernement et 175 000 des 180 000 employés de l'État en éducation. En milieu de soirée hier, seuls 5000 professionnels de commissions scolaires membres de la CSQ, FTQ et SPGQ n'auraient pas conclu d'entente en éducation.

« On ne peut pas nier que ce soit un règlement conclu le couteau sur la gorge, a dit Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). Mais si on compare cette entente avec les dispositions du décret, la différence est quand même substantielle. »

Voici les gains des profs : l'ajout de 100 millions en trois ans pour l'aide aux élèves en difficulté, la création de comités paritaires décidant où va cette aide, et une hausse de 50 % du budget de perfectionnement. La partie patronale peut aussi crier victoire. Aucune baisse du nombre d'élèves par classe n'a été accordée, et les « catégories » d'élèves en difficulté sont abandonnées. Il a aussi été convenu qu'une école puisse déroger à la convention collective si elle a l'accord de la majorité de ses enseignants.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, PRESSE CANADIENNE

Le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier

« Je suis évidemment très heureux », a dit Jean-Marc Fournier, le ministre de l'Éducation, en point de presse à Québec. « Dorénavant, il n'y aura plus de boycott des activités parascolaires », a-t-il ajouté. L'entente stipule, en effet, que les profs ne peuvent plus faire de boycottage « en tout temps ». En contrepartie, les écoles devront compenser le travail effectué en dehors des heures de classe.

Les employés de soutien des commissions scolaires ont aussi trouvé un terrain d'entente avec Québec. Fait à noter, les secrétaires d'écoles ont obtenu un ajustement de leur salaire pour les sept dernières années, d'une valeur de 13 millions. Par contre, les professionnels se feront imposer le décret.

Dans les cégeps, tous ont réglé au fil de la journée d'hier. La Fédération des cégeps s'est réjouie de ces ententes, tandis que les cégépiens (FECQ) ont dénoncé le gouvernement Charest, qui « muselle la démocratie ». Plusieurs associations étudiantes, regroupant 132 500 personnes, ont d'ailleurs invité les syndiqués à combattre le décret.

Ces ententes ne concernent que les éléments normatifs des conventions collectives. Les 190 000 employés de l'éducation se font donc imposer les hausses salariales prévues par le décret, soit 0 % pour l'an dernier et cette année, puis 2 % par an au cours des quatre suivantes (total de 8 % en six ans).

Avec la collaboration de Tommy Chouinard à Québec et PC.

L'ENTENTE

> 30 millions en trois ans pour l'embauche de 600 orthopédagogues au primaire ;

> 30 millions en trois ans pour 600 enseignants-ressources au secondaire ;

> 30 millions en trois ans pour des professionnels et du personnel de soutien ;

> 10 millions en trois ans pour la formation des profs ;

> interdiction de boycotter les activités culturelles et étudiantes ;

> frais d'arbitrage payés par le perdant ;

> les écoles pourront déroger à la convention collective nationale si une majorité d'enseignants est d'accord.

VOUS DÉVOREREZ !
LECTURES
Le dimanche dans LA PRESSE

LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS, **ACHETEZ-LE EN LIGNE...**
COMMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT AFIN DE VOUS ASSURER DE LE RECEVOIR **À TEMPS POUR NOËL !**
En quelques clics, sans vous déplacer ni vous presser, vos certificats-cadeaux, sont acheminés directement à l'adresse des personnes que vous désirez gâter ou à votre domicile. **Rendez-vous sur notre site www.simons.ca et choisissez l'option de livraison qui vous convient.**
simons
www.simons.ca
3360273A 3360275

offrir voeux magie fêter amour
la·guêpière

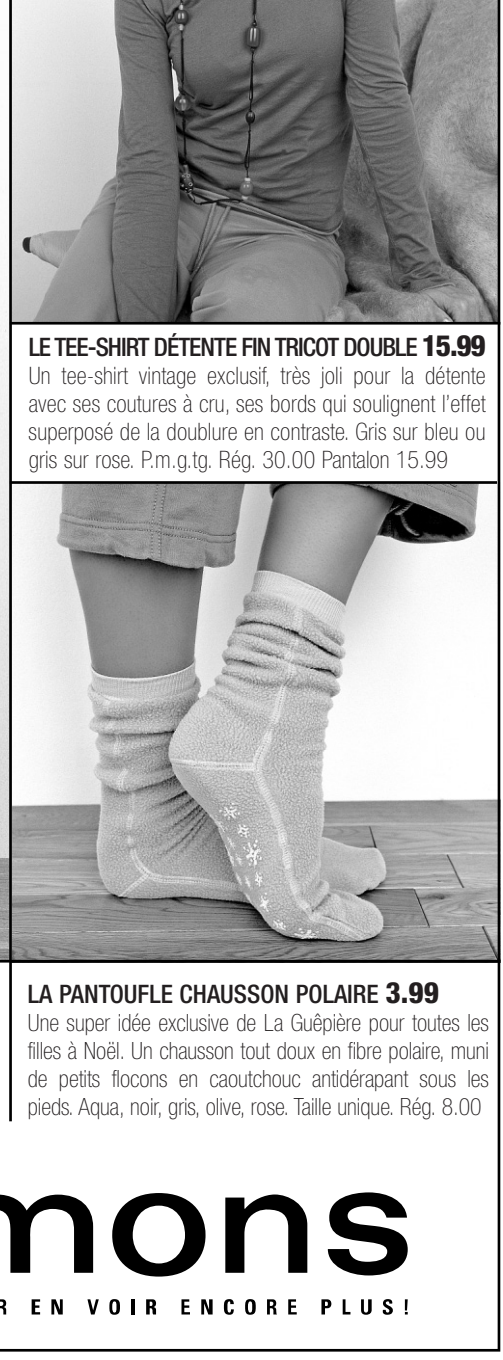

LE TEE-SHIRT DÉTENTE FIN TRICOT DOUBLE **15.99**
Un tee-shirt vintage exclusif, très joli pour la détente avec ses coutures à cru, ses bords qui soulignent l'effet superposé de la doublure en contraste. Gris sur bleu ou gris sur rose. P.m.g.tg. Rég. 30.00 Pantalon 15.99

LA CHEMISE DE NUIT RAYURES MASCULINES **19.99**
C'est le confort et la belle allure d'une chemise en pur coton, boutonnée de haut en bas, fendue sur les côtés. Une exclusivité de La Guêpière à offrir en tons de vert et rose ou aubergine et rose. P.m.g.tg. Rég. 35.00

LE PEIGNOIR POLAIRE LISÉRÉ SATIN **29.95**
Offrez-lui le doux confort de notre peignoir capuchon qui se prolonge dans un enveloppant col châle. Kaki liséré bleu. P.m.g.tg. Rég. 40.00 T-shirt 15.99, pantalon 15.99

LA PANTOUFLE CHAUSSON POLAIRE **3.99**
Une super idée exclusive de La Guêpière pour toutes les filles à Noël. Un chausson tout doux en fibre polaire, muni de petits flocons en caoutchouc antidérapant sous les pieds. Aqua, noir, gris, olive, rose. Taille unique. Rég. 8.00

3360227A
Un cadeau pour vos cadeaux !
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons,
une tradition de qualité à Noël.
simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS !
• **QUÉBEC** PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • **MONTRÉAL** CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • **LAVAL** CARREFOUR LAVAL • **SHERBROOKE** CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

Un Noël blanc, c'est garanti !

NICOLAS ST-PIERRE

Si vos pelles sont encore remisées dans le fond du cabanon, le temps est venu de les sortir. Le sud-ouest du Québec connaîtra aujourd'hui sa première grosse tempête de neige de l'hiver.

De 20 à 30 centimètres de neige devraient tomber sur le sud-ouest de la province d'ici la fin de la journée. L'est du Québec ne sera pas épargné non plus, quoiqu'on y attende moins de précipitations, soit un peu plus de 10 centimètres.

« Rendu le 16 décembre, c'est dans l'ordre des choses qu'il y ait une grosse bordée de neige », précise René Héroux, météorologue à Environnement Canada.

Reste que la tempête d'aujourd'hui pourrait entrer dans les annales comme la plus grosse à avoir frappé le Québec un 16 décembre. En 1974, 24 centimètres de neige étaient tombés sur le sud de la province.

Poudrerie à l'horizon

Après avoir touché l'Outaouais, les Laurentides, la région de Montréal, la Montérégie et les Cantons-de-l'Est, la dépression survolera la Mauricie et Québec. Elle continuera ensuite sa course vers le Bas-Saint-Laurent, où elle est attendue en fin de soirée.

En matinée, des rafales de vent soufflant jusqu'à 60 km/h causeront de la poudrerie et risquent de faire la vie dure aux automobilistes. Selon Environnement Canada, les vents devraient toutefois diminuer d'intensité en après-midi.

« Je peux affirmer sans l'ombre d'un doute que ça va nous assurer un Noël blanc, ajoute M. Héroux à l'intention de ceux qui seraient tentés de pester contre la tempête en cours. En effet, Environnement Canada ne prévoit aucun redoux susceptible de faire fondre la neige d'ici le réveillon de Noël.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE ©

Un matin glacial du mois de janvier 2004, aux abords du parc Jeanne-Mance.

Un bond dans les prévisions météo

De nouvelles technologies permettront à Environnement Canada d'être plus précis

MATHIEU PERREAULT

Au début de décembre, Environnement Canada a annoncé un hiver plus dur que d'habitude. À Montréal, la température aura de 40 à 50 % de probabilité d'être plus froide qu'à l'ordinaire.

Cette semaine, la météo donne raison aux experts, la température s'étant tenue autour de - 10 degrés Celsius dans la métropole. Mais le pari d'Environnement Canada n'est pas très risqué. Après tout, de 40 à 50 % de probabilité de températures plus froides, c'est à peine mieux que le hasard : le mercure a toujours 33 % de chance d'être sous la normale, 33 % de chance d'être à la normale, et 33 % au-dessus de la normale.

À partir du printemps prochain, les prévisions feront un bond : Environnement Canada utilisera deux fois plus de modèles, grâce à des capacités informatiques beaucoup plus importantes. Les météorologues pourront mieux tirer parti des dernières avancées en recherche. Ces progrès font partie d'un virage commercial qu'a entamé le Ministère depuis l'an 2000.

« Nous aurons quatre modèles au lieu de deux », explique Normand Gagnon, du Centre météorologique canadien à Montréal. « La résolution sera deux fois plus fine : nous pourrons prévoir les températures pour des régions de 200 à 300 kilomètres de côté, au lieu de 450 à 500 kilomètres en ce moment. Dans les modèles, nous pourrons mieux tenir compte de l'aspect du terrain, par exemple en tenant compte de la végétation. Avec les modèles actuels, nous pouvons seulement indiquer s'il y a de la neige ou non. »

L'incertitude des prévisions saisonnières sera améliorée. Mais n'atteindra pas celle des prévisions quotidiennes, 80 à 90 %, avant une dizaine d'années, selon le météorologue Gagnon. L'incertitude des prévisions saisonnières est moins importante dans l'ouest du pays, qui est fortement influencé par les phénomènes El Nino et La Nina. Au Québec, les influences sont plus diverses, selon M. Gagnon. L'un des paramètres les plus importants des simulations est le moment où la baie d'Hudson se couvre de glace : cette année, la glace de la baie d'Hudson est en retard de deux semaines, et ne prendra pas avant la fin décembre.

Les météorologues intègrent de plus en plus de variables à leurs analyses. La fin de semaine dernière, le *Wall Street Journal* faisait état d'une nouvelle tendance pour prédire les hivers des États qui bordent l'Atlantique comme New York ou la Nouvelle-Angleterre : la couverture de neige en Sibérie en octobre.

Il faut dire qu'aux États-Unis, l'industrie des prévisions météorologiques privées est en plein essor. « Pour la plupart des gens, les prévisions saisonnières sont une curiosité, dit M. Gagnon. Rares sont les particuliers qui décident de leurs achats de mazout en fonction de nos prévisions. Mais pour des grandes entreprises, par exemple Hydro-Québec, avoir de bonnes prévisions saisonnières peut épargner des centaines de millions.

Le marché pour ces prévisions adaptées aux différentes entreprises est beaucoup moins développé au Canada qu'aux États-Unis, mais ça s'en vient. Depuis cinq ans, nous partageons gratuitement nos analyses avec des firmes météorologiques privées. À mon avis, ça va encourager le développement du secteur. »

Petit trésor deviendra grand.

De merveilleux cadeaux. Inspirés par Birks.

De la collection de cadeaux pour tout-petits de Birks. Tirelire en forme de canard plaquée argent, 85 $. Exclusivement Birks.

BIRKS

Magasinez avec nous en ligne ou en vous rendant au Birks le plus près de chez vous. Visitez le www.birks.com ou composez le 1 800 682.2622.

3341155A

Calatrava de Patek Philippe

PATEK PHILIPPE GENEVE

Fondez votre *propre* tradition.

Exclusif chez:

KAUFMANN de SUISSE

BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954

2195 RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595 MONTREAL

www.kaufmanndesuisse.ca

3366653A

Résultats — TVA, le réseau des tirages — LOTO QUÉBEC

Lotto 649 — Tirage du 2005-12-14

04 19 24 31 35 43 — Complémentaire : 07

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	3 642 604,00 $
5/6+	7	37 169,40 $
5/6	109	1 971,90 $
4/6	6 753	60,30 $
3/6	121 798	10,00 $
2/6+	119 085	5,00 $

Ventes totales : 13 485 910 $

Prochain gros lot (appr.) : 10 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 2005-12-14

14 18 20 26 35 49 — Complémentaire : 22

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	12	500,00 $
4/6	728	50,00 $
3/6	14 546	5,00 $

Ventes totales : 446 939,00 $

Joker — Tirage du 2005-12-15 — Lettre gagnante **J** — 05 07 09 19 36

La Quotidienne — Tirage du 2005-12-15 — 3 920 — 4 0416

Extra — Tirage du 2005-12-14 — NUMÉRO 969233

Extra — Tirage du 2005-12-15 — NUMÉRO 675476

Banco — Tirage du 2005-12-15

03 08 11 14 17 22 23 26 27 29
35 41 43 45 49 52 53 60 69 70

Super 7 — GROS LOT CE SOIR — 17 000 000 $

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

VACANCES VOYAGE

Tous les samedis dans LA PRESSE

CE SAMEDI,

LAPONIE : AU PAYS DU PÈRE NOËL

3355982A

Ce soir 19 h 30

Il va y avoir du sport

L'OMC, est-ce la fin de notre agriculture ?

Avec Dario Lezzoni, Martine Mercier, Valentin Petkantchin et Jacques Proulx.

Y a-t-il trop de cinéma pop-corn ?

Avec Philippe Falardeau, Pierre Lebeau, Catherine Perrin et Denise Robert.

Invitée : Sylvie Léonard

telequebec.tv Télé-Québec

3333525A

MEURTRE D'UNE JEUNE POLICIÈRE À LAVAL

L'accusé risque une peine minimale de 25 ans

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

François Pépin, 40 ans, a été accusé, hier, du meurtre prémédité de la policière Valérie Gignac au palais de justice de Laval. La poursuite a également déposé contre lui des accusations de possession d'arme illégale et de bris de probation.

Pépin, qui semblait complètement désorienté dans le box des accusés, n'a pas enregistré de plaidoyer. Il reviendra devant le tribunal le 15 février pour la communication de la preuve. Il fait face à l'accusation la plus grave du code criminel canadien et, s'il est reconnu coupable, il sera condamné à une peine minimum de 25 ans.

À l'issue de sa brève comparution, son avocat, Me Robert LaHaye, a fait allusion à la possibilité de présenter une requête en aliénation mentale ou en responsabilité diminuée. Il n'a pas pu en dire plus parce qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance du dossier.

La policière âgée de 25 ans répondait à un appel « de routine » lorsqu'elle a été atteinte à bout portant par un puissant projectile de calibre 338 qui a traversé son gilet pare-balles.

Le 8 juillet 1999, le juge Michel Duceppe, de la Cour du Québec, avait imposé des conditions particulières à François Pépin : « Interdiction d'avoir des armes à feu, ou toute autre arme offensive, munition ou substance explosive pour une durée de 10 ans, sauf pour la période de chasse à l'automne, mais devra, pendant cette période, être accompagné en tout temps de M. Rémi Roy. »

L'ordonnance indiquait également que les armes saisies chez Pépin devraient être remises par la police de Laval à Rémi Roy, qui devrait les entreposer à son domicile de Saint-Georges, en Beauce, pour toute la période de l'interdiction.

PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE©

Le puissant projectile de calibre .338 a traversé la porte, avant de traverser le gilet pare-balles de la policière Valérie Gignac.

Des criminalistes soutiennent que lorsqu'un tribunal interdit à quelqu'un la possession d'armes, cette interdiction doit être complète pour toute sa durée, peu importe les circonstances. De son côté, un juge a indiqué que la décision de son collègue n'était pas exceptionnelle.

Lundi dernier, le juge Yves Fournier, de la cour municipale de Laval, qui a condamné Pépin à une amende de 500 $ pour harcèlement à l'endroit d'une policière, lui avait interdit d'être en possession d'une arme à feu.

Pépin a un dossier judiciaire relativement chargé, principalement pour menaces de mort. En plus d'être cité devant les tribunaux à Laval, il déjà comparu à Saint-Georges et à Saint-Jérôme. Il habitait l'appartement où s'est déroulé le drame depuis peu. Il était connu pour s'emporter pour un rien. Récemment, il avait fait passablement de bruit dans le hall du palais de justice de Laval.

Selon des voisins, il disait souvent en parlant de quelqu'un : « Je vais le tuer. » Le propriétaire de l'immeuble, qui soit dit en passant est un ancien policier de Laval, s'est déjà adressé à divers organismes gouvernementaux, dont les services correctionnels, pour dénoncer le comportement de Pépin. Il croit que le drame aurait pu être évité.

« La pire journée de ma vie », dit l'aumônier des policiers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

« J'ai passé mercredi la pire journée de ma vie. C'est tellement un nonsens. Une si jeune femme. C'était la première fois que j'étais appelé dans une telle situation. »

Ces propos sont de Raymond Gravel, aumônier des policiers de Laval, qui est accouru à l'hôpital du Sacré-Coeur dès qu'il a su qu'une policière avait été atteinte d'un projectile et que son état était critique.

Pourtant, ce prêtre en a vécu des moments difficiles. Il a administré les derniers sacrements à plusieurs reprises, présidé souvent des funérailles et réconforté des familles.

Mais il a été plus que marqué par ce qu'il a vu et ressenti dès son arrivée à l'hôpital. Dès qu'il y a mis les pieds, il a été appelé à réconforter les collègues de travail de la policière Valérie Gignac qui avaient suivi l'ambulance.

Cette tragédie a frappé de plein fouet tous les policiers lavallois. La police de Laval est comme une famille, tous les policiers se connaissent car ils sont moins de 500.

« Christian (Rochefort) et Sébastien (Boulé) faisaient pitié. Sébastien et Valérie voulaient avoir un enfant bientôt », a dit le prêtre qui est également curé d'une paroisse dans le diocèse de Joliette. Christian Rochefort était l'équipier de Valérie Gignac. Après le coup de feu fatal, il l'a transportée dans ses bras en lui répétant « Val, Val reste avec nous ». Sébastien Boulé, lui aussi policier, travaillait sur le même quart que sa conjointe.

Valérie Gignac aura des funérailles civiques à 14h mardi en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

« C'est une tragédie difficile à vivre »

TRAGÉDIE
suite de la page A1

Son présumé meurtrier est François Pépin, un homme au passé violent à qui un tribunal avait retiré ses armes en 1999 pour une période de 10 ans.

Plusieurs collègues en uniforme n'ont pas réussi à contenir leurs sanglots en arrivant sur les lieux du drame. Les plus jeunes, environ de l'âge de la victime, se serraient dans leurs bras.

Ceux qui ont connu Valérie Gignac durant ses trois ans et 10 mois de service étaient particulièrement ébranlés. « C'était une personne très sympathique. C'est une grande perte », a dit l'agent Sylvestre. En uniforme, l'homme se recueillait tout près des cierges.

Un autre jeune policier s'est placé à ses côtés pour lui confier que ses « rêves étaient détruits ». « C'était plus qu'une collègue. C'était une amie. Je planifiais de me faire construire une maison tout près de la sienne », a-t-il ensuite dit à *La Presse*, en demandant de garder l'anonymat.

Même le président de la Fraternité des policiers de Laval, Gilles Lemieux, avait les yeux au bord des larmes, en conférence de presse, hier. « Pour nous, il s'agit d'une tragédie très difficile à vivre », a-t-il lancé aux côtés du directeur de la police de Laval, Jean-Pierre Gariépy.

M. Lemieux était d'autant plus ébranlé que Valérie Gignac était déléguée syndicale au sein de la Fraternité. Il a dit éprouver un « profond désarroi » puisque François Pépin était en possession d'une arme à feu « capable de tuer un éléphant », malgré l'interdiction du tribunal. Selon le président de la Fraternité, ses armes lui auraient été remises pour le « temps de la chasse ».

Système de justice

« Quand on interdit à quelqu'un de porter des armes à feu, on ne lui donne pas la chance de les ravoir en période de chasse. Je trouve qu'il y a une invraisemblance là-dedans. C'est dans ce sens-là que je me questionne », a-t-il lancé.

Son collègue de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Denis Côté, a renchéri. Des armes de fort calibre, comme celle de calibre 338 qui a tué la policière, devraient être interdites, au risque de voir quelques chasseurs rechigner, croit-il.

Harcèlement

Valérie Gignac connaissait son meurtrier. Elle l'avait arrêté une semaine plus tôt. M. Pépin harcelait l'une de ses collègues, qui avait décidé de porter plainte. Au moment de l'arrestation, M. Pépin enlevait la neige d'une voiture de police dans le stationnement du poste communautaire où travaillait la policière harcelée. Il la suivait partout. Il en était amoureux.

M. Pépin a été libéré lundi après avoir reçu une amende de 500 $. Deux jours plus tard, un voisin de son immeuble à logements de la 7e Avenue a appelé la police pour se plaindre, car l'homme faisait beaucoup de bruit dans son appartement. Valérie Gignac et son partenaire, Christian Rochefort, se sont donc présentés à la porte de l'homme de 40 ans.

François Pépin a refusé d'ouvrir. Il a tiré un coup de feu à l'aveuglette derrière sa porte. Le projectile a traversé le gilet pare-balles de la policière, l'atteignant mortellement. Son collègue a alors crié : « Val, Val, va-t-en pas. Reste avec moi. »

Plusieurs voisins rencontrés hier qualifiaient François Pépin de « malade mental », de « désaxé » et de « bombe à retardement ». « Il répétait souvent qu'il voulait tuer le propriétaire. Moi, j'avais peur de lui », a dit une voisine, Isabelle Audy. Pauvre, l'homme n'avait pas de téléphone. Il voulait toujours venir faire des appels chez elle.

Une brigadière du quartier, comme bien d'autres Lavallois, est venue porter des fleurs devant l'immeuble. « Ça m'affecte pas mal. Vingt-cinq ans, c'est l'âge de mes enfants », a lancé Gisèle Desjardins, accompagnée d'une écolière.

Les policiers de Montréal, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada ont manifesté de la solidarité envers leurs collègues en deuil, hier. Un cortège d'une vingtaine de voitures de police a roulé de Montréal jusqu'au quartier général de la police de Laval, où les agents ont déposé des fleurs. La police de Montréal a également mis ses drapeaux en berne.

Des funérailles civiques auront lieu mardi à 14 h à l'église Saint-Vincent-de-Paul, sur le boulevard Lévesque, à Laval.

Ses proches ont refusé de faire des commentaires dans les médias. Des messages de condoléances peuvent être envoyés à l'adresse courriel : **valerie.gignac@ville.laval.qc.ca**

stokes

ÉPARGNES des FÊTES
IDÉES CADEAUX GÉNIALES!!!
épargnez jusqu'à 70%
De la valeur comparable sur la marchandise sélectionnée.

Ens. de vaisselle "Silk Road"
Service de 16 mcx. en porcelaine, pour 4 pers.
Valeur comp.: 130,00$
49,97

Ens. de vaisselle "Bristol Gold"
Service de 47 mcx. en porcelaine, pour 8 pers. Service complémentaire de 7 mcx. inclus (motif doré)
Valeur comp.: 150,00$
59,98

"Happy Drink"
Ens. à digestif 7 mcx. sur plateau
Valeur comp.: 20,00$
11,99

Café Gourmet "Irish Coffee"
4 grandes chopes en verre avec 4 longues cuillères
Service pour 4
Valeur comp.: 30,00$
19,99

Ens. à fondue au chocolat "Stripe"
8 mcx.
Avec plat à sections
Valeur comp.: 50,00$
24,98

Raclette / Gril électrique
Service pour 8 avec 8 spatules et 8 poêlons
Trudeau
79,99

Batterie de cuisine de 10 mcx. "Imperia"
En acier inoxydable 18/10
Valeur comp.: 250,00$
99,98

Pierre chauffante
Ens. de 5 mcx.
Grille à deux brûleurs
Acier inoxydable
Pierre de 37x19cm
Valeur comp.: 60,00$
19,98

Jeu de "shooters" tableau en verre
Échelles et Serpents
Valeur comp.: 30,00$
14,99

Ens. de Poker
Avec 300 jetons dans une mallette en aluminiun (Jetons 11,5 grammes)
Valeur comp.: 85,00$
39,98

"Flero"
Ens. de coutellerie 74 mcx. avec un coffret
Service pour 12
Acier inox. 18/10.
Comprend 12 cuillères à thé extras et 2 ustensiles à service
Valeur comp.: 300,00$
89,98

stokes

4 MÉGA CENTRES
· MARCHÉ CENTRAL 514.388.3315 (Boul. L'Acadie)
· BLUE BONNETS 514.733.4333 (coin Décarie et Jean-Talon)
· CARREFOUR DE LA RIVE SUD, BOUCHERVILLE 450.645.0424 (Complexe IKEA, à côté de L'Équipeur)
· LES FACTORERIES ST.-SAUVEUR 450.277.0477 (Chemin du Lac Millette)

2 NOUVEAUX MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR
·CENTRE ROCKLAND 514.731.1756
·PLACE VILLE MARIE 514.875.1623

PLUS 24 AUTRES MAGASINS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL (CENTRE D'ACHATS).

3364598A

ACTUALITÉS

VOL DE 35 MILLIONS DANS UN BLINDÉ

On soupçonne des complices à l'interne

ANDRÉ CÉDILOT

Il est à peu près certain que les braqueurs qui se sont emparés de 35 millions de dollars dans un camion de Sécuricor n'ont pu monter une telle opération sans une complicité interne au sein de l'entreprise de convoyage de fonds.

« Pour réaliser un gros coup comme ça, il faut nécessairement avoir des informations privilégiées », affirme un gangster qui a connu ses heures de gloire dans les années 70 et 80, alors que les attaques de blindés étaient la mode à Montréal et ailleurs dans la province.

Il y avait trois ou quatre bandes qui se spécialisaient dans ce type de braquage. « Ça tournait toujours autour des mêmes 15 ou 20 *gunmen*. C'est pas tout le monde qui est capable de faire des jobs de même. Ça prend du nerf », rappelle-t-il. Quand l'un d'eux avait un bon tuyau, il se choisissait une équipe et passait à l'action. En cas d'empêchement, il vendait l'information moyennant une commission.

Les préparatifs pouvaient prendre des semaines, même des mois. Il fallait trouver des armes et des véhicules, louer des entrepôts, repérer les lieux, tracer un itinéraire, adapter un scénario et attribuer les rôles. Il arrivait aussi que les bandits aient à faire de la surveillance ou créer de la diversion. Tout devait être vu et revu, de façon à éviter les bavures.

C'est ainsi, par exemple, que le gang du caïd Roger Provençal a mis pas moins de 20 mois à préparer le spectaculaire vol à la mitrailleuse antiaérienne survenu dans une ruelle de la rue Saint-Jacques, le 30 mars 1976. Une dizaine de personnes ont collaboré à ce vol qui a rapporté 2,8 millions. Deux convoyeurs de Brink's ont aidé les malfaiteurs. En échange, ils ont reçu chacun 450 000 $.

Assez souvent, ces périlleux attentats ont tourné à la fusillade. Dans certains cas, comme le 15 août 1979 en face de la maison de Radio-Canada, les bandits n'ont pas hésité à tirer sur les convoyeurs. Le frère du propriétaire de l'Alliance Blindée a alors été abattu, tandis que l'autre gardien a été blessé. Cette compagnie a fermé ses portes après avoir subi six attaques à main armée de 1978 à 1982. Durant ces années noires, quatre autres gardiens d'entreprises concurrentes sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Bon nombre de ces dossiers ont été résolus par la police à la suite de longues et difficiles enquêtes. Ces traques ont parfois semé la bisbille dans le milieu criminel et entraîné des règlements de comptes. Sentant la soupe chaude, certains se sont cachés, d'autres se sont exilés. Une fois pris au piège, l'un d'eux s'est même suicidé en prison. Une dizaine sont devenus délateurs dans le cadre du projet Écho.

Comme à l'époque, la Sûreté du Québec compte sur de multiples recoupements d'informations provenant de sources du milieu pour retrouver les braqueurs qui, le 7 septembre, ont volé 35 millions dans le fourgon blindé de Sécuricor, après avoir maîtrisé deux gardiens. L'alléchante récompense de 2 millions offerte par la firme de transport de valeurs pourrait faire délier des langues.

L'alléchante récompense de 2 millions offerte par la firme de transport de valeurs pourrait faire délier des langues.

« Le problème, ce n'est pas tellement de cacher l'argent, mais de se montrer suffisamment patient pour le dépenser sans soulever la curiosité des enquêteurs ou, pis encore, l'envie de proches ou d'autres criminels », a expliqué l'ancien criminel. En général, les auteurs de tels coups se font oublier un bout de temps. La police en a retrouvés en Europe, en Californie, au Mexique et même en Amérique du Sud. Ils cachent leur argent dans des lieux sûrs, sous la garde de personnes de confiance et au-dessus de tout soupçon.

Souvent, ils en réinvestissent une partie dans le trafic de drogue (les serres hydroponiques sont particulièrement en vogue par les temps qui courent), le prêt usuraire et dans des secteurs légitimes comme l'immobilier et la vente de véhicules usagés. Les moins hardis confient leur part du butin à des gens fortunés, très souvent d'important usuriers, moyennant le versement d'une commission de 15 à 20 %.

Les policiers ont longtemps cherché à démasquer deux employés de Secur qui tuyautaient les gangsters. Au point où, au milieu des années 80, ils ont recruté un détenu condamné pour fraude afin qu'il se lie d'amitié avec l'un des chefs de bande emprisonné au pénitencier Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines et lui tire les vers du nez. Mais le stratagème n'a pas fonctionné.

Encore ! Encore ! Encore !

50 ANS

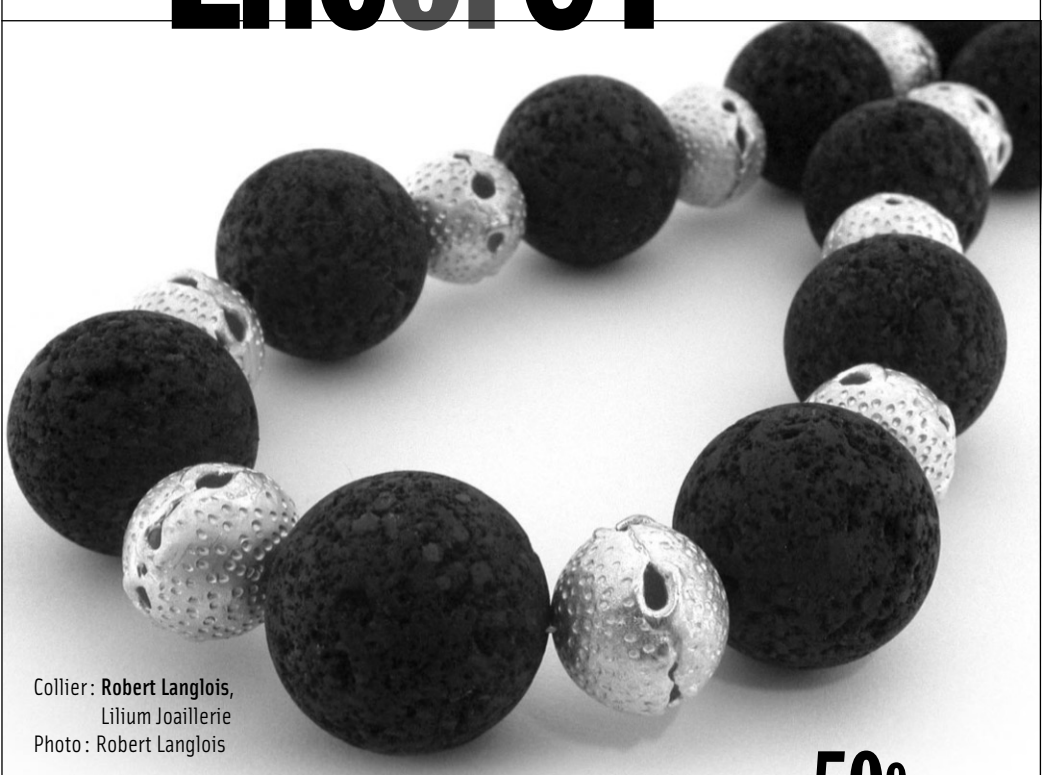

Collier : **Robert Langlois**, Lilium Joaillerie
Photo : Robert Langlois

Le seul et unique 50e Salon des métiers d'art, avec ses 450 exposants et plus de 7000 objets qu'on adore !

Salon des métiers d'art
jusqu'au 21 décembre 2005
du lundi au samedi, de 11 h à 21 h – le dimanche, de 11 h à 18 h
Place Bonaventure – Montréal – www.salondesmetiersdart.com

Entrée gratuite – Nouveauté : Halte-garderie Omer DeSerres gratuite pour les 3 ans et plus, tous les week-ends !

HÉMA-QUÉBEC
N'oubliez pas la Clinique du Salon des métiers d'art. Donnez du sang. Donnez la vie.

CONCOURS MÉTIERS D'OR

Remplissez ce bulletin de participation, déposez-le dans la boîte prévue à cette fin à l'entrée du Salon des métiers d'art. Vous pourriez gagner l'un des nombreux prix offerts par les artisans et l'un des deux agendas **50 ans de création en métiers d'art au Québec** tirés tous les jours.

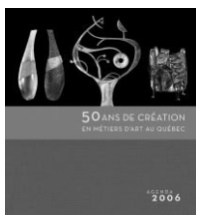

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE _____
COURRIEL _____

Pour participer, vous devez répondre à cette question : qui est la porte-parole du Salon des métiers d'art dont le nom de famille commence par **Or** ? _____

Une présentation du Conseil des métiers d'art du Québec

Québec · Patrimoine canadien Canadian Heritage · Conseil des Arts du Canada Canada Council for the Arts · Montréal

FIDES · LA PRESSE cyberpresse.ca · Omer DeSerres Arts • Loisirs • Brico · TVA · Desjardins

3364326A

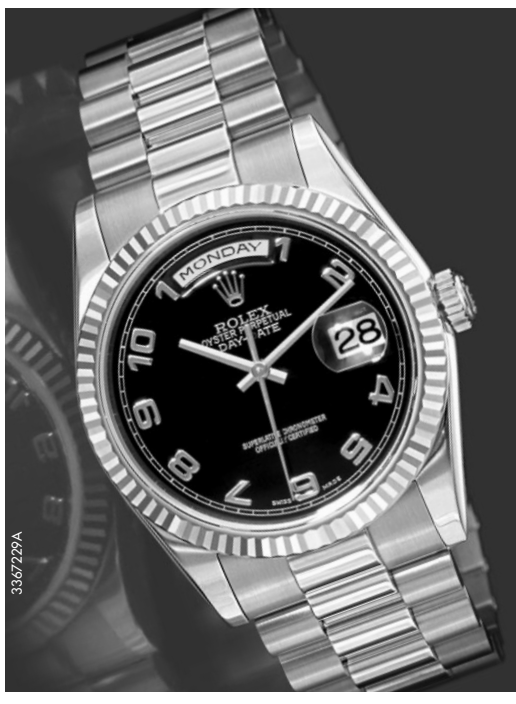

ROLEX

EVEREST CHERBAKA
Joaillerie · Bijouterie Depuis 1950
8910, boulevard Lajeunesse
Montréal (514) 388-5358

3367229A

LAISSEZ FAIRE LES TAXES

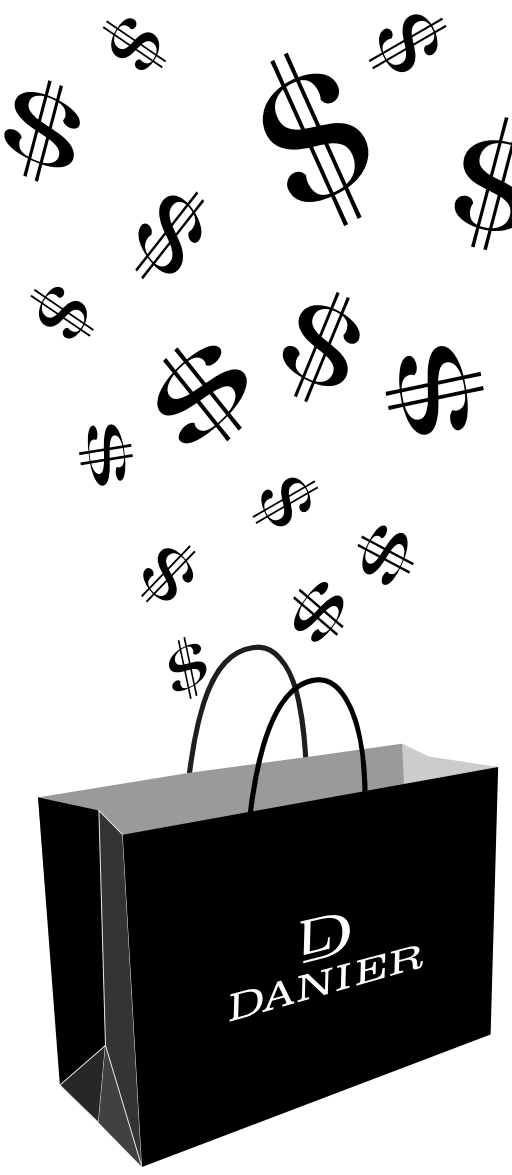

Passez nous voir aujourd'hui et épargnez l'équivalent de la TPS et de la TVQ

DANIER

Danier paye l'équivalent de la TPS et de la TVQ.

3367971A

ÉLECTIONS 2006

PHOTO PAUL CHIASSON, PC

Les deux principaux adversaires du débat en français d'hier, Paul Martin, la main tendue, et Gilles Duceppe, l'index pointé.

Un premier débat civilisé

Commandites, unité nationale et politiques sociales au coeur des échanges

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET GILLES TOUPIN

VANCOUVER – C'est à un débat éminemment civilisé auquel ont assisté hier les Canadiens, un débat en français qui a permis aux quatre chefs d'exposer plutôt clairement leurs politiques et qui n'a pas fait de grand vainqueur.

Le scandale des commandites, l'unité nationale et les politiques sociales ont provoqué les échanges les plus musclés. Le nouveau format des débats donnait la parole aux électeurs qui, pour la première fois, pouvaient poser des questions aux chefs.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, choisi au sort pour lancer le débat, a d'entrée de jeu attaqué le Parti libéral au pouvoir sur la question du scandale des commandites. « Si nous sommes en campagne électorale, a-t-il dit, c'est qu'en raison du scandale des commandites le gouvernement Martin a perdu l'autorité morale pour gouverner. Le parti libéral du Canada a bafoué les règles démocratiques en tentant d'acheter la conscience des Québécois et des Québécoises avec l'argent des contribuables, notre argent. »

M. Duceppe a tout de suite voulu remettre les pendules à l'heure sur la nature des présentes élections. « Bien sûr, le Bloc québécois est un parti souverainiste, tout le monde sait cela. Mais aujourd'hui il s'agit d'une élection fédérale et le scandale des commandites est un enjeu incontournable. »

Le chef libéral, Paul Martin, a pour sa part relancé Gilles Duceppe en l'accusant à nouveau de vouloir déclencher un référendum et de vouloir « mettre fin au Canada ». Il a reproché à Stephen Harper de vouloir ramener le Canada en arrière. « Il est contre le modèle québécois des garderies, a-t-il dit. Il est contre Kyoto. Il est pour le bouclier antimissile. Il voudrait envoyer nos soldats en Irak. » Il a reproché à Jack Layton, le chef du NPD, de ne pas accepter que les capacités financières de l'État soient limitées. « Moi je crois en un Canada uni, fort de ses deux langues officielles, de sa diversité culturelle et où le Québec joue un rôle de premier plan. »

Stephen Harper a insisté sur la nécessité pour les Canadiens de se donner un nouveau gouvernement. Le chef conservateur a plaidé pour un nouveau gouvernement qui « va faire le vrai ménage à Ottawa, couper les taxes à commencer par la TPS, garantir la livraison des services de santé, aider les familles directement, aider les étudiants, les travailleurs, nos aînés, bâtir un Québec plus fort au sein d'un Canada uni ».

Jack Layton a de son côté rappelé que son parti avait réussi à faire avancer les choses au cours des derniers mois. « Nous voulons faire plus pour l'éducation et la formation, pour se préparer pour la nouvelle économie, plus pour protéger et améliorer notre système de santé et arrêter la privatisation.

L'unité nationale

Le dossier de l'unité nationale a donné lieu aux échanges les plus sentis, chacun des chefs tentant de faire valoir sa solution à la question québécoise.

Les quatre chefs ont aussi voulu donner leur interprétation des résultats des élections du 23 janvier.

« Les votes pour le Bloc québécois ne sont pas des votes pour la séparation. Ce sont des votes contre la corruption », a lancé Stephen Harper selon qui, malgré le travail « honnête » du Bloc québécois à Ottawa, seul le Parti conservateur peut proposer de vrais changements aux Québécois.

Paul Martin a reconnu que le statu quo n'était pas acceptable, mais qu'il fallait faire élire des députés libéraux au Québec afin de véritablement faire éclore le dynamisme de la société québécoise.

Fait intéressant, aucun chef n'a osé dire, comme le demandait une électrice de l'Outaouais, s'il était prêt à jurer sur la Bible qu'il tiendra ses promesses s'il prend le pouvoir.

Gilles Duceppe a répété que ce n'était pas une élection référendaire et que la présence du Bloc québécois à Ottawa était parfaitement légitime sur le plan de la démocratie. Selon lui, les Québécois n'auraient jamais su ce qui s'est passé dans le dossier des commandites sans la présence de son parti aux Communes.

L'éthique

Gilles Duceppe a profité d'une question d'une électrice de Québec pour tenter de mettre Paul Martin sur la défensive en le sommant de nommer les candidats libéraux de l'est du Québec qui ont obtenu de l'argent souillé de la part de l'ancien organisateur libéral Marc-Yvan Côté. Il a soutenu que le chef libéral n'a jamais fait le ménage requis dans le dossier des commandites.

M. Martin a répliqué qu'il avait tout mis en oeuvre pour faire le ménage et qu'il était temps de passer à autre chose. « Si j'avais voulu cacher quelque chose, pensez-vous que j'aurais nommé la commission Gomery ? Pensez-vous que je lui aurais donné un mandat aussi large ? La réponse c'est non. Je voulais que les réponses sortent », a dit M. Martin.

Stephen Harper a profité de ce thème pour tendre la main aux Québécois encore choqués du scandale des commandites et expliqué ce qu'il compte faire pour améliorer les moeurs politiques. « Ce n'est pas un scandale québécois. C'est un scandale libéral. Les Québécois sont capables de gérer les politiques d'une façon propre », a-t-il dit. « Un parti qui a volé l'argent des contribuables devrait être puni par la population. » Il a aussi tenté de se débarrasser de son image de leader d'extrême droite qui persiste au Québec.

Fait intéressant, aucun chef n'a osé dire, comme le demandait une électrice de l'Outaouais, s'il était prêt à jurer sur la Bible qu'il tiendra ses promesses s'il prend le pouvoir.

Les politiques sociales

Le thème des politiques sociales a engendré des échanges intéressants où Stephen Harper s'est démarqué de ses adversaires en ouvrant la porte à une certaine livraison privée des soins santé, mais cela à l'intérieur d'un système public.

Au sujet des mariages gais, un électeur a demandé aux chefs s'ils cesseraient d'aimer un de leurs enfants s'ils apprenaient qu'il était gai ou lesbienne. M. Harper a répondu qu'il aimerait ses enfants toute sa vie, quoiqu'il arrive, mais il a réitéré son projet de rouvrir au Parlement le débat sur le mariage gai. Le chef libéral lui a alors reproché de vouloir se servir de la clause nonobstant pour soustraire la loi sur les mariages aux tribunaux. M. Harper a nié avoir ce projet.

Le dossier du logement social et des sans-abri a également été débattu et Jack Layton, le chef néo-démocrate, a marqué des points lorsqu'il a dit à Paul Martin qu'il était « un grand parleur mais un petit faiseur ».

Les quatre chefs croiseront à nouveau le fer ce soir à l'occasion du deuxième débat qui se déroulera en anglais. Deux autres débats, l'un en français et l'autre anglais, sont prévus les 9 et 10 janvier à Montréal.

ILS ONT DIT

Gilles Duceppe :

« Ce qui coûte cher, ce n'est pas une élection, c'est la corruption. »

« Dans 30 ans, on aura deux pays souverains : le Québec et le Canada. »

« S'il s'occupait de ses responsabilités plutôt que de s'occuper de celles des provinces, peut être qu'il s'occuperait mieux des autochtones. »

Paul Martin :

« Je veux bien que le Québec signe la Constitution du Canada. »

« C'est plus juste de baisser les impôts pour la classe moyenne que de baisser la TPS. »

« Tout ce qu'il (Gilles Duceppe) voulait faire, c'est mettre du sable dans l'engrenage pour que le Parlement ne fonctionne pas. »

Stephen Harper :

« Le Parti libéral doit être tenu responsable pour les actes criminels passés durant ce gouvernement. »

« Il existe un déséquilibre fiscal et un gouvernement conservateur va chercher une entente à long terme pour régler ce problème. »

« Je fais appel à ces gens pour changer de gouvernement pour un autre gouvernement fédéraliste qui respecte les compétences des provinces et qui va faire le ménage. »

Jack Layton :

« Il (Paul Martin) a dit qu'il y avait 1,6 milliard dans le budget pour les logements sociaux, mais il a préféré donner des milliards de réductions d'impôts aux grandes entreprises. »

« C'est une période sombre pour la démocratie au Canada (...) Les gens tournent le dos à la démocratie. Ils ne veulent pas voter. »

ÉLECTIONS 2006 VERS LE 23 JANVIER

LE DÉBAT DES CHEFS | NOS JOURNALISTES ÉVALUENT LA PERFORMANCE DES CHEFS

Quatre chefs qui débattent, quatre journalistes de *La Presse* qui évaluent leur performance au cours de ce premier débat en français, tenu hier soir à Vancouver. Qui gagne, qui perd ? Voici leurs notes données à chaud au terme de cette confrontation initiale, la première de quatre au cours de la présente campagne électorale.

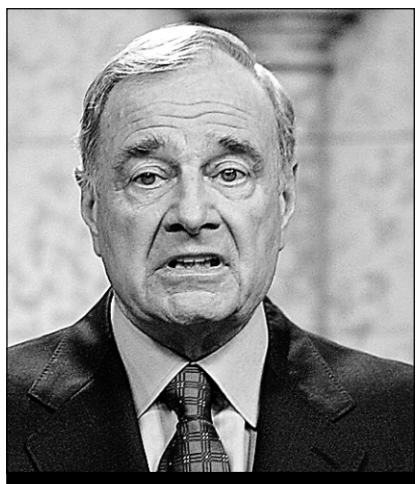

PAUL MARTIN

PHOTO REUTERS

STEPHEN HARPER

PHOTO REUTERS

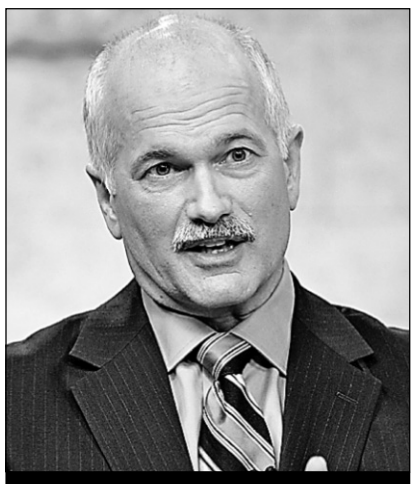

JACK LAYTON

PHOTO REUTERS

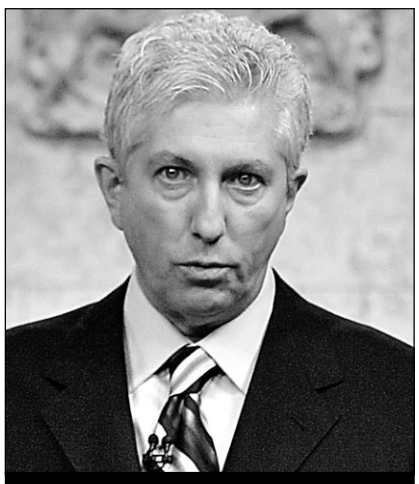

GILLES DUCEPPE

PHOTO REUTERS

LA PERFORMANCE DES CHEFS SELON MARIE-CLAUDE LORTIE

PHOTO *LA PRESSE* ©
Marie-Claude Lortie

PAUL MARTIN	7/10
STEPHEN HARPER	6/10
JACK LAYTON	7/10
GILLES DUCEPPE	**8/10**

LE FOND
› Rien de neuf sur le front du scandale des commandites
› Beaucoup de phrases entendues mille fois.
› Bonne idée d'invoquer la Charte dans ses réponses sur le mariage gai.

LA FORME
› Parle français avec une aisance inégalée chez ses adversaires anglophones
› Expressions fautives, en français, qui ont quelque chose d'un peu ridicule (« Remplacement de joint » au lieu de « chirurgies de la hanche ou du genou »).
› Aurait aussi besoin d'un petit cours de rafraîchissement sur l'utilisation du subjonctif

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Ses réponses pourraient être plus claires et plus structurées pour être plus efficaces.

LE FOND
› S'est fait coincer sur la question des mariages gais.
› Peu d'arguments-chocs sur les projets conservateurs, comme la baisse de la TPS.

LA FORME
› Son français imparfait l'a obligé à dire à quelques reprises qu'il n'avait pas compris la question.
› A adopté le ton et le profil du père de famille rassurant. Craint-il de faire peur aux Québécois ?

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Efficace quand vient le temps de critiquer les libéraux, mais défense peu énergique des projets conservateurs.

LE FOND
› Moins de faits, plus d'émotions dans les réponses que les autres chefs.
› Comme les autres chefs, il a essayé de démontrer que le Bloc ne défendait pas toujours parfaitement les intérêts du Québec.

LA FORME
› Manque d'aisance en français.
› Bonne utilisation des images concrètes et évocatrices: il commence une réponse en rappelant qu'il vient de Vaudreuil.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› A su se démarquer des autres leaders anglophones, mais manque d'efficacité et de précision dans les arguments contre l'ultime adversaire québécois, le Bloc.

LE FOND
› A eu de la difficulté au début à expliquer clairement pourquoi son parti a choisi de faire tomber le gouvernement, pour plonger ainsi le pays dans de coûteuses élections.
› S'est vite rattrapé pour répondre efficacement à de nombreuses questions, comme celles sur la santé.

LA FORME
› A su tirer parti de son avantage majeur, la maîtrise de la langue.
› Quelques bonnes formules : « Pas une mondialisation à la Wal-Mart », « argent sale », etc.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Le format du débat ne permettait pas à M. Duceppe d'attaquer les libéraux, uniques réels adversaires au Québec. Sa tâche était donc simple: garder le fort avec calme, précision et crédibilité. C'est ce qu'il a fait.

LA PERFORMANCE DES CHEFS SELON MARIO GIRARD

PHOTO *LA PRESSE* ©
Mario Girard

PAUL MARTIN	7/10
STEPHEN HARPER	5/10
JACK LAYTON	6/10
GILLES DUCEPPE	**8/10**

LE FOND
› Avait parfois du mal à faire passer ses messages.

LA FORME
› A offert une brillante démonstration du martinois, une langue dont il est l'inventeur.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Même s'il a lui-même multiplié les allusions au rapport Gomery, on sentait que ce sujet le rendait mal à l'aise. A paru en meilleure forme en seconde partie avec les chiffres (TPS, surplus, etc). Une victoire à l'arraché.

LE FOND
› La formule du débat a permis à ses positions conservatrices d'en sortir indemnes.
› A voulu jouer au séducteur avec le Québec, laissant même tomber le nom de René Lévesque.

LA FORME
› A complètement raté son premier contact avec le public en regardant la mauvaise caméra.
› Son *look* je-pourrais-être-un-cousin-des-Kennedy a du mal à s'imposer.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Il était celui qui devait marquer le plus de points. Sa mauvaise compréhension des questions (je ne suis pas certain de bien comprendre cette question!), ses idées pas toujours claires (le mariage gai), ont fait de lui le grand perdant de cette soirée.

LE FOND
› Les débats existent pour nous rappeler que Jack Layton est un homme formidable, mais un politicien moyen.

LA FORME
› Le gentleman politicien a été trop gentleman, pas assez politicien.
› Son français s'est nettement amélioré depuis le dernier débat.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Il a souvent utilisé la technique de l'acquiescement (autochtones, gais, services de garde), mais ses idées sont demeurées banales. Les idées sociales l'animent.
A été fidèle à lui-même, ni bon ni mauvais. Avec lui, il est toujours midi.

LE FOND
› A insisté sur le rôle d'opposition de son parti (441 questions en Chambre).
› A été vif sur la question du déséquilibre fiscal.

LA FORME
› Alerte au début (scandale des commandites), il s'est laissé anesthésier par la formule statique du débat.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› A été moins flamboyant qu'en 2004, mais a offert les meilleurs mots de la soirée (oui monsieur, vous avez droit à un recours collectif et ça s'appelle une élection !).
Il est celui qui a le plus agacé Paul Martin.

LA PERFORMANCE DES CHEFS SELON ALEXANDRE PRATT

PHOTO *LA PRESSE* ©
Alexandre Pratt

PAUL MARTIN	7/10
STEPHEN HARPER	4/10
JACK LAYTON	5/10
GILLES DUCEPPE	**8/10**

LE FOND
› S'est positionné comme le défenseur de la Charte des droits. Et personne n'est contre la vertu.
› Est resté trop flou sur la place qu'il allait laisser au privé dans la santé.

LA FORME
› Des trois chefs fédéralistes, il était le seul à afficher la prestance d'un premier ministre.
› Bonne maîtrise de ses dossiers, bonne préparation.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Pas de gaffe, mais il aurait dû se porter davantage à l'attaque contre le Bloc au cours des 90 premières minutes. Pas sûr qu'il ait réussi à ramener de son côté des nationalistes mous.

LE FOND
› Peu de références à la spécificité québécoise.
› N'a pas assez insisté sur ses promesses populistes (baisse de TPS, subventions aux parents) pour marquer des points au centre.

LA FORME
› Deux fois, il a dit ne pas être certain d'avoir compris des questions pourtant simples.
› Lorsqu'il sort de son texte, sa maîtrise de la langue française laisse à désirer.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Comment un aspirant premier ministre peut-il saisir les subtilités du Québec s'il n'est pas capable de comprendre des questions que lui posent des francophones ?

LE FOND
› Il y a un vote de gauche à aller chercher au Québec. Il aurait dû insister davantage sur les politiques sociales défendues par son parti.
› Son discours cynique envers la politique au début de la soirée n'était pas de mise. Tous ceux qui avaient la patience d'écouter un débat sans débat, hier, ne s'y sont pas reconnus.

LA FORME
› Donnez-lui un Bescherelle, quelqu'un.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› A-t-il des conseillers au Québec? Si oui, pourquoi a-t-il décoché plus de flèches envers les libéraux qu'envers les bloquistes? Le vote de protestation se trouve au Bloc, pas au PLC !

LE FOND
› A dépassé le NPD sur sa gauche.
› Maîtrise très bien ses dossiers. Un peu trop parfois, si bien qu'on se sent un peu ignorant de ne pas se souvenir de qui est M. Côté dans la commission Gomery.

LA FORME
› En plein contrôle.
› Élégance, prestance, ton modéré de circonstance.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› C'est lui qui avait le plus à perdre.
On aurait cru que ses adversaires auraient concentré leurs tirs sur lui, mais pendant les 90 premières minutes, il a été moins occupé que José Théodore contre un club atome. Soirée facile.

LA PERFORMANCE DES CHEFS SELON SOPHIE COUSINEAU

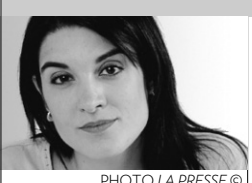

PHOTO *LA PRESSE* ©
Sophie Cousineau

PAUL MARTIN	8/10
STEPHEN HARPER	5/10
JACK LAYTON	6/10
GILLES DUCEPPE	**9/10**

LE FOND
› A tenté de ramener le débat sur la bonne performance de l'économie chaque fois qu'il le pouvait.
› S'est présenté comme le champion du fédéralisme flexible, même si cette souplesse est inversement proportionnelle au nombre de sièges des libéraux.

LA FORME
› A parlé avec conviction, surtout lorsqu'il était question d'unité nationale.
› Réponses claires et directes dans un français correct.
› Ton pédagogique du professeur

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Il a bien résisté aux attaques des autres chefs et sort indemne de cette première épreuve, où il s'est démarqué en se montrant plus passionné.

LE FOND
› A joué le jeu de la grande séduction auprès des Québécois en se réclamant de René Lévesque et en dénonçant le déséquilibre fiscal. Sur les commandites : « Ce n'est pas un scandale québécois, c'est un scandale libéral. »
› A cherché à adoucir son image de réactionnaire de droite ; s'est engagé à ne pas utiliser la clause dérogatoire et à respecter le résultat d'un vote libre sur le mariage gai.

LA FORME
› Français hésitant, difficulté à comprendre des questions simples.
› Réponses sinueuses.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Partant de loin, surtout au Québec, il avait tout à gagner de ce débat, mais son français l'a lourdement handicapé.

LE FOND
› A concentré ses attaques sur Paul Martin, qui a fait des percées dans les rangs du NPD. « C'est juste quand vous avez été minoritaire que vous avez bougé sur les garderies. »
› S'est montré sympathique aux doléances et aux aspirations nationales des Québécois pour faire oublier sa volte-face sur la Loi fédérale sur la clarté référendaire, qu'il compte respecter plutôt que déchirer.

LA FORME
› Plus sérieux, moins guilleret et boy scout qu'aux derniers débats.
› A souvent débordé de son temps de réponse

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Il s'est réchauffé pour le débat en anglais de ce soir sans laisser de souvenir impérissable.

LE FOND
› Solide sur toutes les questions, tout en manifestant une grande empathie sur les questions sociales.
› Le plus « premier-ministrable » des chefs, même s'il n'a aucune chance de déménager au 24, Sussex.

LA FORME
› Pas très flamboyant, peu souriant
› Blanc comme un croque-mort en début de soirée, son visage trahissait la fatigue d'une campagne menée à un rythme infernal.

IMPRESSION GÉNÉRALE
› Le plus expérimenté des chefs politiques a livré un sans-faute, sans erreur du côté du triomphalisme.

QUI SONT NOS ANALYSTES ?

MARIE-CLAUDE LORTIE

Diplômée en sciences politiques de l'Université Stanford, Marie-Claude Lortie a été correspondante parlementaire, pour *La Presse*, à Ottawa, durant les années 90. Mère de trois enfants, elle dirige maintenant le cahier Actuel et est également l'un des critiques gastronomiques du journal.

MARIO GIRARD

Après quelques années dans le domaine du marketing des arts, ce communicateur a été chroniqueur puis animateur à la Première Chaîne de Radio-Canada pendant une douzaine d'années. Il est depuis un an journaliste à *La Presse*.

ALEXANDRE PRATT

Journaliste à *La Presse* depuis 1999, il a suivi les Expos de Montréal pendant deux ans avant d'être nommé chef de division aux Sports. Il occupe aujourd'hui les mêmes fonctions aux Arts et Spectacles.

SOPHIE COUSINEAU

Titulaire d'une maîtrise en journalisme de l'Université de l'Illinois et d'un bac en économie et en sciences politiques de l'Université McGill, Sophie Cousineau est journaliste à *La Presse* depuis 1998. Voilà près de quatre ans qu'elle décrypte les grandes transactions et décode les PDG dans sa chronique «Le monde des affaires».

YVES BOISVERT

Un débat ? Quel débat ?

Quand je pense qu'on a manqué le *party* du syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* pour ça. Mais non, ce n'était pas si terriblement mauvais. Sauf qu'on nous avait promis un débat. Où ça, un débat ? Oui, je sais, à Vancouver, merci, vous êtes très gentils.

Je veux dire que ce n'était pas du tout un débat, ce truc. C'était la juxtaposition de conférences de presse. Interdit de se parler directement. Interdit de s'apostropher, de répliquer aux autres. Non pas que ce soit inutile. Simplement, on a évacué tout le sport de l'affaire, si j'ose dire. Ou plutôt le combat. Du water-polo, on est passé à la nage synchronisée. Chacun son tour, on ne se touche pas, donnez vos notes.

Alors, à qui la meilleure note ? Il faut parler de forme d'abord. Passons sur leur habillement, absolument identique, sauf pour le rouge de la cravate de Paul Martin. Parlons de la langue. Le seul des quatre qui n'éprouve pas de difficulté en français, c'est Gilles Duceppe. Ça calme et ça donne confiance, surtout avec des sondages comme les siens. Stephen Harper fait des progrès, Jack Layton se débrouille bien, mais les deux ont ce handicap linguistique qui leur fait dire une demi-seconde moins vite ce qu'ils pensent, ou le dire pas aussi bien qu'ils l'imaginent.

Paul Martin ? Lui, il parle très vite, mais il bafouille de temps en temps, la machine s'enraye légèrement, il parle de « la caractère distinct » du Québec et il lui faut de longues minutes avant de se réchauffer.

Pour le reste, n'oublions pas que Gilles Duceppe est le plus expérimenté des chefs. Ça paraît. Il sait d'où viendront les coups. Il sait quoi dire quand on lui dit qu'il veut bloquer le fonctionnement du Parlement : le Bloc a voté 82 % des fois avec les libéraux, dit-il. Son ton est conciliant. Le Canada est « un grand pays », ni meilleur ni moins bon que le Québec, simplement autre, dit-il calmement. Il revient quelques fois, au début, sur les commandites, mais ce n'est pas son seul sujet. Certes, il ne prétend pas prendre le pouvoir, mais qui a débusqué le scandale des commandites ? demande-t-il. Bref, l'homme a décidé de la jouer modeste (il n'est plus question d'éliminer l'adversaire !), et de se faire rassurant.

On a évacué tout le sport de l'affaire, si j'ose dire. Ou plutôt le combat. Du water-polo, on est passé à la nage synchronisée.

Paul Martin, l'homme qui a tout à perdre et à gagner, a commencé péniblement, mais sa deuxième demie fut nettement mieux. Il aime beaucoup parler de la Chine et de l'Inde, il contourne le déséquilibre fiscal, mais répond en milliards de dollars à toutes les questions. Si au début il paraissait hésitant, il a tout de même donné l'image d'un homme compétent, en possession de chaque dossier. Il y met même de la passion à l'occasion. Reste toujours cette question lancinante : est-ce vraiment un leader ? Plus qu'hier, moins que demain. Il lui reste trois débats et quelques semaines pour faire cette démonstration et contredire *The Economist*...

Stephen Harper, c'est indéniable, s'améliore. Il a été plus souriant, il veut qu'on arrête de le prendre pour le Bonhomme Sept-Heures. Il est « positif », maintenant. Mais tout ça ne manquait-il pas de nerf ? Il ne fait plus peur. Il est bien préparé. Il se veut conciliant avec les nationalistes québécois. Mais ça reste terne.

Jack Layton ? Jack reste Jack. Il contrôle mieux son sourire. Pour ses dépenses, c'est moins sûr. Il a eu quelques bonnes envolées sur les soins de santé et la pauvreté. Sympathique. Mais convaincant ? Pas sûr.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur
yves.boisvert@lapresse.ca

Les verts déçus du peu de temps consacré à l'environnement

SÉBASTIEN RODRIGUE

Déjà fâché d'être exclu du débat, le chef du Parti vert, Jim Harris, se dit déçu d'avoir aussi peu entendu parler d'environnement lors du débat entre les quatre principaux chefs de parti, hier soir à Vancouver.

M. Harris a suivi le débat dans un local électoral de Toronto. Le Parti vert estime qu'il a gagné sa place dans les débats en récoltant plus de 2 % des voix aux dernières élections ; mais, comme en 2004, les verts ont dû faire leur deuil d'y participer.

La formule retenue pour le débat prévoyait six thèmes, mais seulement quatre étaient retenus. Les partis ne connaissaient d'ailleurs pas les sujets choisis. L'environnement et la politique étrangère ont donc écopé dans ce premier débat.

Dans une entrevue téléphonique, le chef du Parti vert a souligné qu'il aurait tout de même aimé répliquer aux chefs sur les sujets abordés hier soir. « Les vieux politiciens parlent toujours des mêmes sujets », a-t-il laissé tomber.

Sur la question de la TPS, M. Harris aurait souhaité parler de sa proposition d'abolir cette taxe sur les « produits verts » comme les voitures hybrides et les vélos. Les conservateurs proposent plutôt d'abaisser la TPS jusqu'à 5 %, alors que les libéraux misent sur des baisses d'impôts.

M. Harris soutient également que les chefs n'ont pas suffisamment discuté de « développement régional ». Le chef du parti a souligné, par exemple, que les investissements canadiens dans l'énergie éolienne encourageaient des industries étrangères faute de fournisseurs canadiens.

À propos de la question de l'unité nationale, M. Harris préfère observer le résultat des prochaines élections provinciales au Québec plutôt que de rouvrir les négociations constitutionnelles. M. Harris a rappelé néanmoins que les Québécois et les Canadiens partagent les mêmes valeurs.

Quant au scandale des commandites, M. Harris croit que le bilan environnemental des libéraux est un scandale beaucoup plus important. Le chef du Parti vert soutient que l'émission de gaz à effet de serre a connu une croissance fulgurante depuis que les libéraux gouvernent le pays.

Un ancien gouverneur général au NPD

PRESSE CANADIENNE

WINNIPEG – Après une longue absence de la vie publique, l'ancien gouverneur général Ed Schreyer a annoncé hier qu'il défendra les couleurs du Nouveau Parti démocratique (NPD) dans une circonscription située au nord-est de Winnipeg, au Manitoba.

Ed Schreyer devient ainsi le premier représentant de la reine au Canada à se lancer ensuite en politique active. Il a été gouverneur général de 1979 à 1984. Âgé de 70 ans, M. Schreyer a aussi occupé les fonctions de premier ministre du Manitoba dans les années 70. Il a d'ailleurs été le premier néo-démocrate élu à ce poste.

Le candidat du NPD se dit plus « déterminé » que les autres candidats.

FROMAGER AFFINEUR

Paniers gourmands, accessoires fromagers… on vous donne aussi de bonnes idées cadeaux.

« Ambiance, sourires, fromages de saison à s'offrir… Un bon Noël chez votre *vrai* fromager »

(514) 272 1161
Au Marché Jean-Talon (à côté de la SAQ),
sur le Plateau Mont-Royal,
rue Sherbrooke E.
et à Repentigny.

La fromagerie HAMEL
fromageriehamel.com

3365346A

LE 31

2(x)ist

LE MINI SLIP **DEVANT PROFILÉ** 9.99

Économisez 35% sur un slip de la collection de sous-vêtements pure mode 2(x)ist. Forme taille basse très actuelle, pur coton, élastique logo en microfibre douceur. Noir ou blanc. P.m.g.tg. Rég.16.00 Des rabais jusqu'à 44% s'appliquent sur tous les autres styles signés 2(x)ist.

simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS!

3368035A

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE , VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

offrir
voeux magie fêter amour

LE 31

LA CHEMISE UNIE COULEUR ACCENT 59.95

Une essentielle signée Hörst. Son mélange 65% coton 35% polyester d'entretien sans souci et ses couleurs mode de vert, bleu, choco, rouge, rose, orangé, gris, crème en plus du noir et du blanc, en font une chemise classe affaires qui se marie avec tout. 14 1/2 à 18. Rég. 80.00

simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS!

3368036A

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE , VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Cellier Vinum
Cap. approx. 52 bouteilles **599 $** - ~~Rég. 795 $~~

Ensemble à vin et à porto
Carafe avec bouchon + 6 verres INAO **50 $**

3367505A

2 verres Ouverture Riedel en prime (temps limité)

RIEDEL **Ensemble dégustation** Carafe + 4 verres à vin rouge Ouverture Riedel **100 $**

Idées cadeaux de bon goût

Économisez jusqu'à **25 %**

Accessoires • Cadeaux • Carafes • Celliers • Livres
Verres • Conception et aménagement de cave à vins

Vinum design

1480, City Councillors, Montréal (près de La Baie centre-ville)
Tél. : (514) 985-3200 • **www.vinumdesign.com**

3367508

ÉLECTIONS 2006 VERS LE 23 JANVIER

Marc-André Rivard, qui a conçu les pubs « LNI », coupe les ponts avec le PLC

« Mon frère est touché ; la mémoire de mon père est aussi touchée »

TRISTAN PÉLOQUIN

Marc-André Rivard, le concepteur des publicités électorales basées sur le concept de la LNI et frère du chanteur Michel Rivard, a été si « désarçonné » de voir que le « comité de campagne » du PLC n'a pas respecté la propriété intellectuelle d'Yvon Leduc, qu'il a coupé les ponts avec le parti lundi.

« Dès l'instant où j'ai proposé le concept, j'ai dit aux gens responsables du comité qu'il fallait absolument qu'ils demandent l'autorisation à la LNI avant d'aller de l'avant, a-t-il assuré hier en entrevue à *La Presse*. Je ne suis qu'un pion : on m'a demandé des textes, je les ai fournis au comité pour approbation, mais j'ai insisté à plusieurs reprises pour qu'on s'assure d'obtenir les droits. Ils m'ont dit que tout était beau. »

C'est finalement dimanche que le créateur publicitaire, qui travaillait bénévolement pour la campagne du PLC, a découvert que le parti n'a jamais obtenu l'autorisation de la LNI. « J'ai compris quand j'ai vu Yvon Leduc à la télé. J'ai été complètement désarçonné. »

« J'ai proposé mes services bénévolement parce que je voulais vivre l'expérience. Maintenant, c'est fini. J'ai quitté le comité lundi. »

Marc-André Rivard refuse cependant de révéler qui siégeait au comité du PLC qui a approuvé les publicités. « Si je fais ça, je pense que j'empire ma situation. De toute façon, je ne sais même pas exactement qui sont ces gens-là. »

Profondément blessé par la tournure des événements, et plus particulièrement par la dénonciation par l'Union des artistes (UDA) de l'utilisation sans autorisation du concept de la LNI, Marc-André Rivard reconnaît avoir commis une « grave erreur d'appréciation et de jugement ». « J'ai le plus grand respect au monde pour le droit d'auteur. Mon frère (Michel Rivard, qui a participé à six saisons de la LNI) est touché. La mémoire de mon père (Robert Rivard, ancien président de l'Union des artistes) est aussi touchée. Pour moi, la LNI c'était juste un jeu. J'avais oublié que ça portait une si grande charge émotive », a confié le concepteur publicitaire.

Règles de l'art

Questionnée hier au sujet des déclarations de M. Rivard, la porte-parole du Parti libéral, section Québec, Irène Marcheterre, a répété que « tout a été fait selon les règles de l'art. » « Les publicités ont été autorisées par le comité de campagne. M. Rivard ne fait pas partie du comité de campagne », a-t-elle dit.

« Nous avons confié un mandat à Pierre Ladouceur, de Turbo Marketing. Il a le droit de consulter qui il veut. M. Rivard travaillait pour lui de façon bénévole. Nous, on n'a pas discuté avec personne d'autre que Pierre Ladouceur. »

Le Parti libéral a été mis en demeure mercredi par Yvon Leduc et par la succession de Robert Gravel de retirer ses publicités des ondes. Le parti a refusé d'obtempérer.

Ancien vice-président de Groupaction aujourd'hui à l'emploi de la firme Saint-Jacques Vallée Young & Rubicam, Marc-André Rivard ajoute avoir été ébranlé de voir qu'on l'associait par la bande au scandale des commandites. « Je vois mon nom dans *La Presse* comme si j'étais mêlé au scandale. Quand je suis arrivé chez Groupaction, ça faisait déjà cinq ans que le programme existait. On a été 125 employés à apprendre en même temps ce qui s'était passé. On a perdu nos jobs et ç'a été l'enfer pendant six mois. »

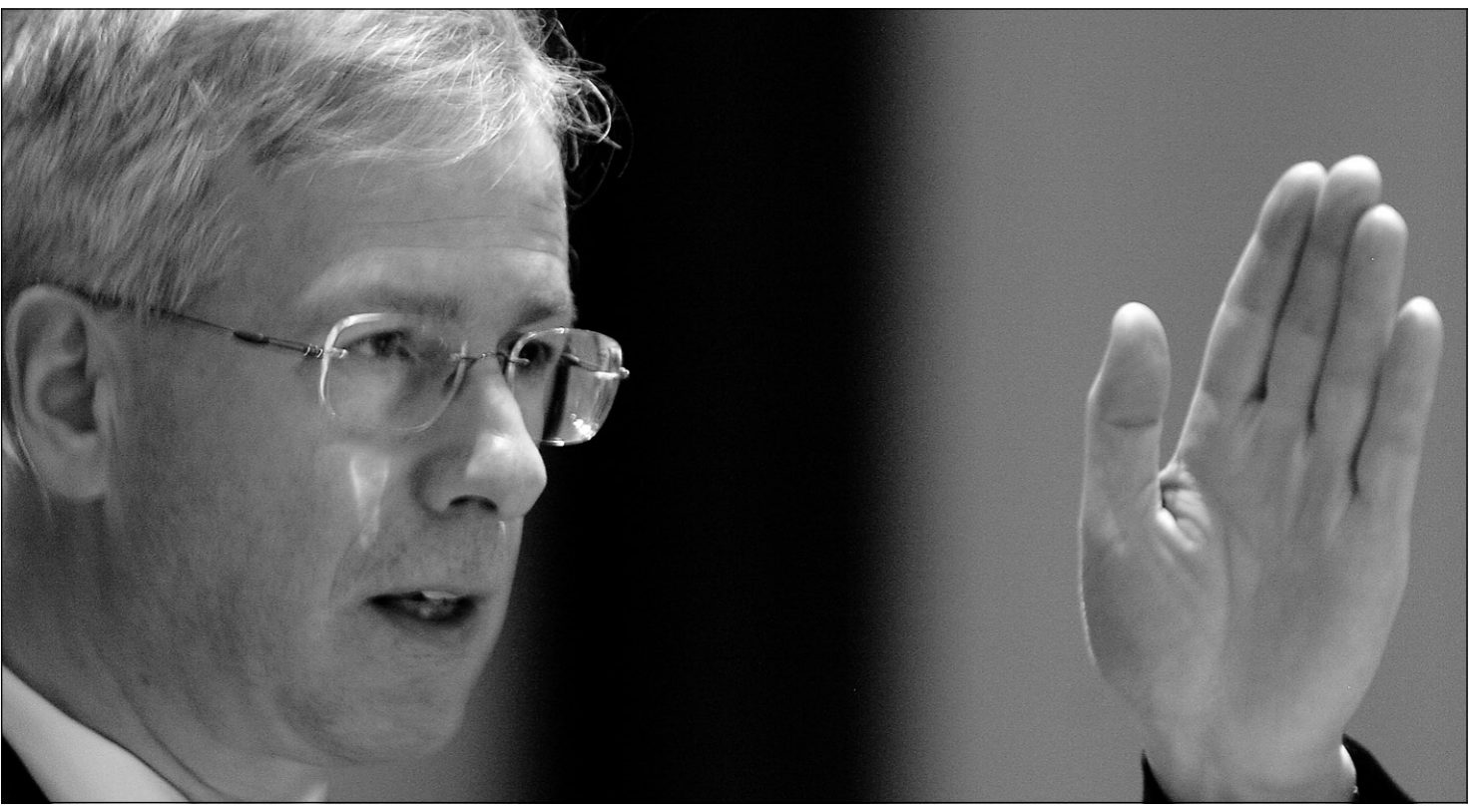

PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

« Avec Stephen Harper, le Canada passerait d'une force moteur à une force de résistance », a indiqué hier Stéphane Dion, lors d'une conférence de presse à Montréal.

Dion accuse Harper d'être une menace à l'environnement

FRANÇOIS CARDINAL

Si les changements climatiques sont une menace pour l'environnement, le chef conservateur Stephen Harper l'est aussi, estime Stéphane Dion. À son avis, l'élection d'un parti opposé au protocole de Kyoto serait une véritable « tragédie » pour le Canada.

« Avec Stephen Harper, le Canada passerait d'une force moteur à une force de résistance », a-t-il indiqué hier en marge d'un discours prononcé à Montréal. Le ministre de l'Environnement et candidat libéral craint même pour les suites de la 11e Conférence de l'ONU sur le climat qui s'est terminée avec succès samedi dernier.

Il faut savoir que le Canada demeure président de la conférence sur les changements climatiques jusqu'à l'ouverture de la suivante, en décembre prochain à Nairobi au Kenya. Il doit ainsi s'assurer que le plan d'action de Montréal prenne son envol au cours des prochains mois, ce qui signifie le début du dialogue, notamment avec les États-Unis.

« La conférence serait paralysée (avec l'élection de Harper), croit-il. Imaginez tous ces pays que l'on vient de convaincre d'entrer en dialogue, comme l'Australie par exemple. Ils ont plein d'idées pour faire progresser les choses et tout d'un coup, on aurait un premier ministre qui encouragerait plutôt les forces de résistance. Ça mettrait en danger les acquis. »

En décembre 2002, M. Harper et son équipe ont tout fait pour que le Canada ne puisse ratifier le protocole de Kyoto, incluant un discours fleuve de 11 heures du député Bob Mills. Depuis, le chef conservateur soutient qu'une fois élu, il se retirera du protocole et dotera le pays de ses propres cibles de réduction des gaz à effet de serre.

« La position de mon parti sur le protocole de Kyoto est claire et l'a toujours été, soulignait-il il y a quelques années dans le *Ottawa Citizen*. Nous nous opposerons au protocole de Kyoto et ses objectifs. Nous travaillerons de concert avec les provinces pour que ces cibles ne soient pas ratifiées. (Si elles le sont tout de même), nous les abrogerons lorsque nous aurons l'occasion de le faire. »

Il a été impossible d'avoir une réaction de Stephen Harper, reclus en vue du débat des chefs.

Cela dit, M. Dion a précisé hier qu'il voulait que les nouveaux indicateurs sur l'environnement de Statistique Canada, dont *La Presse* faisait état hier, deviennent partie intégrante du processus décisionnel d'Ottawa. La qualité de l'air et de l'eau ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du pays seront dorénavant mesurées annuellement.

« Le Canada veut sortir de plus en plus d'indicateurs comme ceux-là, ce que les Britanniques appellent *ressource productivity*. Au lieu de calculer simplement le PIB (produit intérieur brut), vous pouvez ainsi calculer le PIB en tenant compte de l'utilisation des ressources. Combien de litres d'eau, par exemple, vous utilisez pour fabriquer tel facteur de production. »

ÉLECTIONS 2006 VERS LE 23 JANVIER

Le scanner de la discorde au Manitoba

À l'occasion de la campagne électorale, *La Presse* poursuit sa traversée du Canada. À Winnipeg, nous visitons une clinique médicale privée qui a décidé de défier le gouvernement du Manitoba.

AGNÈS GRUDA

WINNIPEG

Avec sa porte qui donne sur le parking d'un centre commercial, de l'extérieur, le centre chirurgical Maples ne paie pas de mine. Mais dès que l'on y entre, on glisse dans un univers feutré, où les patients peuvent attendre leur consultation sur des sofas de velours en se servant du café frais à volonté.

Ici, les salles d'opération sont désignées par le mot « théâtres ». Quant aux pièces où les patients récupèrent après une intervention, ce sont des « suites ». Comme à l'hôtel.

Mais derrière cette atmosphère paisible, aux antipodes de l'univers échevelé des hôpitaux publics, les propriétaires de la clinique et le gouvernement du Manitoba se livrent une guerre sans merci. Les premiers veulent concurrencer le système public en faisant payer l'accès à un appareil d'imagerie à résonance magnétique tout neuf. Le second veut à tout prix les en empêcher. Le prochain acte de cette confrontation pourrait se jouer dans les jours qui viennent.

Il n'y a qu'une poignée d'appareils à résonance magnétique dans tout le Manitoba. Pour un diagnostic, il faut attendre entre 13 et 17 semaines. « Nous garantirons le service en 48 heures », assure Dwayne Ventar, directeur de la clinique Maples. Bien sûr, il faudra y mettre le prix : 695 $.

Quatre provinces canadiennes, dont le Québec, autorisent déjà le recours à des examens radiologiques privés. Mais le Manitoba résiste. Et le ministre provincial de la Santé, Tim Sale, a averti l'équipe de la clinique Maples : à la première infraction, ils risquent une amende de 5000 $.

On attend...

Avant de faire fonctionner son scanner, la clinique doit encore obtenir une licence du Collège des médecins du Manitoba, qui scrute les qualifications des radiologistes et la qualité de l'appareil — mais ne se mêle pas de politique.

« Dès que nous recevrons une réponse, nous commencerons à utiliser l'appareil. Si nous recevons une amende, nous la contesterons en cour », avertit Dwayne Ventar.

En ce moment, la clinique Maples est spécialisée en chirurgie esthétique et en traitement de la douleur. Dans le premier cas, il s'agit d'interventions non couvertes par le système public. Dans le second, les soins sont assumés par l'équivalent manitobain de la Commission de santé et de sécurité du travail.

Jusqu'ici, pas de problème. Mais en faisant directement concurrence au réseau public pour un traitement couvert par l'assurance maladie, les propriétaires de l'appareil à résonance magnétique créent un précédent dans la province.

La clinique Maples n'a pas l'intention de faire les choses à moitié. Tant qu'à défier le gouvernement, on permettra aussi aux patients de passer la nuit dans une des « suites » du centre chirurgical. Ces séjours prolongés contreviendraient à la loi provinciale, mais ils permettraient à la clinique d'élargir sa gamme de services. Elle pourrait offrir des remplacements de hanches, des chirurgies du genou.

Si Dwayne Ventar et son équipe sont aussi déterminés à défier le gouvernement, c'est en raison de la récente décision de la Cour suprême qui oblige le Québec à ouvrir la porte aux soins privés lorsque le système public ne parvient pas à soigner les gens dans des délais raisonnables. Ottawa vient de s'entendre avec les provinces pour garantir des délais précis pour différents types de chirurgies, et réduire ainsi les listes d'attentes. Mais Dwayne Ventar est sceptique : « Tout ce processus va prendre des années. En attendant, les gens souffrent. »

Oui, mais les cliniques privées ne viennent-elles pas arracher des médecins au réseau public ? « Mais les médecins s'en vont de toute manière, ils quittent la province. Et les patients les plus riches vont se faire soigner aux États-Unis. La médecine à deux vitesses, ça existe déjà. »

N'essayez plus : Dwayne Ventar a réponse à tout.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

L'appareil controversé d'imagerie par résonance magnétique de la clinique Maples Surgical Centre, à Winnipeg au Manitoba.

Fido met le paquet.

Forfait Fido à Fido
20 $ par mois
10 $ par mois pendant 4 mois

› 50 minutes de jour en semaine + 50 en prime
› 1000 minutes les soirs et week-ends dès 19 h
› 1000 minutes entre abonnés Fido
› Appels locaux illimités entre 17 h et 19 h pendant 12 mois

En plus 6 mois illimités
› Appels locaux
› Messages textes
› Messages images

GRATUIT GRATUIT GRATUIT GRATUIT

Avec Entente Fido®

Faites vite !
Cette offre se termine le 24 décembre.

3358117A

LES MAGASINS ET PARTENAIRES DÉTAILLANTS

LAVAL ET RIVE-NORD
Carrefour du Nord, St-Jérôme
Carrefour Laval
Centre Laval
Galeries Rive-Nord, Repentigny
Place Rosemère
ACTION-PAGE INC.
2015a, boul. Des Laurentides, Vimont
CELTEL MOBILITÉ
1637, boul. Daniel-Johnson, Laval
ZONE MOBILE
367, boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache

RIVE SUD
Mail Champlain
Promenades Saint-Bruno
ACTION-PAGE INC.
1836, chemin Chambly, Longueuil
COMMUNICATIONS AIRFLEX INC.
3565, boul. Taschereau, St-Hubert
COMPTOIR PLACE LONGUEUIL
825, rue St-Laurent, Longueuil
ZONE MOBILE
3310, boul. Taschereau, Greenfield Park
Métro Longueuil
Galeries Saint-Hyacinthe

GRAND MONTRÉAL
1004, rue Sainte-Catherine Ouest
Carrefour Angrignon
Centre Rockland
Centre Eaton
Fairview Pointe-Claire
Les Galeries d'Anjou
Place Versailles
Place Vertu
ACTION-PAGE INC.
4960, boul. Décarie, Montréal
1221, St-Zotique Est, Montréal
3451, rue Ontario Est, Montréal
4328, Henri-Bourassa Est, Montréal
3758, boul. St-Laurent, Montréal
B-MOBILE
Place de la Cathédrale, Montréal
595, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal
CELLUMAX INC.
Complexe Desjardins, Montréal
Emery, Montréal
CELTEL MOBILITÉ
35, rue Beaubien, Montréal
121, avenue Mont-Royal Ouest, Montréal
6571, avenue Somerled, Montréal
6295, rue Victoria, Montréal
6245, boul. Métropolitain, St-Léonard
245, boul. Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent
COMMUNICATIONS AIRFLEX INC.
4046, boul. Jean-Talon Est, Montréal
5613, avenue du Parc
CONNECTION MOBILE
1476, avenue du Collège, Ville Saint-Laurent
DIVINE LINKS LTD.
1464, boul. Schevchenko, LaSalle
6087, rue St-Jacques Ouest, Montréal
DURA TECH
5040, boul. Métropolitain Est, Montréal
ELECTRO-TEL INC.
3859, rue Wellington, Verdun
FIDEL COMMUNICATIONS (DEL TECHNOLOGIE)
4351, avenue Papineau, Montréal
3813, rue St-Denis, Montréal
FIRST CONE FINANCIAL SERVICES
5175B, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
FOXCOM
Galeries Normandie, Montréal
4282, Métropolitain Est, St-Léonard
MONDE DIGITAL – PRECISION
1249, rue Antonio-Barbeau, Montréal
MULTI-CELL COMMUNICATIONS
2900, rue Masson, Montréal
Centre de la Pointe, Pointe-aux-Trembles
PÈRE DU CELLULAIRE (LE)
4889, rue Jarry Est, St-Léonard
POSITIVE ELECTRONIQUE PEP INC.
200, boul. d'Anjou, bureau 128, Châteauguay
895, rue de la Gauchetière O., Montréal
4112, Jean-Talon Est, Montréal
SERVICES DE COMMUNICATION CELLULAIRE INC.
4605, rue Ste-Catherine Est, Montréal
STATION CELLULAIRE
990, rue St-Urbain, Montréal
2340, rue Guy, Montréal
109, rue Viger, Montréal
UP CLOSE
Centre Eaton
ZONE MOBILE
3237, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux
436, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
Place Alexis Nihon, Montréal
Centre Domaine, 3235, avenue de Granby, Montréal
436, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
680, rue Jarry Est, Montréal
Centre d'achat Langelier

Composez le **1 888 945-FIDO** (3436) ou achetez sur **fido.ca**

Le rabais de 50 % sur les frais de service mensuels pendant quatre mois sur tous les forfaits Fido à Fido avec Entente Fido est offert jusqu'au 24 décembre 2005. L'offre portant sur les appareils gratuits est valide avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel de temps d'antenne avec Entente Fido jusqu'au 24 décembre 2005 ou jusqu'à épuisement des stocks. À l'activation d'un forfait mensuel de temps d'antenne Fido à Fido avec Entente Fido, vous obtenez le double des minutes de jour pendant 24 mois. Offre valide du 6 décembre 2005 au 24 décembre 2005. L'offre de six mois d'appels locaux et de messages textes, images et vidéo illimités prend fin le 24 décembre 2005 et s'adresse aux nouveaux clients qui font activer un forfait mensuel de temps d'antenne de 20 $ ou plus avec Entente Fido. Elle permet l'envoi et la réception illimités, pendant la durée de l'offre, de ce qui suit : i) messages textes et instantanés d'un mobile au Canada à un client d'un fournisseur de sans-fil canadien ou américain ; ii) appels locaux, à l'exception des appels locaux faits ou reçus dans le réseau élargi ; iii) messages images et vidéo d'un mobile au Canada à un client d'un fournisseur de sans-fil canadien. Appareil compatible MMS requis. Les clients qui font activer l'option 5 à 7 illimité à 5 $ recevront un crédit de 5 $ sur leurs factures pendant 12 mois. Taxes, frais d'interurbain, d'itinérance, de service d'appel d'urgence 911 (50 ¢ par mois), d'accès au réseau (6,95 $ par mois) et autres frais applicables en sus. Sous réserve de la politique d'utilisation équitable de Fido. Certaines conditions s'appliquent. Fido est une marque déposée de Fido Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal : FUTURE SHOP BEST BUY LA CABINE TÉLÉPHONIQUE teleplus

3358120

Tire Toté WWW.TIRETOTE.COM
Le MEILLEUR MOYEN de TRANSPORTER et de ranger vos PNEUS!
Une excellente idée-cadeau
Disponible chez CANADIAN TIRE
3362611 3363853

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages
Célébration 2006
Tirage du 2005-12-15
747F125
(non décomposable)
1 Ford Escape hybride 2006 (ou 47 500 $)

2005-12-01	430D955	2005-12-08	440E164
2005-12-02	293D132	2005-12-09	166E724
2005-12-03	494A403	2005-12-10	153D253
2005-12-04	129D466	2005-12-11	604A077
2005-12-05	376E067	2005-12-12	786E179
2005-12-06	764A592	2005-12-13	235A916
2005-12-07	636C580	2005-12-14	687F571

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.
1 Ford Escape hybride 2006 chaque jour du 1er au 31 décembre 2005

Zellers
Avis de correction
Une erreur s'est glissée à la **page 40** du cahier Zellers en vigueur du samedi 17 décembre au samedi 24 décembre 2005. En effet, nous annonçons l'**ensemble aérosol et gel pour le corps Axe® à 6,97 $**.
Le prix de l'**ensemble est plutôt de 11,97 $**.
Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur a pu causer. Hbc
3367441A

ÉLECTIONS 2006 VERS LE 23 JANVIER

Pas de gagnant, mais un perdant: Harper

MARISSAL
suite de la page A1

Les souverainistes n'aimeront pas plus Paul Martin après la soirée d'hier, mais les fédéralistes n'ont pas de raison d'avoir honte de leur chef. Dans une phrase qui va le suivre d'ici la fin de la campagne, il a même dit qu'il aimerait voir le Québec signer la Constitution de 1982. Reste à voir ce qu'il voulait vraiment dire parce que l'on a déjà entendu ce refrain-là.

La portion la plus attendue, celle sur l'unité canadienne, n'a pas permis aux chefs, dans le format contraignant imposé, de marquer des points décisifs, mais MM. Martin et Duceppe ont réussi à passer leur message. Martin: si vous êtes fédéraliste, ne votez pas pour le Bloc. Duceppe: le Bloc ne fera pas la souveraineté à Ottawa, mais nous défendons les intérêts du Québec mieux que quiconque. Les deux se sont toisés, mais n'ont pas pu jeter les gants. Vivement un vrai débat Martin-Duceppe.

Après avoir entendu Paul Martin bafouiller en français depuis le début de la campagne, la principale préoccupation de ses rares conseillers francophones (et le premier intérêt des journalistes) était de voir comment il allait s'en sortir. De toute évidence, l'immersion avec Jean Lapierre, Lucienne Robillard et Francis Fox, ces deux derniers jours à Vancouver, lui aura fait du bien. Le reste du plan de match de M. Martin était de rester calme et d'avoir l'air du premier ministre. Là encore, il s'en est tiré sans heurts.

Évidemment, diront les libéraux, c'était plus facile pour Gilles Duceppe: il est le seul francophone de souche du groupe, il ne fait campagne qu'au Québec, il n'a pas à défendre un bilan de gouvernement ni à présenter un programme de gouvernement et il en est à sa quatrième campagne. Vrai, mais en contrepartie, les attentes étaient plus hautes à son égard que pour les autres et les risques de se planter, aussi. Les fédéralistes n'aimeront pas plus Gilles Duceppe après le débat d'hier, mais ils doivent reconnaître que le bonhomme est rigoureux et bien préparé. Stressé au départ (ça se voyait notamment à son souffle court et à l'absence marquée de sourire), il a enchaîné les phrases punch du genre: «si nous sommes en élections, c'est parce que les libéraux ont perdu l'autorité morale de gouverner» ou «il existe une culture de l'occulte au fédéral» ou encore «c'est avec une carte d'assurance-maladie que l'on doit payer ses soins de santé, pas avec une carte de crédit».

S'il est difficile de désigner un vainqueur, il y a clairement un perdant: Stephen Harper, qui, à deux reprises, a dû s'excuser de ne pas avoir compris la question qui lui était adressée. Très tôt dans la soirée, on a senti que le chef conservateur avait décroché. Un des objectifs de M. Harper était de démontrer aux Québécois qu'il a l'étoffe d'un premier ministre. Meilleure chance la prochaine fois.

Il aura réussi un autre de ses objectifs, toutefois, soit d'énumérer ses promesses à chaque occasion, comme la baisse de la TPS ou l'aide directe aux parents pour les services de garde.

Jack Layton, qui n'avait rien à gagner hier soir, n'a pas mal fait, au contraire. Beaucoup mieux, en tout cas, qu'en 2004. Le chef du NPD a profité, plus que les trois autres, des questions qui lui ont été posées pour attaquer directement son principal adversaire: Paul Martin. Les stratèges anglophones du chef libéral auraient d'ailleurs intérêt à revoir le film du match, comme on dit en langage de hockey, parce que tout ce que M. Layton a fait hier, c'est de se préparer pour ce soir.

Contrairement aux débats de juin 2004, la question des commandites n'a occupé qu'une petite place, au début de la soirée. De là à dire, comme l'a affirmé Paul Martin, qu'il est temps de tourner la page, c'est aller un peu vite, mais la question n'obnubile plus les politiciens fédéraux et ne monopolise plus les débats. La stratégie de M. Martin était la bonne: en affirmant dès les premières secondes, dans son énoncé d'ouverture, qu'il n'avait rien à cacher et que c'est pour ça qu'il a créé la commission Gomery, M. Martin a pris ses adversaires de vitesse. Cela n'aura toutefois pas empêché Gilles Duceppe de passer lui aussi son message: qui, au Parti libéral, a touché de l'argent sale?

Encore là, Jack Layton et Stephen Harper jouaient les figurants. Les deux hommes ont amélioré leur français depuis, surtout Jack Layton qui le parle souvent mieux que Paul Martin, mais ils n'avaient pas de grands objectifs pour l'exercice d'hier soir.

La vraie joute, pour eux, c'est ce soir, dans le premier débat en anglais (il y aura une autre ronde de débats les 9 et 10 janvier à Montréal).

Encore une fois, Paul Martin sera la cible privilégiée de MM. Layton et Harper. Le premier, parce qu'il sent bien depuis le début de la campagne que les libéraux sont en train de lui tirer le tapis sous les pieds. Le second, parce qu'il doit démontrer qu'il représente réellement, pas seulement théoriquement, une solution de rechange aux libéraux.

M. Martin devra aussi se méfier de Gilles Duceppe, qui avait joué la mouche du coche il y a 18 mois, en houspillant le chef libéral toute la soirée avec une efficacité redoutable. M. Duceppe n'a rien à gagner (ni rien à perdre) dans les débats en anglais, c'est ce qui le rend si dangereux, en particulier pour Paul Martin.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur
vincent.marissal@lapresse.ca

VIERA

L'écran plat prend son envol pour transformer radicalement le cinéma maison. Voici VIERA™ de Panasonic. Réglés avec précision pour reproduire des couleurs naturelles, une exceptionnelle clarté et un contraste époustouflant, seuls les téléviseurs VIERA possèdent le **rehaut d'image C3.** Il en résulte une image pilotée par l'innovation et perfectionnée par Panasonic. VIERA. C'est bien plus que des téléviseurs, c'est le début d'une nouvelle ère visuelle.

C3 IMAGE ENHANCED

TÉLÉVISEUR À PLASMA À GRAND ÉCRAN
TH-42PD50
Une véritable innovation en matière d'écran à plasma ! Le modèle TH-42PD50 livre la technologie de rehaut d'image C3 dans un format grand écran d'une conception renversante. Le résultat ? Un parfait équilibre de style et de substance, à un prix étonnamment abordable.

MAINTENANT SEULEMENT
2 999,99 $

TÉLÉVISEURS À PLASMA À HAUTE DÉFINITION
TH-37PX50 | TH-42PX50 | TH-50PX50
Faites l'expérience de vous trouver au sommet du monde du cinéma maison. Les téléviseurs VIERA haute définition à écran plasma possèdent la prochaine génération d'écran avec filtre noir foncé pour un contraste amélioré, gestion tridimensionnelle des couleurs et réglage de clarté par sous-pixel.

À PARTIR DE
3 499,99 $

TÉLÉVISEURS À CRISTAUX LIQUIDES À HAUTE DÉFINITION À GRAND ÉCRAN
TC-26LX50 | TC-32LX50
TC-19LX50 | TC-23LX50
La suralimentation de l'image et le traitement adaptatif sont combinés en vue d'offrir une réponse précise doublée d'une grande netteté même en présence de mouvement rapide. Le rehaut d'image C3 veille à l'exceptionnelle intégrité de l'image.

À PARTIR DE
999,99 $

TÉLÉVISEUR À CRISTAUX LIQUIDES
TC-20LA5
Le modèle TC-20LA5 s'ajuste automatiquement à la lumière en vue d'assurer une qualité d'image optimale. Le téléviseur à cristaux liquides idéal pour les petits intérieurs.

MAINTENANT SEULEMENT
999,99 $

Panasonic. des idées pour la vie.

POUR CONNAÎTRE L'ADRESSE D'UN DÉTAILLANT PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ WWW.PANASONIC.CA

*Les prix indiqués sont les prix de vente conseillés. Les prix des détaillants peuvent varier.

3363732A
3366115

LUTTE CONTRE LES GANGS DE RUE

La police de Montréal hausse la barre

CAROLINE TOUZIN
ET ANDRÉ CÉDILOT

La police de Montréal a décidé de mettre encore plus d'énergie et de ressources dans sa lutte contre les gangs de rue. En 2006, toutes ses unités d'enquête auront la même « première priorité » : éviter que le phénomène continue de prendre de l'ampleur.

Les plus récentes statistiques sont alarmantes. Depuis 2002, 397 tentatives de meurtre dans la métropole sont reliées aux gangs de rue. Seulement de janvier à août 2005, il y a eu 719 délits contre la personne, dont 165 vols qualifiés (incluant le taxage), 101 voies de fait et 79 cas de menaces. Depuis 16 ans, 111 meurtres sont reliés aux gangs. « La lutte aux gangs de rue, c'est l'affaire de tous », a dit le directeur adjoint Jean-Guy Gagnon, hier, en rendant publique la seconde phase de son plan d'action triennal.

6 % des jeunes sont responsables de presque la moitié de toute la criminalité juvénile dans la métropole.

La prévention auprès des jeunes est au coeur du plan. C'est que parmi les victimes des gangs, près des trois quarts ont moins de 25 ans. Près de 40 % sont mineurs. Autre détail typique : deux fois sur cinq, il y a au moins quatre agresseurs pour un même crime, révèle une étude sur la victimisation des gangs rendue publique, hier.

Preuve que la police ne peut agir seule, elle a invité une criminologue et le coordonnateur de la patrouille de rue à la Maison d'Haïti, Harry Delva, à faire la rencontre de presse à ses côtés. La majorité des crimes sont commis par une dizaine de « vrais » gangs. Une trentaine d'autres qualifiés d'« émergents », parce que moins structurés et peu étendus, sont aussi actifs à Montréal. « Le défi, c'est de distinguer les jeunes ordinaires des vrais délinquants », affirme la criminologue Chantal Fredette, conseillère clinique pour les centres jeunesse de Montréal. Mme Fredette souligne que 6 % des jeunes sont responsables de presque la moitié de toute la criminalité juvénile dans la métropole. « Ce sont ces délinquants que la police doit traquer ». Pour les autres jeunes attirés par les gangs, la prévention est de mise, et ce, dès la prématernelle, précise la criminologue.

Les gangs de rue créent un important sentiment d'insécurité. La moitié des résidants de Montréal-Nord disent éviter un secteur, une rue, un parc ou une ruelle de peur d'y croiser un membre de gangs de rue, souligne un sondage réalisé auprès de 900 résidants et rendu public hier. Les trois quarts admettent qu'il y a un problème de gangs de rue dans le quartier.

L'offre prend fin le 18 janvier 2006; réservée aux nouveaux abonnés. Service offert aux clients résidentiels, là où la technologie le permet. Prix/offres sujets à changements sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Des frais d'envoi de 15 $ s'appliquent lorsque vous commandez par téléphone. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent, y compris des exigences techniques minimales. 1. Sujet à un engagement d'un an; des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Capacité de 1 Go de téléchargement par mois; frais pour téléchargements en sus. 2. La vitesse de téléchargement peut varier selon l'achalandage sur Internet, le serveur et d'autres facteurs. 3. Fournis avec RadialPoint Systems, Inc. aux abonnés Sympatico. Aucun service n'offre une sécurité absolue. 4. Le crédit sera appliqué sur le compte; prévoir 6 à 8 semaines après l'activation. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada. MC © 2005, COVAN. Utilisée souslicence.

ACTUALITÉS

EN BREF

Le *pot* cause d'un incendie dans l'Est

Des plantations intérieures de marijuana seraient à l'origine d'un violent incendie, qui a jeté une dizaine de personnes à la rue hier dans l'arrondissement d'Hochelaga-Maisonneuve. Vers 11 h 20 hier, les pompiers de Montréal ont été appelés au 3415, rue Sainte-Catherine Est, à l'intersection de la rue Davidson, pour y combattre un incendie dans un immeuble de trois étages où se trouvaient un commerce et des logements. Étant donné l'absence de murs coupe-feu, les flammes se sont propagées aux immeubles adjacents, nécessitant l'intervention d'environ 140 pompiers. À leur arrivée sur les lieux, les pompiers ont découvert deux plantations de marijuana à l'intérieur des immeubles touchés. Une personne a été arrêtée à ce sujet. Selon le Service de police de Montréal, l'incendie aurait pu être causé par une défaillance dans le système électrique de l'une des plantations.
Nicolas St-Pierre

Le lac Saint-Pierre, la perchaude et le poulamon menacés

Le lac Saint-Pierre, cet élargissement du Saint-Laurent en Mauricie, sera appelé à disparaître ou à diminuer de beaucoup, de même que la perchaude et le poulamon, en raison des changements climatiques, selon Ali Assani, professeur de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les changements climatiques occasionneront aussi la disparition des gros bateaux à trop fort tirant d'eau sur la voie fluviale du Saint-Laurent et auront des effets néfastes sur l'industrie de la pêche commerciale au lac Saint-Pierre et sur les activités de pêche hivernale. PC

Plus de 7 millions de bonnes raisons d'avoir décidé.

Légiférer sur la rémunération des employés de l'État, c'est faire preuve de responsabilité envers les 7,5 millions de Québécois.

Après 18 mois de négociations, près de 1500 rencontres et après avoir conclu de nombreuses ententes sur l'amélioration des conditions de travail avec plus de la majorité des employés des secteurs public et parapublic, le Gouvernement du Québec a décidé de définir le cadre de rémunération de ses employés.

L'augmentation globale sera de 12,6 %, incluant une provision pour l'équité salariale, ce qui représente 3,2 milliards de dollars.

En plus de préserver la sécurité d'emploi des employés de l'État, cette décision respecte la capacité de payer des contribuables. Ainsi, les Québécois éviteront des coupures de services et des hausses d'impôts de plus de 1 400 $ par contribuable qu'entraîneraient les demandes des syndicats.

Être responsable, c'est garantir notre avenir.

Québec

3368116A

PORCHERIES

Jour 1 de la levée du moratoire

CHARLES CÔTÉ

Au lendemain de la levée du moratoire sur l'industrie porcine, plusieurs nouvelles mesures s'appliquent au secteur le plus controversé de l'agriculture québécoise.

Les porcheries sont soumises à quatre fois plus d'inspections qu'auparavant, soit 13 000 par année comparativement à 3500. Des patrouilles ont été créées pour surveiller les épandages illégaux de lisier, l'hiver. Ces épandages doivent maintenant se faire avec un équipement qui dépose le lisier au ras du sol au lieu de le projeter à distance.

Les municipalités peuvent forcer les porcheries à mettre un toit sur leurs fosses à purin et adopter d'autres mesures pour diminuer les odeurs. À plus long terme, d'ici 2010, les porcheries doivent atteindre un équilibre entre la fertilisation des sols et les besoins des cultures. Et elles sont bien engagées dans cette voie, selon le ministère de l'Environnement, qui estime qu'à terme, cela réduira la pollution des cours d'eau. Mais ces mesures ne rassurent pas tout le monde, à commencer par les citoyens de Richelieu, où un projet de porcherie continue de susciter une vive controverse.

Réactions mitigées

Jean Lemire, président du Comité richelois pour une meilleure qualité de vie, se demande pourquoi le gouvernement n'a pas attendu le résultat des cinq nouvelles études sur l'impact de la pollution agricole sur la santé avant de recommencer à autoriser des nouvelles porcheries. « Si le gouvernement a demandé ces études, c'est qu'il pense qu'il y a peut-être un problème, dit-il. C'est un manque de logique total de lever le moratoire et on perçoit ça comme un danger. J'ai l'impression que c'est l'UPA (l'Union des producteurs agricoles) qui mène la province. »

Selon la Fédération des producteurs de porc (FPPQ), il était temps de lever le moratoire. « Je suis content parce que nos porcheries ont besoin de s'améliorer », dit Claude Corbeil, président de la FPPQ. Mais selon lui, l'industrie n'est pas près de se relever. La production a baissé cette année pour la première fois en 15 ans. Et l'opinion publique est plus que jamais braquée contre les porcheries, dit-il. « J'ai l'impression qu'on a fait beaucoup d'avancées, mais la population dit : On n'en veut pas, quoi qu'on fasse. »

Plusieurs producteurs hésiteront à affronter le public lors de l'assemblée d'information qu'impose maintenant Québec, selon M. Corbeil. « Les frères Lareau à Richelieu se font harceler tous les jours, dit-il. Il y a des producteurs qui se sentent intimidés, qui ne veulent pas aller devant la population. »

Stagnation

Selon M. Corbeil, l'industrie ne vise plus les taux de croissance des années 90 et se contenterait de remplacer les porcheries qui ferment. Selon la FPPQ, il y a 87 fermes porcines de moins aujourd'hui qu'en 2002, soit 2817 fermes comparativement à 2904. Mais même le maintien de la production apparaît maintenant comme un défi car la relève fait défaut. « Il n'y a pratiquement pas d'inscriptions cette année à l'école professionnelle dans notre secteur », dit-il. Mais selon les opposants comme Jean Lemire, « il y a déjà trop de porcheries au Québec ». « On est en train de se faire polluer pour une petite clique de producteurs, juste pour l'exportation, dit-il. S'ils veulent continuer à faire la *piasse* avec ça, il y a des systèmes de traitement complet de lisier qui réduisent grandement les problèmes d'odeur et de pollution. »

Ces systèmes existent en effet et certains rares producteurs les ont adoptés. Mais la FPPQ ne les favorise pas. « On veut maintenir le lien entre la ferme et la terre, dit François Boutin, directeur de l'environnement à la FPPQ. Et le lisier remplace les engrais chimiques. On n'a pas intérêt à s'en débarrasser, au contraire. »

Selon le ministère de l'Environnement, les systèmes de traitement vont demeurer une solution « marginale », estime le sous-ministre aux politiques, Pierre Baril. Il fait plutôt confiance à la « norme phosphore » que le gouvernement a choisie pour réduire la pollution. « Ce qui dégrade les plans d'eau, c'est le phosphore. Le règlement est simple : il faut mettre la bonne dose au bon moment et au bon endroit. »

Une peine d'au moins 13 ans pour un meurtrier

L'homme a brûlé vive sa femme qui voulait le quitter

CHRISTIANE DESJARDINS

Pour avoir brûlé vive Dominique Papineau, « la femme de sa vie », Giovanni Rizzolo devra purger 13 ans de pénitencier avant d'être admissible à une libération conditionnelle, a décrété la juge Sophie Bourque, hier, au palais de justice de Montréal.

Assise dans la salle d'audience, la mère de l'accusé pleurait pendant que la juge, avec des trémolos dans la voix, rappelait les faits de cette affaire aussi horrible que dramatique. Giovanni et Dominique ont à peine 16 ans quand ils deviennent amoureux. Seize ans plus tard, en 2004, ils sont toujours ensemble, mariés depuis 12 ans, parents d'une fillette de 3 ans, et habitant le haut du duplex des parents de Giovanni. Il travaille à la poissonnerie de sa soeur. Elle est employée chez Air Canada. Mais cela ne va plus, du moins du côté de Dominique. Elle veut se séparer, elle a connu un autre homme. Giovanni ne l'accepte pas.

Contrôlant

Quand il découvre qu'elle écrit à cet homme sur Internet, il démolit l'écran à coups de marteau. Il annule les assurances de sa voiture, pour l'empêcher de la prendre. Giovanni est extrêmement « contrôlant ». Dominique a peur, elle se confie à ses proches, demande de l'aide à ses employeurs. C'est décidé, elle va quitter Giovanni. Ce dernier est aux abois.

À la mi-juillet 2004, Dominique arrive au domicile conjugal, et trouve une enveloppe sur la porte, avec une clé dedans et un mot l'avisant de se rendre à une adresse de la rue Laurin, à Montréal-Nord. Son nouvel appartement l'attend. C'est Giovanni qui l'a loué. Elle s'y rend.

Giovanni aurait agi sous le coup d'une profonde dépression, mais il savait ce qu'il faisait et n'a pas agi sous le coup de l'impulsion.

Giovanni a placé tous les meubles dans cet appartement qu'elle n'a pas choisi. Au-dessus du lit, il a affiché une grande photo de leur mariage. Dominique n'a pas le choix, elle s'y installe. Quelques jours plus tard, alors qu'ils assistent à un petit spectacle de leur fille au camp de jour, Dominique annonce qu'elle envisage d'aller s'établir à Toronto avec la fillette. Giovanni voit noir. Sur l'heure du souper, il se présente à l'appartement de Dominique. Quand elle ouvre la porte, il lui lance un seau d'essence et l'enflamme. Dominique cherche à éteindre le feu.

On retrouvera son corps complètement calciné, affaissé sur le bord de la baignoire. Giovanni, qui a subi lui aussi des brûlures, est retrouvé à l'extérieur, dans le parterre.

La juge Bourque a salué le courage et l'empathie des deux familles qui traversent ce drame sans se haïr mutuellement. La fillette a perdu sa mère, et pour ainsi dire son père. Elle réside désormais chez la soeur de l'accusé. Un jour, elle apprendra le terrible drame. Giovanni aurait agi sous le coup d'une profonde dépression, mais il savait ce qu'il faisait et n'a pas agi sous le coup de l'impulsion. Aujourd'hui, il dit être plein de remords et regrette son geste. Il a plaidé coupable à une accusation réduite de meurtre non prémédité.

« Je lui en veux, mais au moins il a reconnu sa faute en plaidant coupable. Nous, on vit, on dort avec ces rêves. Pour lui, c'est pire », a dit l'unique soeur de la victime, Nathalie Papineau.

PHOTO FOURNIE PAR LA FAMILLE

Dominique Papineau est morte le 23 juillet 2004, brûlée vive par son mari. Elle avait 31 ans.

Trahi par son ADN 20 ans après les meurtres

MARCEL LAROCHE

Grâce à un test d'ADN effectué sur un récidiviste accusé d'agression armée, les enquêteurs de la Section des crimes majeurs du SPVM viennent d'élucider deux vieilles histoires de meurtre tombées dans l'oubli depuis plusieurs années.

Trahi par son profil génétique dont on a retrouvé la trace sur la scène de ces deux assassinats perpétrés en 1984 et 1993, Nelson Lechasseur a finalement été appréhendé vers 19 h mercredi près de la gare centrale, au centre-ville de Montréal.

Après avoir échappé à la justice pendant plus de 20 ans, Lechasseur est littéralement tombé des nues en apprenant que les policiers affectés aux dossiers de meurtres non résolus du SPVM l'avaient dans le collimateur depuis plusieurs mois.

Originaire de Baie-Comeau, sur la Côte-Nord, Lechasseur est devenu un sujet d'intérêt pour la police après avoir été condamné pour une affaire d'agression armée, le 7 septembre 2002.

Un test d'ADN ordonné par le tribunal a révélé plus tard un lien direct avec deux meurtres commis il y a plusieurs années, soit ceux de John Deliva et de Claude Ferron.

Deux meurtres

Disparu le 8 mai 1984 de son domicile de LaSalle, l'homme de 33 ans avait été retrouvé sans vie en bordure de la piste cyclable du parc Jean-Paul-Vincent, à Longueuil, le 28 juin de la même année. La victime avait été abattue de deux projectiles d'arme à feu à la tête.

Quant à Claude Ferron, une femme de 55 ans habitant un immeuble à appartements de la rue Lennox, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, elle avait été étranglée à mort et son meurtrier avait mis le feu pour faire disparaître toute trace de son crime perpétré dans la nuit du 3 novembre 1993.

Des résultats d'expertises obtenus en mars 2005 ont finalement démontré que Lechasseur était l'auteur de ces deux assassinats. Il a été inculpé, hier, de ces deux crimes prémédités, au palais de justice de Montréal.

LA PRESSE AFFAIRES

POUR SE FAIRE UNE IDÉE

Tous les jours dans LA PRESSE

CAPTEZ L'ÉMOTION DES FÊTES AVEC FUJIFILM

FinePix F10

399,99$ + incluant un coffret du Grand Chef

Pour des résultats saisissants!
- Technologie RéellePhoto
- Résolution de 6,3 mégapixels
- Zoom optique 3x
- Écran ACL de 2,5”

FinePix S5200

499,99$ + incluant un coffret du Grand Chef

Figez le moment avec sensibilité élevée et temps de réponse rapide
- Technologie RéellePhoto
- Résolution de 5,1 mégapixels
- Zoom optique 10x

FinePix S9000

829,99$ + incluant un coffret du Grand Chef

- Objectif téléphoto 28-300 mm
- Technologie RéellePhoto
- Résolution de 9 mégapixels
- Mode automatique ou manuel
- Écran ACL de 1,8”

Coffret du Grand Chef de la photo

Obtenez ***GRATUITEMENT*** un coffret 4”x 6” avec tout achat d'un appareil ***FUJI FinePix***.

Le coffret comprend :
- 100 photos format 4”x 6”
- 5 agrandissements 8”x 10”
- archivage de vos photos sur CD
(une valeur de 49$)

Avec tout achat d'appareil photo, recevez...

25$ d'impression photo

20$ de rabais sur un Atelier de formation

+ 1 mini-trépied ***+ 1*** cadre-clip 5”x 7”
+ 1 ensemble de nettoyage
+ 1 CD d'impression photo

(une valeur totale de 75$)

L.L.Lozeau Ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE

6229, St-Hubert
Montréal (Québec)
www.lozeau.com
514.274.6577
1.800.363.3535

MÉTRO BEAUBIEN

FINANCEMENT accord D Desjardins

Photos peuvent différer
Valide jusqu'au
18 décembre 2005

3363769A

Espace Bell

Idées-cadeaux de dernière minute pour tous!

Consultez notre dépliant à l'intérieur de ce journal.

3355467A

ACTUALITÉS

Les Canadiens boivent plus

L'alcool tue plus que toutes les drogues réunies au pays

PRESSE CANADIENNE

VANCOUVER — Les Canadiens boivent davantage et la proportion de décès reliés à l'alcool est beaucoup plus élevée que dans les cas d'abus de drogues, indique une nouvelle étude.

Des statistiques révèlent que la consommation d'alcool a augmenté de 13 % depuis 1997, au Canada, a affirmé hier le coauteur d'une recherche sur la dépendance.

« Chaque année, près de 5000 Canadiens meurent prématurément à cause des effets de l'alcool, ce qui est cinq fois plus que pour toutes les drogues illégales réunies », a déclaré Tim Stockwell, qui a contribué à cette recherche sur les habitudes de consommation à risque concernant l'alcool, au Canada.

« La consommation d'alcool est en augmentation au Canada, a-t-il poursuivi en citant des données de Statistique Canada pour la période de 1994 à 1997. Il s'agit d'un problème sérieux qui suscite peu d'intérêt comparativement aux drogues illicites. »

Les chercheurs ont utilisé des questions posées en 2004 dans une étude sur la dépendance et ils se sont concentrés sur un angle principal : dans quelle mesure l'augmentation de la consommation d'alcool se produit-elle à l'intérieur des limites où le risque est peu élevé, selon les autorités de santé publique ?

L'étude a porté sur 14 000 Canadiens.

Les paramètres utilisés pour l'étude ont été élaborés par le Centre de toxicomanie et de santé mentale de l'Ontario.

Selon les chercheurs, les paramètres déterminant la consommation d'alcool à faible risque, définis par le centre ontarien, sont conservateurs. La consommation d'alcool à faible risque se situe en deçà de deux consommations par jour pour les hommes et les femmes. Sur une base hebdomadaire, cette limite est de neuf consommations pour les femmes et de 14 consommations pour les hommes. Les chiffres obtenus par l'étude indiquent que 73 % de tout l'alcool consommé excède les paramètres déterminant un faible niveau de risque pour la santé.

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas complet pour Noël - 2,29 $

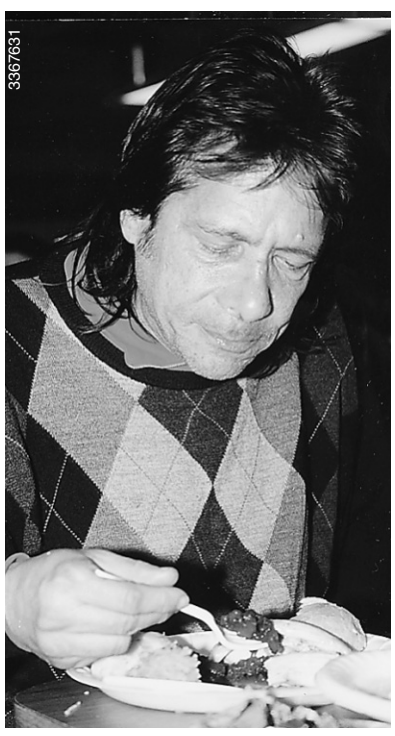

Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas chauds ou procurer d'autres services essentiels, en cette période de Noël, aux personnes démunies, sans-abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Pour seulement 2,29 $, vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

❍ 22,90 $ pour aider 10 pers. ❍ 114,50 $ pour aider 50 pers.
❍ 57,25 $ pour aider 25 pers. ❍ 229,00 $ pour aider 100 pers.
❍ _____ $ pour aider autant de personnes que possible

Veuillez donner en ligne au www.missionbonaccueil.com

ou composer le (514) 523-5288 ☐ VISA ☐ MasterCard ☐ American Express

Nom :
Adresse :
Ville/Prov./Code postal :
Téléphone : ( )
Numéro de carte : Date d'expiration :
Signature :

Veuillez faire votre chèque payable à :
LA MISSION BON ACCUEIL
C.P. 894, succursale St-Jacques, dép. 404112
Montréal QC H3C 2V8
Situé au : 1490, rue Saint-Antoine Ouest
www.missionbonaccueil.com

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10 $ et plus. Le numéro d'enregistrement de la Mission Bon Accueil, un organisme de charité, est le BN10819 5215 RR0001.

NOTRE 114E ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

Neuf cobayes d'Anapharm infectés par la tuberculose

PASCALE BRETON

De récents essais cliniques chez Anapharm ont causé des sueurs froides. Un participant a contracté la tuberculose et des tests ont révélé que huit autres personnes étaient porteuses d'une forme latente de la maladie.

La direction de la santé publique de Montréal se veut rassurante. Tous les participants chez qui la tuberculose a été détectée suivent actuellement un traitement aux antibiotiques. Les employés et les personnes qui ont été en contact avec le groupe de cobayes ont aussi été testés. Les résultats sont attendus sous peu.

En septembre dernier, la compagnie Anapharm-SFBC International menait des essais cliniques, à Montréal, sur un nouveau médicament prometteur pour les personnes qui ont reçu une greffe. Une vingtaine de personnes prenaient part aux essais, qui devaient durer 32 jours. L'un des cobayes du groupe a constaté que la personne qui partageait sa chambre crachait du sang. L'alerte a été donnée aussitôt.

« Il est très difficile d'établir que les personnes ont été infectées pendant les essais cliniques parce que la forme latente de la maladie peut dater de plusieurs années. »

« Le sujet a contracté la tuberculose pendant qu'il participait à l'étude. Il était peut-être déjà porteur, mais nous l'avons découvert pendant le confinement, c'est-à-dire pendant la période de temps où les sujets sont dans nos locaux », explique le porte-parole d'Anapharm, Marc Lebel.

Le bilan de santé est pourtant obligatoire pour tous ceux qui veulent prendre part à des essais cliniques. Ce qui a été le cas pour le malade en question. « Nous le connaissions, il avait participé à trois études au cours des deux dernières années. Il a aussi fait des études chez nos concurrents. C'est quelqu'un qui était reconnu pour être en bonne santé », souligne M. Lebel.

Interrogé par les responsables d'Anapharm, le tuberculeux a reconnu avoir visité à deux reprises un pays où la maladie est endémique. La direction de la santé publique a rapidement été informée de la situation. Les essais cliniques ont pris fin pour le groupe en question. Les personnes atteintes de la forme contagieuse ou la forme latente de la tuberculose suivent un traitement depuis ce temps. Pour l'heure, le porte-parole de l'entreprise se garde d'en dire davantage, puisque le dossier pourrait se retrouver devant les tribunaux.

La personne qui était malade n'a pas nécessairement contaminé les autres participants, explique le responsable des maladies infectieuses à la direction de la santé publique, Blaise Lefebvre.

« Il est très difficile d'établir que les personnes ont été infectées pendant les essais cliniques parce que la forme latente de la maladie peut dater de plusieurs années. En plus, ces personnes proviennent de pays où la tuberculose est endémique », note M. Lefebvre.

La tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire au Québec. Elle doit aussi être traitée avec des antibiotiques pendant une période de six mois. Avec ce traitement, une personne qui a contracté la maladie n'est généralement plus contagieuse après une période de deux ou trois semaines. Chaque année, Montréal recense entre 150 et 200 cas de la maladie contagieuse.

Plus de 2 millions de personnes meurent annuellement de la tuberculose dans le monde. Les personnes qui souffrent de malnutrition, qui vivent dans des endroits malpropres et surpeuplés sans avoir de suivi médical sont particulièrement à risque. Plusieurs pays d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique sont des foyers propices à la tuberculose.

Au tournant du siècle, la tuberculose était considérée comme une maladie honteuse. Il n'existait aucun traitement. Les malades étaient isolés dans des sanatoriums pour éviter qu'ils ne contaminent les autres. Un traitement aux antibiotiques a été découvert dans les années 40.

Avec Bloomberg

Suivre, jamais. **audicanada.ca**

Audi

Cessez de patiner.

Arrêtez votre choix sur une Audi neuve ou d'occasion Certifié avec quattro.

Audi A4 2.0 T quattro 2006 neuve

Véhicule d'occasion Audi Certifié A6 3.2 quattro 2005

Neuve ou d'occasion Certifié? Avec l'une ou l'autre, vous gagnez. Profitez des prix de fin d'année sur les A4 2.0 T neuves ou les performantes berlines de luxe A6 3.2 Audi Certifié avec quattro[MD]. L'acclamé système d'entraînement intégral Audi aide à adhérer, coller et mordre à la route, et procure contrôle accru au moment et à l'endroit nécessaires. Saisissez cette dernière chance d'obtenir les 25 premières années d'innovations quattro à un prix exceptionnel. Visitez votre concessionnaire Audi dès aujourd'hui. Les plus grands ne suivent jamais.

Louez une Audi A4 2.0 T quattro 2006 neuve
pour **479 $** par mois*
location de 36 mois
S.A.C. Taux de location de 4,7 %

Véhicule d'occasion Audi Certifié A6 3.2 quattro 2005
Taux de financement à l'achat de **2,9 %**†
Financement offert sur tous les véhicules d'occasion Audi Certifié.
Audi Certifié

L'événement 25 années de quattro

Automobiles Lauzon
2435, boulevard Chomedey
Laval (QC)
(450) 688-1120
www.lauzon.qc.ca

Prestige Audi
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent (QC)
(514) 364-7777
www.audiprestige.com

Les Automobiles Popular
5442, rue Saint-Hubert
Montréal (QC)
(514) 270-3566
www.popularaudi.com

Les Automobiles Niquet
1917, boulevard Sir Wilfrid Laurier,
Route 116
Saint-Bruno (QC)
(450) 653-7553
www.niquet.com

Park Avenue Audi
8755, boulevard Taschereau
Brossard (QC)
(450) 445-4811
www.parkavenueaudi.com

Visitez concessionnairesaudimontreal.com

3359662A

3361649

*Taux de location fermé sujet à l'approbation du crédit (S.A.C.) offert aux clients admissibles par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Location de 36 mois au taux de s %. Acompte de 3 625 $ ou échange équivalent, dépôt de garantie remboursable de 550 $, première mensualité de 479 $ et frais de transport de 700 $. Obligation totale découlant du bail : 17 244 $. Montant total dû au début du bail : 5 354 $. Montant calculé en fonction du PDSF de la Audi A4 2.0 T 2006 de 40 750 $ avec quattro. Taxes, immatriculation, droits, inspection de prélivraison, frais administratifs (y inclus les frais d'inscription, jusqu'à 46 $, au Registre des droits personnels et réels mobiliers), assurances et autres options en sus. Livraison avant le 31 décembre 2005. Frais de 0,20 $/km pour le kilométrage supérieur à 20 000 km par an assumés par le locataire. Contribution du concessionnaire requise pouvant modifier la transaction finale négociée. Offre d'une durée limitée pouvant changer sans préavis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Demandez les détails au concessionnaire. Nouveau modèle montré : A4 2.0 T 2006 berline avec Ensemble supérieur et Ensemble toit ouvrant, PDSF de 43 650 $. †Taux annuel offert aux clients admissibles par Audi Finance pour un contrat de 60 mois sur tous les modèles 2001-2006 excluyant A3. Exemple de financement : 20 000 $ au taux annuel de 2,9 % correspond à 367,43 $ par mois pendant 60 mois. Total des frais de crédit de 2 045,80 $ pour une obligation totale de 22 045,80 $. Acompte de 3 625 $. Les mensualités et le total des frais de crédit varient en fonction du montant emprunté et de l'acompte ou de l'échange. Livraison avant le 31 décembre 2005. Taxes, immatriculation, droits, frais de titre et de documentation, inspection de prélivraison, frais administratifs (y inclus les frais d'inscription, jusqu'à 46 $, au Registre des droits personnels et réels mobiliers), frais de transport de 700 $, assurances et autres options en sus. Offre d'une durée limitée pouvant changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Demandez les détails au concessionnaire. Modèle d'occasion Audi Certifié montré : A6 3.2 2005 berline avec roues en option, PDSF de 61 300 $. « Audi », « quattro », « A4 », « A6 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « Suivre, jamais. » et « Audi Certifié » sont des marques de commerce de AUDI AG. © Audi Canada 2005. Pour en savoir plus sur Audi, voyez votre concessionnaire, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez-nous à l'adresse audicanada.ca.

FORUM

Un calcul politique

Quand on désire réellement s'entendre, on n'attend pas à la dernière minute pour négocier

PHOTO ROBERT MAILLOUX, ARCHIVES LA PRESSE©

Selon l'auteur, les négociations ont donné lieu à quelques journées de grève sans grandes conséquences et sans jamais mettre en danger la santé et la sécurité du public.

PATRICE JALETTE

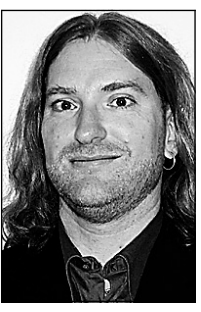

L'auteur est professeur à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.

Si la fin justifie les moyens, quelle est la fin visée au juste par le gouvernement Charest avec cette loi spéciale ?

En relations de travail, l'État n'intervient qu'exceptionnellement pour promulguer une loi exigeant le retour au travail de travailleurs en grève et décréter leurs conditions de travail, généralement dans des conflits mettant en danger la santé et la sécurité du public. À l'évidence, ce n'est pas le cas des présentes négociations qui ont donné lieu à quelques journées de grève sans grandes conséquences.

Les services essentiels ont été maintenus et le Conseil des services essentiels n'est pas non plus intervenu sur la place publique pour ordonner le maintien des services à la population. Il est donc difficile de croire que la loi spéciale se justifie en vertu du critère de la santé et de la sécurité du public. À moins que ce ne soit une loi spéciale « préventive » inspirée de la doctrine Bush...

Défendre l'intérêt public ?

La notion d'intérêt public est assez élastique. Le déficit zéro, les baisses d'impôts, les subventions aux entreprises ou le maintien des services publics peuvent être considérés comme relevant de l'intérêt public. Suivant cette logique, il est évident que toute demande syndicale impliquant des déboursés peut mettre en danger l'intérêt public. Toute loi spéciale serait ainsi justifiée peu importe la crédibilité des chiffres à l'appui des demandes, même ceux de l'Institut de la statistique du Québec. Le gouvernement libéral a tout intérêt à convaincre la population que l'intérêt commun coïncide parfaitement avec le programme politique des libéraux. Cela relève de la politique, pas des relations de travail...

Des négociations qui ne se sont vraiment amorcées qu'il y a quelques semaines et qui ont tout de même produit plusieurs ententes sur les clauses non monétaires peuvent-elles être qualifiées de stériles ? Comment expliquer que tous les employeurs du secteur privé parviennent à s'entendre avec leurs employés au cours de négociations pas toujours faciles, mais que le gouvernement québécois n'y arrive pas ? Par chance, il est le seul employeur pouvant imposer unilatéralement un règlement à ses employés. Le gouvernement libéral, qui désire pourtant réinventer l'État manquerait tout-à-coup d'imagination lorsque vient le temps de gérer les relations de travail...

La volonté de s'entendre ?

Les relations de travail reposent sur le postulat que les parties négocient de bonne foi et font des compromis. Plusieurs éléments suggèrent que le gouvernement libéral n'a jamais vraiment eu l'intention d'en arriver à un règlement autre que celui qu'il avait déterminé notamment l'intransigeance du Conseil du trésor et la volonté gouvernementale de « négocier » l'équité salariale. Par-dessus tout, le fameux « cadre financier » constituait une véritable chape de plomb dissimulant l'absence de volonté de négocier du côté gouvernemental. Quand on désire réellement s'entendre, on n'attend pas à la dernière minute pour négocier et on ne recourt pas à une loi spéciale qui est l'équivalent de l'arme nucléaire en relations industrielles...

Il ne faut pas se leurrer. Cette loi spéciale ne se justifie pas du point de vue des relations de travail. Elle résulte d'un calcul politique partisan du gouvernement libéral qui ne sert ni l'intérêt public ni la démocratie. Pourquoi ce gouvernement se priverait d'utiliser les pouvoirs dont il dispose comme législateur pour faciliter sa tâche comme employeur et réaliser ainsi son programme politique ? Le gouvernement libéral fait le calcul qu'il est plus rentable politiquement d'imposer des conditions de travail à ses salariés pour pouvoir baisser les impôts que d'en arriver à un règlement salarial équitable. (...)

La loi spéciale est-elle justifiée ?

> OUI : Bravo M. Charest

Oui, bravo pour votre décision de mettre fin au théâtre de rue burlesque et de faire tomber le rideau sur une pièce trop longue dont les principaux acteurs se répètent depuis le lendemain de votre élection. Les bonzes syndicaux disent avoir eu un électrochoc avec votre décision d'adopter une loi spéciale. Ça fait pourtant un bon bout de temps qu'ils savent que les contribuables n'ont pas les moyens de payer plus de 12,6 %, dont 8 % sur 4 ans, en hausses salariales. Nous sommes déjà assez taxés. Tous ceux qui recevront ces augmentations de 8 % n'auront qu'à penser aux fermetures d'entreprises depuis deux ans, aux milliers de travailleurs sans emploi, et apprécier qu'au lieu d'une réduction de 20 % comme à l'époque de René Lévesque ou d'une coupe de 6 % comme au temps de Lucien Bouchard, ils s'en tirent mieux que la plupart d'entre nous.

Antoine L. Normand
Gatineau

Mes enfants ne veulent pas !

Pourquoi les chefs syndicaux ne nous parlent jamais de la dette de l'État québécois. La dette s'établit maintenant à 142 milliards. Si on ajoute notre part (disons 20 %) de la dette fédérale, celle du Québec se situerait globalement à 242 milliards c. un PIB d'environ 275 milliards. Soit une dette correspondant à plus de 85 % de notre PIB. Dans ces conditions, le Québec serait en mode d'irrégularité s'il était dans la zone euro. Se plier aux demandes syndicales ? Je veux bien, mais mes enfants ne sont pas d'accord.

Gérald Lamarre
Laval

La population en otage

La loi spéciale adoptée par le gouvernement Charest me réjouit énormément. J'attendais ce moment depuis longtemps. L'adoption de cette loi est une jouissance pour moi. Je travaille fort, avec coeur et conviction. Je gagne ma vie avec dignité. Je suis fier et non syndiqué et je ne serai jamais syndiqué. Le syndicalisme, c'est la défense des peureux. En plus d'être peureux, chialeux et gâtés pourris, ils bloquent les autoroutes et prennent la population en otage. Félicitations M. Charest !

Hugo St-Cyr
Montréal

Une mascarade

Après 18 mois de pourparlers, 1500 réunions et des millions de dollars de factures à payer aux négociateurs, voilà, qu'enfin, Jean Charest, le représentant en chef de la population, a le courage d'édicter, qu'assez, c'est assez et de stopper cette mascarade qui coûte cher aux contribuables. Le temps de régler est arrivé. Le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, vient justement d'accuser le gouvernement de vivre au-dessus de ses moyens, en déclarant un déficit de 664 millions $, alors qu'en réalité il est de 2,1 milliards $. Le temps est venu d'édicter une loi spéciale pour fixer les normes des nouvelles conventions collectives aux employés de l'État, qui font l'envie de ceux qui, dans la précarité, doivent gagner leur vie, bien plus péniblement. Soyons réalistes, et cessons d'être hypocrites !

Jean Latulippe
Mascouche

Petite suggestion

Comme les syndicats et le PQ reprochent au gouvernement de ne pas avoir négocié le salarial, je propose la chose suivante : que le PQ, André Boisclair en tête, et les divers syndicats reprennent entre eux les discussions sur les salaires. Qu'ils en arrivent à une entente avant la prochaine élection. ET que le PQ tente ensuite de se faire élire en indiquant clairement aux électeurs les sommes supplémentaires à payer et comment celles-ci seront payées. Hausse des taxes et d'impôts ou diminution des services ?

Roger Vincent
Boucherville

> NON : C'est de l'hypocrisie

Des ministres qui, à répétition et avec insistance, invitent la partie syndicale à négocier... Et aujourd'hui, avec une loi spéciale, une convention imposée de force ! En d'autres mots, le triomphe de l'hypocrisie gouvernementale. Faut-il s'étonner de la chose chez un gouvernement qui s'est fait élire sur la base du grossier mensonge de réduire d'un milliard de dollars les impôts des contribuables. Somme toute, un gouvernement de l'imposture ! Dans les années cinquante, la compagnie où travaillait mon père, un peu avant qu'un nouveau contrat de travail ne soit à négocier, s'empressait de renvoyer chez eux les employés qu'elle considérait comme des « grands-yeules ». La négociation était facile et les gains des employés plafonnaient toujours dans l'insignifiance. C'est dans cet état d'humiliation que les travailleurs directement touchés par la loi d'aujourd'hui se retrouvent. C'est certes dans une joie peu contenue que la présidente du Conseil du trésor les observe du haut de son mépris. Comme elle doit être contente, la madame ! Sa dinde qui va être prête pour Noël !

Michel Bourque
Varennes

Le PLQ veut acheter sa réélection

Je suis un employé de la fonction publique et malgré la récente décision du gouvernement Charest d'imposer un décret je ne me plaindrai pas de mon salaire ni de mes conditions de travail. Je réalise pleinement que le gouvernement du Québec est dans une situation financière extrêmement difficile. La seule chose que je désapprouve de cette décision est que le but non avoué des libéraux est d'amasser un trésor de guerre pour pouvoir baisser les impôts juste avant les prochaines élections. Je suis bien prêt à faire ma part pour aider le Québec mais pas pour aider le Parti libéral à acheter sa réélection.

Patrick Neault
Laval

Les dindons de la farce

Les fonctionnaires provinciaux reçoivent actuellement une rémunération globale (salaires + avantages sociaux) inférieure de 18 % à celle des fonctionnaires fédéraux. L'écart avec les fonctionnaires de la Ville de Montréal est encore plus grand, de l'ordre de 33 %. Avec le décret que le gouvernement Charest va leur imposer par une loi spéciale, ils auront droit à 0 % pour la première année, à 0 % pour la deuxième année, en tout ils recevront un maigre 8 % en six ans et neuf mois. À la fin du présent décret, la rémunération des fonctionnaires provinciaux sera inférieure d'environ 25 % à celle de leur vis-à-vis fédéraux et de plus de 40 % avec celle des fonctionnaires municipaux (pour des postes équivalents). C'est ça le fruit de 20 ans de lois spéciales, de décrets et de gel des salaires. Les fonctionnaires provinciaux sont vraiment les dindons de la farce !

Denis Hétu
Montréal

Incompétent et improvisateur

On avait pu réaliser depuis son élection l'incompétence et l'improvisation sans nom du gouvernement libéral du Québec. Avec l'adoption de sa loi spéciale imposant d'autorité une convention collective à ses employés, de même que de sa loi numéro124, toutes deux sous le bâillon que rien dans le climat social actuel au Québec ne justifie, le tout au cours d'une session extraordinaire convoquée en catastrophe, il se révèle sous son vrai jour. On découvre un gouvernement odieux et surtout méprisant tant à l'égard de ses 500 000 employés que des gens du milieu des services de garde à l'enfance. Il faut espérer que lors de la prochaine élection, les Québécois auront la mémoire longue, ce qui n'est pas coutume et qu'ils lui serviront la devise du Québec, soit un « Je me souviens » bien senti avec, à la clé, son 4 %.

Marc-André Labrecque
L'Ancienne-Lorette

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

L'arme ultime

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Le gouvernement Charest a-t-il eu raison de tenir mordicus au cadre salarial qu'il avait fixé, compte tenu des capacités financières limitées de l'État québécois ? Oui. A-t-il eu raison de décréter précipitamment, par voie de loi spéciale, les nouvelles conventions collectives des employés du secteur public ? Non.

C'est en gardant à l'esprit ces deux plans distincts qu'on doit analyser ce qui s'est passé au cours des dernières heures à l'Assemblée nationale. Sur le fond, le gouvernement était parfaitement justifié de rejeter les revendications salariales excessives des centrales syndicales. Les comparaisons avec les grandes entreprises privées ont ici peu de pertinence. Tant mieux si ces compagnies ont les moyens de payer d'excellents salaires à leurs employés ; ce n'est pas le cas de l'État québécois dont les ressources proviennent non pas de profits mais des revenus des contribuables.

Ce n'est pas le contenu de la loi spéciale qui pose problème mais son opportunité.

La loi spéciale n'impose pas aux salariés du secteur public de détérioration de leurs conditions de travail. Elle fixe à 2 % par an les hausses de salaires de 2006 à 2010. Pour les deux premières années des contrats, il y a gel. Mais le règlement de l'équité salariale, lorsqu'il surviendra, ajoutera à la rémunération globale des employés de l'État de sorte que celle-ci augmentera au minimum de 12,6 % sur six ans. Ce n'est pas la mer à boire, mais c'est une hausse correcte. En outre, pour une majorité des employés concernés, il y a eu entente sur les « clauses normatives », de sorte qu'une bonne partie des nouvelles conventions collectives aura été négociée plutôt qu'imposée.

Ce n'est donc pas le contenu de la loi spéciale qui pose problème à nos yeux mais son opportunité, son « timing ». À la question posée à répétition par la chef de l'Opposition officielle, Louise Harel — « Où est l'urgence ? » — le premier ministre n'a pas pu répondre de manière convaincante. Et pour cause : il n'y a pas urgence.

L'Assemblée nationale a voté de nombreuses lois d'exception dans le passé. Elle l'a presque toujours fait lorsque les moyens de pression exercés par les syndiqués avaient atteint le seuil du désordre social ou de la menace à la santé et à la sécurité de la population. La loi spéciale, plusieurs l'ont déjà dit, est l'arme ultime de l'État-employeur. Cette arme fut employée en 1999 par le gouvernement Bouchard, alors que les infirmières du Québec étaient en grève illégale depuis une semaine. Malgré la gravité de la situation, M. Charest, alors chef de l'Opposition officielle, avait voté contre la loi spéciale, estimant qu'il y avait encore place à la négociation.

Personne ne peut prétendre que la santé et la sécurité du public sont aujourd'hui menacées. Selon le gouvernement, l'écart entre les deux parties sur l'aspect salarial est tellement grand que poursuivre les négociations serait futile. Or, on n'en sait rien. Il est possible qu'à mesure qu'ils auraient accentué leurs moyens de pression, les syndiqués auraient perdu l'appui du public. Cela aurait pu les forcer au compromis. Ou bien ils auraient dû se plier à une loi spéciale, mais celle-ci aurait été réclamée par la population, ce qui lui aurait conféré une légitimité incontestable.

Comme la situation présente n'est en rien exceptionnelle, les Québécois doivent conclure que la seule urgence en cause est politique : le gouvernement veut passer à autre chose. Le caractère partisan de la manoeuvre est confirmé par l'adoption, au cours de la même séance extraordinaire, du projet de loi réformant l'organisation des services de garde. Peu importe ce qu'on pense de ladite réforme, il saute aux yeux qu'elle ne revêt aucun caractère d'urgence. Cette adoption à la vapeur est d'autant plus dommageable que le gouvernement avait fini par trouver un terrain d'entente avec les représentants des CPE ; l'armistice n'aura duré que quelques heures.

Ainsi, comme cela a souvent été le cas depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Charest vise les bons objectifs. Malheureusement, il ne prend pas les bons moyens.

C't'une fois un macho...

nathalie.collard@lapresse.ca
NATHALIE COLLARD

Les indécrottables misogynes ne sont pas tous dans les musées. Même pas besoin de feuilleter un vieux numéro de la revue féministe *La Vie en rose* pour se rappeler à quel point les femmes en position de pouvoir indisposent encore certains hommes.

Cette réalité nous a été brutalement rappelée mardi par un certain Jacques Tricot, agent de relations humaines au CLSC Hochelaga-Maisonneuve. Ce syndiqué de la CSN s'est transformé en animateur de foule le temps d'une manifestation devant les bureaux de la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget. Question de faire rigoler les manifestants, il leur a livré sa recette toute personnelle d'une dinde « vide à l'intérieur... qu'il faut fourrer avec de la crème épaisse » (sic), une allusion dégradante et méprisante à la présidente Jérôme-Forget.

On se demande ce que M. Tricot dira à ses soeurs, ses nièces, ses filles ou sa femme autour de la dinde de Noël.

Comme c'est édifiant.

On se demande ce que M. Tricot dira à ses soeurs, ses nièces, ses filles ou sa femme autour de la dinde de Noël, la semaine prochaine.

Leur livrera-t-il le secret de sa superbe recette ?

Ce n'est pas la première fois que Monique Jérome-Forget est la cible d'insultes à caractère sexiste.

Au printemps dernier, le groupe les Zapartistes blaguait à propos de la « délicieuse fellation » que le président de Bombardier aurait demandé, Laurent Beaudoin, à la présidente du Conseil du trésor. C'est la formule, ô combien hilarante, qu'avaient trouvé les humoristes pour critiquer l'aide financière accordée par le gouvernement québécois au géant de l'aéronautique. En avril 2004, c'était le tour de *L'Aut'Journal*, un média soi-disant progressiste, qui publiait une caricature de Mme Jérôme-Forget vêtue d'un bikini sexy, façon culturiste, accompagnant un texte qui critiquait la disparition éventuelle du Conseil du statut de la femme.

En France, pays où la classe politique peut se montrer particulièrement cruelle à l'endroit des femmes, la socialiste Ségolène Royal s'est récemment fait insulter lorsqu'elle a évoqué sa candidature en vue des prochaines élections présidentielles. « Ce n'est pas un concours de beauté », lui a lancé un député. « Qui va garder les enfants ? » a demandé l'ancien premier ministre Laurent Fabius.

Dans les jours qui ont suivi, nombreuses ont été les femmes publiques, peu importe leur allégeance politique, qui ont dénoncé ces propos tout droit sortis d'une époque qu'on croyait révolue.

Au Québec, les attaques sexistes à l'endroit de Mme Jérome-Forget restent sans réponse.

C'est honteux.

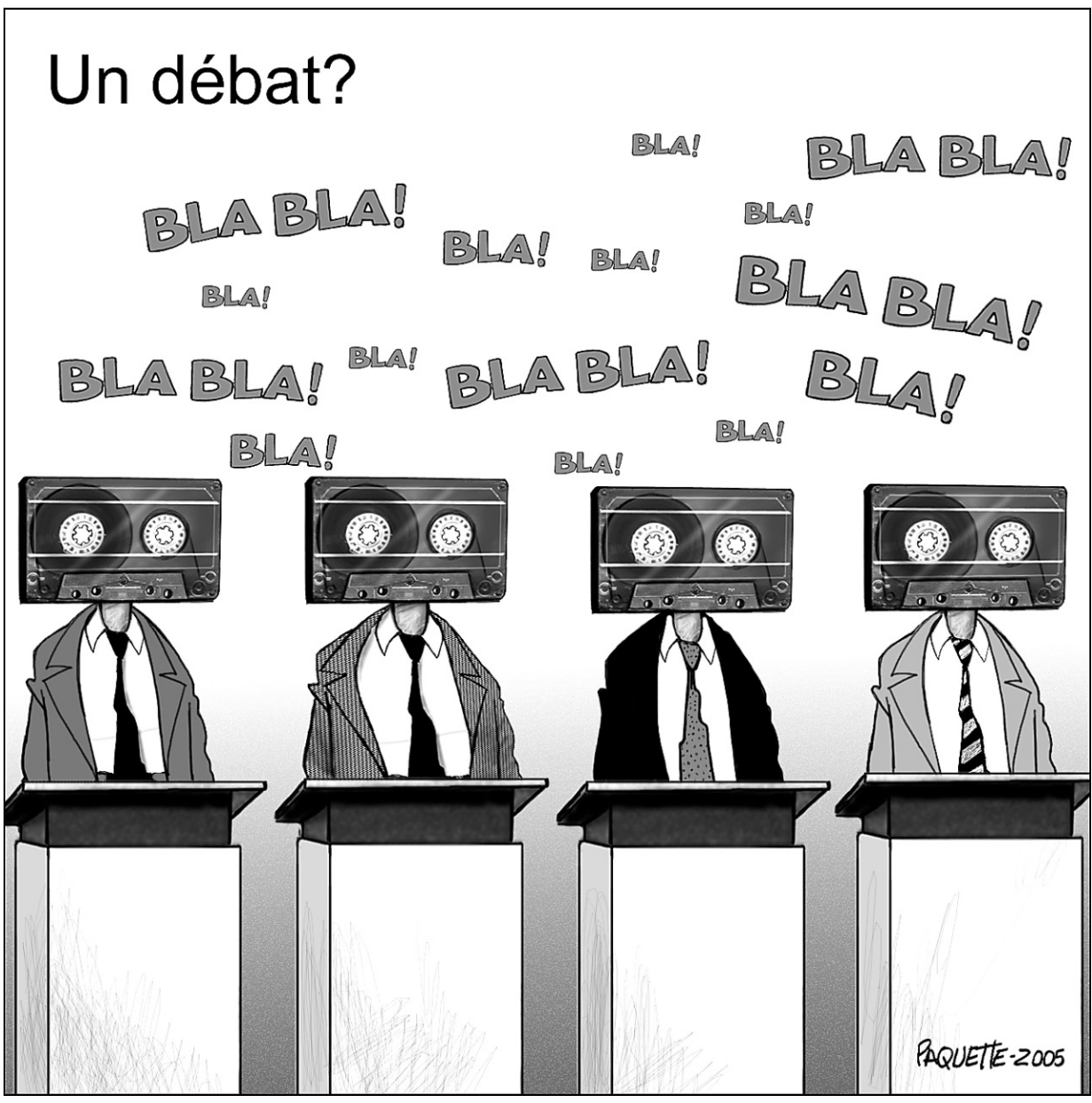

Serge Paquette, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

DÉBATS

« Où est l'urgence ? »

Nous vous présentons ici un extrait du débat survenu hier à l'Assemblée nationale entre le premier ministre, Jean Charest, et le chef de l'opposition officielle, Louise Harel, au sujet du projet de loi spéciale imposant de nouvelles conventions collectives aux employés du secteur public.

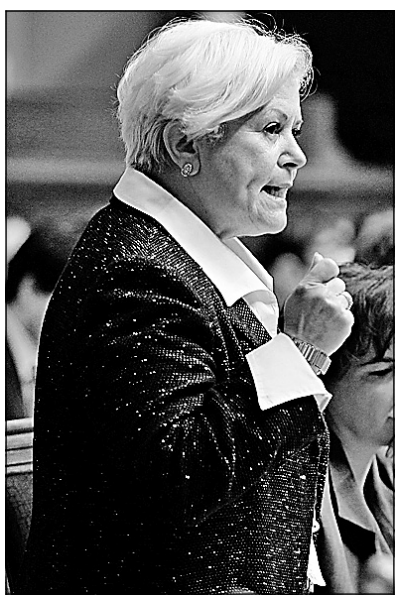

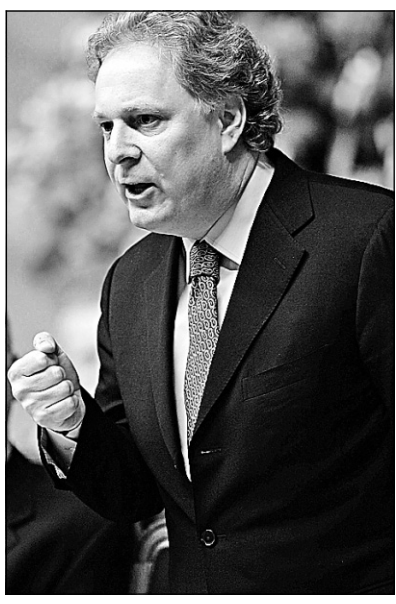

PHOTOS JACQUES BOISSINOT, PC

Le chef de l'opposition officielle, Louise Harel, et le premier ministre Jean Charest ont vivement débattu, hier, lors de la période des questions orales, à l'Assemblée nationale.

Mme Louise Harel : Depuis leur arrivée au pouvoir, le premier ministre et son gouvernement se sont révélés incapables de gérer le Québec et de régler les problèmes sans crise sociale. Cette fois-ci, ce sont 200 000 enfants, 400 000 jeunes parents, autant de grands-parents, 35 000 éducatrices, plus de 510 000 employés de l'État qui sont les victimes de ce que la très grande majorité des analystes considèrent comme un coup de force, comme un abus de pouvoir, comme une manifestation d'intransigeance et d'arrogance, comme une démonstration de cynisme d'un gouvernement aux abois qui cherche à diviser le Québec, à faire passer l'intérêt personnel du premier ministre et celui du Parti libéral avant l'intérêt de la société québécoise. Quelle est l'urgence alors que, jusqu'au 21 décembre, nous aurions pu compléter l'étude du projet de loi sur les services de garde, étude qui débutait à peine en commission parlementaire ? Quelle est l'urgence, alors que, depuis juin 2004, le gouvernement n'a pas consacré une seule heure de négociation à la question salariale ? Quelle est l'urgence, alors que nous ne sommes pas confrontés à une grève illégale et à une loi de retour au travail ? Quelle est l'urgence, alors qu'aucune plainte pour infraction, dans l'exercice responsable du droit de grève et du respect des services essentiels, n'a été portée suite aux 700 ordonnances du Conseil sur le maintien des services essentiels ? Où est l'urgence, alors que le gouvernement prend le risque très grave de provoquer une crise sociale ?

//////////////////////////

M. Jean Charest : Je veux rappeler à la chef de l'opposition officielle que, depuis 18 mois, nous sommes en négociation avec nos partenaires syndicaux, qu'il y a eu plus de 1500 rencontres, que j'ai rencontré, moi, la semaine dernière, avec la présidente du Conseil du trésor, la présidente de la CSN et le président de la FTQ, que nous avons convenu d'accélérer les négociations, que cela a produit des effets également. À date, on peut dire, aujourd'hui, que nous avons 20 ententes de signées, et des ententes qui vont nous permettre de livrer des meilleurs services aux citoyens du Québec. La chef de l'opposition officielle veut savoir où est l'urgence, la réponse lui vient de Lucien Bouchard qui, au mois de novembre dernier, le 5 novembre, dans le journal *Les Affaires*, donnait une entrevue où il avouait pour la première fois qu'il s'était rendu à New York rencontrer les maisons de cotes de crédit, leur annonçant son intention de couper les salaires de la fonction publique de 6 %. Il est revenu ici, a rencontré les leaders syndicaux et, à la place, a négocié une entente différente qui permettait au gouvernement d'aller piger dans les surplus des fonds de retraite et d'enclencher une série de décisions qui ont mené à des coupures de service à la population du Québec, des coupures pour lesquelles on paie encore aujourd'hui ; des citoyens, des enfants en difficulté, des personnes âgées, des personnes malades, des gens qui avaient besoin de soins ont payé le prix des mauvaises décisions de votre gouvernement. Notre gouvernement prend ses responsabilités au nom des Québécois et Québécoises qui paient des impôts aujourd'hui, qui sont des citoyens du Québec, mais on prend aussi nos responsabilités pour les générations futures. (...)

//////////////////////////

Mme Harel : Vous aurez remarqué que le premier ministre n'a pas dit un mot sur la loi spéciale qu'il s'apprête à introduire à l'égard des services de garde éducatifs pour la petite enfance. Alors, je repose la question : où est l'urgence ? Où est l'urgence, alors que les centres de la petite enfance et ceux de garde en milieu familial ont fait preuve d'ouverture et ont montré leur bonne foi ? Où est l'urgence, alors que les 510 000 syndiqués de l'État ont fait preuve de patience depuis 30 mois et ont fait preuve de responsabilité ? Je peux en témoigner, moi qui me suis trouvée dans un hôpital, depuis les derniers jours. Je repose la question au premier ministre. Il n'a pas répondu à la question précise, à savoir : depuis juin 2004, comment se fait-il que le gouvernement n'a pas consacré une seule heure de négociation à la question salariale ?

//////////////////////////

M. Charest : Je réitère qu'il y a 20 ententes de conclues justement avec nos partenaires syndicaux. Ça touche plus de 320 000 personnes qui travaillent pour l'État, et c'est, par exemple, des ententes qui vont nous permettre, dans le domaine de l'éducation, de mieux servir des enfants qui sont en difficulté d'apprentissage. On avait pris un engagement, nous, de réinvestir 50 millions de dollars sur une période de cinq ans, c'est à 120 millions de dollars qu'on s'engage (...) Je demande à la chef de l'opposition officielle puis à son chef, André Boisclair, ce que lui ferait à la place. C'est beau de se lever puis critiquer le gouvernement parce qu'il prend justement ses responsabilités, combien, combien vous auriez payé et où prendriez-vous l'argent ?

//////////////////////////

Mme Harel : La seule réponse possible, c'est négocier, négocier, négocier, ce que vous n'avez pas fait.

FORUM

Respirer par le nez

ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE

Au premier abord, la décision du gouvernement Charest de mettre fin aux négociations avec les employés de l'État et de leur imposer, par une loi spéciale, leurs conditions de travail, semble un choix excessif et dramatique, qui n'est absolument pas justifié par une situation d'urgence.

Mais dans les faits, la situation est beaucoup moins dramatique qu'il n'y paraît. L'émoi que suscite cette loi spéciale tient largement aux références auxquelles on l'associe, dans un monde dominé par le rituel, le folklore et les précédents.

La loi spéciale évoque en effet des moments dramatiques de notre histoire récente, comme les coupures salariales de 20 % imposées aux employés de l'État par René Lévesque, ou encore le retour au travail forcé des infirmières, imposé par Lucien Bouchard, pour mettre fin à une grève illégale.

Mais cette fois-ci, il n'y a rien de tel. Le gouvernement Charest est arrivé à 20 ententes sur le normatif avec des groupes syndicaux, ce qui fait que les questions normatives, celles qui portent sur des valeurs et qui soulèvent des enjeux de société, ont largement été réglées. Cela montre d'ailleurs que ce cycle de négociations a été civilisé et fructueux, de part et d'autre.

Ce que le gouvernement Charest rentre dans la gorge des syndiqués, ce ne sont donc pas des coupures de 20 %, mais un normatif sur lequel les parties se sont entendues et des hausses de salaires de 12,6 % sur six ans. En outre, le fait que cette loi spéciale n'inclut pas la question de l'équité salariale semble indiquer une ouverture gouvernementale.

Mais il est clair qu'il n'y avait aucune urgence. Comme disait le président de la FTQ, Henri Massé, il n'y a pas d'anarchie. Pourquoi alors une mesure d'exception quand le Québec n'est pas en crise ?

Cela reflète clairement un changement majeur dans l'approche gouvernementale aux négociations avec ses employés, que le premier ministre Charest ne parvient pas à bien expliquer. Si les libéraux ont décrété une loi spéciale, ce n'est pas parce que la situation était dramatique, mais parce qu'ils estimaient que le processus était arrivé au bout de sa logique, qu'il valait mieux y mettre fin parce qu'il n'y avait plus de progrès possible. C'est une toute autre philosophie.

Ceux qui s'opposent à cette approche auraient voulu que le gouvernement « joue le jeu », qu'il continue à négocier. Mais il vaut la peine qu'on s'arrête au sens de ce mot. « Négocier », dans le cas des salaires, ou « continuer », comme le dit le chef de l'opposition péquiste, Louise Harel, ça veut dire donner plus.

Et là aussi, le gouvernement Charest a adopté une philosophie radicalement différente, en déterminant, dès le départ, l'enveloppe salariale, et en disant qu'il n'y avait pas de marge de manoeuvre pour offrir plus. Dans les faits, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, avec l'appui du premier ministre, n'a jamais négocié les questions salariales.

Reste à savoir si on croit le gouvernement Charest quand il dit qu'il a mis sur la table tout ce qu'il pouvait, et qu'il ne disposait pas de la marge de manoeuvre pour offrir plus. Et aussi lorsqu'il ajoute que pour être plus généreux envers ses employés, il aurait fallu taxer davantage ou couper ailleurs. Même si les libéraux sont impopulaires, il est probable que les Québécois partagent cette analyse, même s'ils estiment que les employés de l'État méritaient plus que cela.

Mais cela nous mène plus loin. Quand on pousse cette logique à sa limite, elle revient à conclure que les conditions salariales des employés de l'État devraient échapper au processus normal de négociation. On devra sans doute en arriver là.

Parce qu'actuellement, on plaque au secteur public une dynamique du secteur privé, où le jeu des négociations porte sur la répartition d'un surplus, les profits, entre les propriétaires et les employés. Dans le secteur public, il n'y a rien de tel. Il n'y a pas de profits, mais des revenus fiscaux qui proviennent des citoyens. Et il n'est pas normal et souhaitable que des sommes majeures, qui peuvent atteindre 10 % des budgets de l'État, soient déterminées par des jeux, d'un groupe restreint de citoyens. Ou que des enjeux comme d'éventuelles baisses d'impôt soient décidées par la CSN et la FTQ.

Des spécialistes affirment que le coût politique sera terrible pour le gouvernement Charest, comme ce le fut pour le gouvernement Lévesque. Je vois mal comment, parce que cela n'a rien à voir avec le coup de force de 1982. D'une part, parce que les conditions imposées aux employés, certainement décevantes, n'ont absolument rien d'odieux. D'autre part, parce que les syndicats n'ont de toutes façons jamais appuyé le gouvernement Charest.

COURRIEL
Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Un débat sans débat

THIERRY GIASSON
L'auteur est chercheur en communication politique au département de science politique de l'Université de Montréal.

PHOTO CHUCK STOODY, PC©
Les quatre candidats des grandes formations politiques lors du premier débat de la campagne, hier, à Vancouver.

Jusqu'à la présente élection fédérale, les Canadiens ont toujours pu voir dans les débats télévisés leurs leaders politiques interagir et s'interpeller directement au cours d'échanges sur les thèmes abordés. Pour les quatre débats de 2005, télédiffuseurs et partis politiques ont décidé d'éliminer les périodes de confrontations entre politiciens.

Pourtant, ces moments de vrai débat, qualifiés de cacophoniques pour justifier leur retrait cette année, présentaient souvent les instants de vérité qui marquaient la soirée, laissaient davantage entrevoir la vraie nature des leaders et permettaient aux électeurs d'évaluer plus justement leur force de caractère, leur conviction (les cas de Bernard Landry, en 2003, Kim Campbell, en 1993, ou John Turner, en 1984, viennent spontanément à l'esprit).

Sans ces périodes d'interactions, la mouture 2005 des débats des chefs consacre le triomphe du marketing électoral et des relations publiques. Hier soir, ce premier « débat sans débat » — donc plutôt une longue publicité électorale à quatre voix — a permis aux chefs politiques de répondre aux questions des citoyens sans craindre de perdre la face ou de s'éloigner de leur image minutieusement préparée.

Les plans de match prévisibles semblent avoir été respectés. Gilles Duceppe, le défenseur des intérêts du Québec, a martelé la notion d'imputabilité afin de démolir la crédibilité libérale et a évité de tenir un discours triomphaliste. Paul Martin, le bon gestionnaire, ayant éliminé de sa famille politique les éléments corrompus, a illustré sa compétence en énumérant son bilan économique. Stephen Harper, le modéré, a vanté le mérite de baisses d'impôts et tenté de convaincre les Québécois que son parti représente une option politique viable pour eux. Finalement, Jack Layton, le premier ministrable, a défendu ses positions sociales, rappelé l'impact du NDP dans les récents investissements gouvernementaux et tendu la main aux Québécois en quête d'un fédéralisme respectueux.

Quelques attaques senties ont été lancées à travers cette longue succession de réponses scriptées offertes aux citoyens. Aucune n'aura vraiment secoué ce débat sans vague. Chacun a su maintenir, avec plus ou moins d'aisance, la cohérence de son message pendant toute l'émission. Les chefs devaient s'en assurer puisque le débat est avant tout un exercice de positionnement stratégique et de persuasion politique.

Ainsi, en acceptant que les vrais moments de débat soient retirés de l'émission, le Consortium des télédiffuseurs a certainement facilité la vie des candidats. Toutefois, n'ayant plus accès à ces échanges directs pouvant leur permettre de voir au delà des images officielles des leaders, les électeurs ont perdu au change. Certaines questions s'imposent alors. Quelle est la véritable mission de ces rendez-vous électoraux ? Au service de qui ces émissions politiques sont-elles produites ? Celui des politiciens, celui des médias ou celui des électeurs ?

Fausses pierres, faux débat

CLAUDE DENIS

L'auteur est professeur à l'École d'études politiques et à l'Institut d'études canadiennes de l'Université d'Ottawa.

Tout était faux dans ce premier débat. Non pas que les chefs de partis aient dit beaucoup de faussetés. En général, ils ont été en mesure de transmettre le message qu'ils voulaient présenter, sans devoir faire la sorte d'improvisation qui mène à des erreurs. Le format du débat ne permettait pas aux chefs de se questionner l'un l'autre et les seules « relances » venaient de l'animatrice, Dominique Poirier, qui n'a jamais poussé l'un ou l'autre leader dans un coin. La fausseté, donc, n'était pas dans ce que messieurs Duceppe, Harper, Layton et Martin ont eu à dire.

C'est tout le reste qui était faux, en commençant par le lieu de ce débat, Vancouver, pour lequel l'essentiel de l'auditoire était au Québec. Tout aussi important, le caractère citoyen et populaire des questions, qui était un leurre ; jusqu'aux pierres du studio qui devaient donner l'idée de l'édifice du parlement sans vraiment cacher qu'elles étaient en carton.

Une grande innovation de ce débat venait du remplacement du panel habituel de journalistes par des citoyens qui posaient des questions préenregistrées ou envoyées par courrier électronique. Il s'agissait de donner l'impression d'un débat contrôlé par monsieur et madame tout-le-monde, dans leur salon, dans leur cour, dans la neige. Mais la présélection et l'ordonnancement des questions (en quatre catégories officielles : gouvernance, politiques sociales, économie, unité canadienne) ont été le fait, comme toujours, de journalistes. Ainsi, les citoyens poseurs de questions se sont trouvés être les porte-voix des organisateurs : des pierres de carton.

ÉLECTIONS 2006

En parallèle, les chefs ne sont pas d'assez bons acteurs pour avoir l'air de parler spontanément et sincèrement quand, en fait, ils récitent. Ils chantonnaient leur message comme un curé en chaire qui récite ses homélies depuis des décennies. Et pour montrer leur respect envers l'électorat, ils s'assuraient de répéter le nom de la personne ayant posé la question — « Monsieur Leblanc, vous avez raison... Merci pour la question, Geneviève... » Pourtant, de toute évidence, ce n'était ni à monsieur Leblanc de Moncton ni à Geneviève de Regina que les chefs s'adressaient mais à l'électorat québécois. Faux populisme, fausse interaction directe avec les électeurs.

Devant tant de fausseté ordinaire fabriquée par notre appareil politico-médiatique, comment peut-on se surprendre que tant d'électeurs n'ont confiance ni dans les politiciens ni dans les médias ? En cherchant à donner de plus en plus un effet de réalité, à montrer l'emprise des électeurs sur le processus politique, on s'enfonce plus que jamais dans la fiction.

Pas de réel affrontement

Je crois que la formule du débat a empêché de réels affrontements entre les quatre participants. Cela aurait été plus intéressant si M. Martin et M. Duceppe avaient pu débattre face à face de la question de l'unité nationale et M. Harper et M. Martin des questions financières. Je crois par ailleurs que M. Duceppe a gagné ce débat car il était très calme ; il a bien attaqué Paul Martin sur les questions de l'intégrité et du déséquilibre fiscal. Je pense que Paul Martin a offert néanmoins une bonne performance en montrant qu'il est le défenseur du Canada face aux États-Unis sur la question du bois d'oeuvre.

Simon Leduc
étudiant en science politique à l'UdeM

Une bonne formule

Bravo pour cette formule. Des questions posées directement par de vrais citoyens. Le débat seul, ça n'influence pas mon vote. Le scandale des commandites, je veux en savoir plus. Je veux que le prochain gouvernement sanctionne tous ceux qui y sont impliqués. Je ne veux pas non plus de retour en arrière avec un candidat de droite. Les débats télévisés sont importants, mais je tiens compte de tout ce que les chefs disent pendant toute la campagne. Hier soir, il n'y a pas eu souvent de vraies réponses complètes aux questions pourtant très pertinentes.

Catherine Bluteau
Longueuil

Un mauvais pâté chinois

Avez-vous déjà mangé un pâté chinois dont la viande et les patates n'avaient pas été assaisonnés ? Quand tu as faim, tu manges et tu te promets qu'au prochain repas, ce sera sans doute meilleur. Pour tous les Canadiens, le pâté chinois sera encore meilleur dans un autre dix-huit mois, parce que c'est probablement ce qui va arriver. C'est toujours la même rengaine avec la chicane Québec-Ottawa, avec une nouveauté cette année, de par le scandale des commandites, qui finira bien par être oublié. Curieusement, le séparatisme au Québec, lui on ne l'oublie jamais et les fédéraux s'en servent pour vendre leur salade sans jamais trouver de solutions à l'impasse du Québec. Attendons le débat en anglais, ce ne sera guère mieux bien qu'il se pourrait bien que le meilleur anglophone soit Gilles Duceppe, ce qui ne serait pas surprenant.

Gilles Pelletier
Québec

CYBERPRESSE.CA

Non au Stade olympique!

Les principaux hôteliers du Grand Montréal sont tout à fait opposés à l'idée que le gouvernement installe le futur Centre de foires dans le Stade olympique, affirme M. William E. Brown, vice-président exécutif de l'Association des hôtels du Grand Montréal, dans un texte publié aujourd'hui intégralement sur Cyberpresse.ca/opinions.

M. Brown ne cache pas sa préférence pour le projet conjoint de Loto-Québec et du Cirque du Soleil : « Le partenariat Cirque du Soleil-Loto Québec dans le projet du Bassin Peel inclut un Centre de foires, qui selon toutes les premières indications donnerait à Montréal ce dont elle a vraiment besoin. »

À lire et commenter sur : Cyberpresse.ca/opinions

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

COLOMBIE
Marquez négocie

Gabriel Garcia Marquez, l'auteur colombien de *Cent ans de solitude*, participera aux pourparlers de paix à La Havane entre le gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN, guérilla guévariste). Ami proche du président cubain Fidel Castro, Gabriel Garcia Marquez participe dans la capitale cubaine au 27e Festival du nouveau cinéma latino-américain, qui fête ses 20 ans et dont il est président et membre fondateur. Le Prix Nobel de littérature 1982 n'a pas caché son scepticisme sur ces négociations, qui ont échoué à plusieurs reprises dans le passé.

d'après AFP

EUROPE
Commission d'enquête

Le Parlement européen (PE) a entériné hier la mise en place d'une commission d'enquête temporaire sur le transfert illégal présumé de détenus et l'existence soupçonnée de lieux de détention secrets de la CIA en Europe ou dans des pays candidats. Cette commission, dont le mandat et la composition exacts doivent être définis à la prochaine session en janvier, aura notamment pour objet de déterminer le bien-fondé de ces allégations, mais aussi l'éventuelle implication ou complicité de citoyens de l'UE et d'États membres dans ces faits présumés.

d'après AFP

ALGÉRIE
Bouteflika sort de l'hôpital

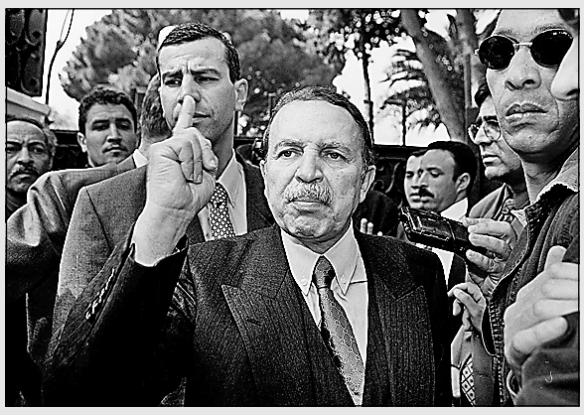

PHOTO D'ARCHIVES AFP

Le président algérien Abdelaziz Bouteflika en avril 1999.

Le président algérien Abdelaziz Bouteflika, hospitalisé depuis le 26 novembre à l'hôpital du Val- de Grâce de Paris, sortira « dans quelques jours », a affirmé hier le chef du gouvernement Ahmed Ouyahia. Il a ajouté que la convalescence du dirigeant algérien se déroule de manière parfaite. M. Ouyahia a également démenti « fermement les rumeurs insensées, véhiculées par certaines sources étrangères, au sujet de l'état de santé » de M. Bouteflika, dans une allusion à des journaux français et marocains laissant entendre que l'état de santé du président serait préoccupant.

d'après AFP

NÉPAL
Civils tués

Quatorze civils ont été tués mercredi quand l'armée népalaise a ouvert le feu lors d'une fête hindoue près de la capitale Katmandou, a affirmé hier un responsable des droits de l'homme. L'armée népalaise a reconnu un peu plus tôt avoir effectivement ouvert le feu sur des civils et fait « des victimes » sans en préciser le nombre. Selon la radio d'État népalaise, les militaires sont intervenus contre des « voyous qui s'en prenaient au gens » lors d'un festival dans la station de Nagarkot, près de Katmandou, prisée des touristes notamment pour les vues qu'elle offre sur la chaîne himalayenne.

d'après AFP

ÉRYTHRÉE
Évacuation en cours

PHOTO AFP

Évacuation des personnels de l'ONU.

La Mission de l'ONU en Érythrée et en Éthiopie a commencé hier à évacuer ses personnels visés par un ordre d'expulsion des autorités érythréennes, avant l'expiration aujourd'hui de l'ultimatum fixé par Asmara, évitant ainsi une confrontation. Des diplomates de l'ONU ont estimé que la décision érythréenne faisait suite à la résolution du 23 novembre du Conseil de sécurité, qui enjoint l'Ethiopie et l'Erythrée, sous peine de sanctions, à faire preuve de retenue dans leur différend et exige de l'Erythrée qu'elle cesse d'entraver le travail de la force onusienne.

d'après AFP

PHOTO ALI JAREKJI, REUTERS

Une femme sunnite d'origine irakienne montre son doigt taché d'encre après avoir voté hier dans un bureau de scrutin en Jordanie.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Participation massive des Irakiens au scrutin

MARC THIBODEAU

Faisant fi des menaces d'Al-Qaeda, qui avait dénoncé la tenue de nouvelles élections législatives comme « l'oeuvre de Satan », des millions d'Irakiens ont voté hier au cours d'une journée marquée par un nombre relativement peu élevé d'attentats.

La mobilisation était particulièrement remarquable au sein de la communauté sunnite, qui avait largement boycotté le précédent scrutin tenu en janvier pour désigner un Parlement transitoire.

Des familles entières se sont déplacées, notamment à Fallouja, bastion sunnite, où l'armée américaine avait lancé une violente offensive en 2004.

« Les habitants de Fallouja iront voter à genoux s'il le faut car ce scrutin est très important pour nous. Il engage le pays pour quatre ans », a indiqué à l'Agence France-Presse Amr Hamed, un ingénieur de 30 ans.

Des représentants de la Commission électorale irakienne ont avancé, peu de temps avant la fermeture des bureaux de scrutin, que plus de 11 millions de personnes ont voté. Le taux de participation, en considérant les 15 millions d'électeurs inscrits, dépasserait ainsi 70 %.

L'ouverture des bureaux de scrutin a été marquée par une attaque contre la Zone verte, où se trouve le siège du gouvernement irakien et les ambassades occidentales. Un groupe lié à Al-Qaeda, « L'Armée de la communauté victorieuse », a affirmé dans un communiqué qu'elle était responsable des tirs contre « les bastions de l'impiété et de la prostitution ».

À Ramadi, un homme circulant à vélo a jeté une grenade dans une école utilisée comme bureau de scrutin. L'Agence France-Presse recensait en fin de journée deux morts et neuf blessés.

Le ministère de l'Intérieur a indiqué à Bagdad que les conditions de sécurité « dans la plupart des provinces étaient bonnes, pour ne pas dire excellentes ».

Plus de 150 000 soldats et policiers avaient été déployés pour veiller au bon déroulement du scrutin dans les villes. La circulation des voitures était interdite, notamment à Bagdad, pour empêcher la tenue d'attentats suicide. Des enfants ont profité de l'occasion pour s'adonner à des matchs de football improvisés dans les artères de la capitale.

Les analystes préviennent qu'il faudra plusieurs semaines, voire des mois, pour connaître la composition définitive du gouvernement.

Bien que le dépouillement des bulletins ait commencé en soirée, on ne saura pas avant quelques semaines comment se répartiront les 275 sièges du Parlement. Les analystes préviennent qu'il faudra ensuite plusieurs semaines, voire des mois, pour connaître la composition définitive du gouvernement.

Lors du scrutin de janvier, les formations chiites et kurdes, sorties victorieuses du scrutin, avaient croisé le fer pendant trois mois avant de parvenir à un compromis faisant une modeste place aux sunnites. L'équation sera rendue encore plus complexe cette fois par la présence accrue d'élus de cette communauté.

« Réussite historique »

La tenue des élections législatives a été saluée hier comme un « pas en avant capital » par le président américain George W. Bush, qui a promis de faire du pays un « modèle démocratique » pour le Moyen-Orient. Le dirigeant américain multiplie les discours depuis quelques semaines aux États-Unis pour tenter de convaincre la population du bien-fondé de la stratégie de son administration en Irak et contrecarrer la pression croissante en faveur du retrait des troupes américaines.

La Maison-Blanche espère juguler l'insatisfaction de l'électorat en prévision des élections législatives de 2006.

Hier, le sénateur républicain James Inhofe a ajouté sa voix au débat en affirmant que la majeure partie du contingent américain devrait être retirée d'ici l'été 2007.

Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, qui voit dans le scrutin d'hier une « réussite historique », rejette l'idée de procéder à un retrait rapide des forces américaines.

Le *Washington Post* prévenait pour sa part que le gouvernement américain aura fort à faire au cours des mois qui viennent pour convaincre les différentes factions politiques de choisir le compromis plutôt que « le sectarisme et la guerre civile ». « Si l'administration échoue, les troupes américaines n'auront plus d'Irak à défendre », souligne le quotidien.

Avec AFP, AP, BBC, Reuters, Al-Jazira et New York Times

Amendement sur la torture : la Maison-Blanche s'incline

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Les parlementaires américains menant combat pour l'interdiction explicite de la torture ont obtenu gain de cause hier face à la Maison-Blanche, lui arrachant son accord sur un amendement qui fait grincer des dents quelques poids lourds conservateurs.

Le combat mené par le sénateur John McCain, héros de la guerre du Vietnam persuadé que la « guerre contre le terrorisme » n'autorise aucun laxisme face à la torture, avait tourné ces derniers jours au bras de fer.

Mais le président George W. Bush n'a pu que se féliciter hier d'avoir pu parvenir à « un objectif commun qui est de montrer plus clairement au monde que ce gouvernement ne pratique pas la torture et que nous adhérons aux conventions internationales sur la torture, que ce soit dans le pays ou à l'étranger ».

Mercredi, les trois quarts des membres de la Chambre des représentants avaient approuvé l'amendement McCain, soutenu par 90 % des sénateurs. L'accord annoncé revient à retirer la menace de veto brandie l'été dernier par la Maison-Blanche contre le budget de la Défense, mais il ne signe pas pour autant la fin du débat.

Le président de la commission des Forces armées de la Chambre des représentants, Duncan Hunter, a fait en effet annoncer son opposition à l'amendement McCain, qui doit être inclus dans un projet de loi restant à soumettre à d'ultimes votes de la Chambre et du Sénat.

M. Hunter « estime que (le texte) ne protège pas assez les militaires contre (d'éventuelles) poursuites intentées par des terroristes », selon un porte-parole.

L'amendement en question vise à interdire explicitement les « traitements cruels, inhumains, ou dégradants » sur des prisonniers détenus par des Américains.

Il prévoit que civils et militaires, y compris les agents de la Centrale du renseignement (CIA), se plient aux règles édictées par des militaires.

M. McCain, qui reste discret sur les sévices subis dans un camp de prisonniers vietnamien pendant cinq ans, fait valoir que la torture ne donne aucune garantie d'efficacité.

Pour M. McCain, l'interdiction de la torture, prévue par une Convention internationale à laquelle les États-Unis sont partie, relève de l'évidence, « elle ne devrait supposer aucun changement dans nos pratiques actuelles de détention et d'interrogation ». Elle doit selon lui servir à « rétablir la clarté sur une question simple et fondamentale : l'Amérique traite-t-elle les gens de façon inhumaine ? Ma réponse est non ».

À l'inverse, plusieurs conservateurs, appartenant comme M. McCain au parti républicain du président Bush, estiment inutile de coucher une nouvelle fois sur le papier qu'il est interdit de torturer.

Reste que jusqu'à ces derniers jours, l'administration s'était refusée à exclure l'usage de la torture contre des terroristes présumés.

Crise au sein du Fatah palestinien

AGENCE FRANCE-PRESSE

RAMALLAH – Le Fatah, parti au pouvoir de l'Autorité palestinienne, s'est enfoncé hier dans la crise à l'approche des législatives, plusieurs de ses cadres ayant présenté une liste rivalisant avec celle constituée par le dirigeant Mahmoud Abbas.

Conscients de leur popularité auprès de la base du Fatah et des électeurs, les deux camps rivaux ont déposé devant la Commission électorale centrale (CEC) deux listes conduites par un même homme, Marwan Barghouthi, un chef du Fatah et de l'Intifada qui purge une peine de prison à vie en Israël.

« L'existence de deux listes reflète la grande crise que traverse le Fatah », confie Jamal Moheissen, « coordinateur » du mouvement pour les élections législatives prévues le 25 janvier.

« Nous avons été confrontés par le passé à ce genre de problèmes (la multiplicité de listes) lors des municipales et cela s'est reproduit aujourd'hui avec les législatives », ajoute-t-il.

Un groupe de candidats du Fatah, mécontents de la direction de leur parti dominé par les caciques revenus d'exil, a enregistré officiellement une liste baptisée « l'Avenir » dirigée par M. Barghouthi à la CEC, à Ramallah, avant l'expiration mercredi à minuit du délai pour le dépôt des candidatures.

M. Abbas a dans la foulée présenté la « liste du Fatah » également conduite par M. Barghouthi, en dépit de l'annonce faite précédemment que la tête de cette liste serait le premier ministre Ahmad Qoreï.

PHOTO JAMAL ARURI

Le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a voté hier lors du scrutin municipal tenu dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie. Son parti, le Fatah, est déchiré à l'approche des élections législatives de janvier.

La jeune garde

La liste « l'Avenir » comprend plusieurs membres de la jeune garde du Fatah incarnée par M. Barghouthi, comme le ministre des Affaires civiles Mohammad Dahlane et le député sortant Qaddoura Farès. Jibril Rajoub, conseiller sécuritaire de M. Abbas, y figure également.

Selon M. Moheissen, MM. Abbas et Qoreï ont appelé Marwan Barghouthi dans sa cellule mercredi soir pour l'informer de leur décision de le désigner à la tête de la liste officielle du Fatah. Mais cela n'a pas empêché la présentation de la liste rivale.

M. Moheissen accuse, sans les nommer, certains membres de l'entourage de M. Barghouthi de l'utiliser comme « moyen de chantage » contre la direction du Fatah.

« Certains parmi ceux qui lui ont rendu visite lui ont fait comprendre qu'il n'était pas en tête de la liste du Fatah. Ils veulent exercer du chantage sur le Fatah pour réaliser des objectifs personnels », dit-il.

M. Farès, un proche de M. Barghouthi, affirme que le Comité central du Fatah a décidé de désigner le chef emprisonné à la tête de sa liste « à la dernière minute, après qu'il eut réalisé que nous envisagions sérieusement de présenter une autre liste ».

« Ils ont essayé de rectifier le tir, mais c'était trop tard », ajoute-t-il. Selon des responsables du Fatah, Marwan Barghouthi a donné sa bénédiction à la liste rivale après le refus des instances du mouvement de placer certains candidats qu'il réclamait en bonne position sur la liste officielle, qui compte 66 noms.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : LE HAMAS EN AVANCE

Le mouvement islamiste radical Hamas était en tête aux élections municipales palestiniennes en Cisjordanie hier. Un sondage réalisé par le PSR (Palestinian Survey Research) sur un échantillon de 2531 votants dans 36 bureaux de vote à Jénine, El Bireh, Naplouse et Ramallah, indique que le Hamas était partout en tête sauf dans cette dernière ville. Les municipales se sont également déroulées dans 35 petites localités de Cisjordanie et dans trois autres de la bande de Gaza. Le taux de participation a atteint plus de 80 %, selon la Commission électorale locale (CEL). Cette consultation a valeur de test avant les élections législatives prévues en janvier.

La mafia calabraise impose sa loi

JOSÉE BELLEMARRE
COLLABORATION SPÉCIALE

LOCRI – Le 16 octobre dernier, Francesco Fortugno s'est rendu au bureau de scrutin de sa ville. En ce dimanche après-midi, les électeurs de la gauche choisissaient leur chef en vue des prochaines élections générales. Le politicien a voté, s'est arrêté pour parler à des amis et répondre aux questions d'un journaliste. C'est là, aux yeux de tous, qu'il a été tué par cinq balles. Après avoir tiré, l'assassin est reparti, à pied, en plein coeur de Locri, une ville de 13 000 habitants.

« La N'drangheta savait bien qu'en commettant cet assassinat, tous les yeux se tourneraient vers la Calabre. Mais elle a fait le pari qu'assez vite, les médias et le gouvernement se désintéresseraient de nouveau de la région et qu'elle pourrait retourner à ses affaires », explique Enzo Ciconte, consultant à la commission parlementaire italienne antimafia.

Même si la mafia calabraise est active en Italie depuis plus de 100 ans, elle était jusqu'à récemment perçue comme une organisation secondaire. Sa rapide ascension sur le marché des stupéfiants a changé la donne. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de la N'drangheta, partenaire privilégié des cartels colombiens et des mafias de l'Est, est évalué à 35 milliards d'euros. Giuseppe Pisanu, le ministre de l'Intérieur italien, l'a récemment décrite comme « le plus important holding criminel international ».

Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de la N'drangheta, partenaire privilégié des cartels colombiens et des mafias de l'Est, est évalué à 35 milliards d'euros. Giuseppe Pisanu, le ministre de l'Intérieur italien, l'a récemment décrite comme « le plus important holding criminel international ».

En Calabre, cette région à l'extrémité sud de la botte italienne, tous les secteurs de l'économie subissent la pression du crime organisé. Par exemple, à Reggio Calabria, une des grandes villes de la région, 70 % des entrepreneurs sont contraints de payer une cote à la mafia. Dans des secteurs comme la construction ou la voirie, elle siphonne l'argent public sans mener à terme les projets.

« Il faut que ça change »

Ceux qui s'opposent aux criminels en paient le prix. Au cours des six dernières années, l'entreprise de Vladimira Pugliese Var a été attaquée 12 fois. « La dernière fois, ils ont mis le feu à notre entrepôt ; avant, ils avaient fait sauter ma voiture. On ne vit plus, on ne fait que se demander ce qu'ils feront la prochaine fois. »

Le taux de chômage est de 25 % en Calabre. Selon Carmelo Tenio, enseignant à Locri, la situation est catastrophique pour les jeunes : « Mon fils a fait le concours pour obtenir un emploi au port. Il est arrivé deuxième sur 300, mais il n'a jamais été engagé parce que c'est la mafia qui contrôle les embauches. » Dans ce contexte difficile, certains préfèrent fermer les yeux. Le gouvernement italien estime que 25 % de la population « collabore » avec la mafia.

Pour plusieurs jeunes de la région, l'assassinat de Francesco Fortugno a été la goutte qui a fait déborder le vase. Au lendemain du meurtre, les élèves du niveau secondaire sont descendus dans les rues de Locri avec une bannière portant l'inscription : « Et maintenant, tuez-nous tous. » Début novembre, ils étaient plus de 10 000, venus de toute la Calabre, à manifester.

Anna Rosa, élève au lycée de Melito Porto Salvo, faisait partie du groupe : « C'est très important, ce qui se passe aujourd'hui. Trop souvent chez nous, les mafieux sont les gens *cool* qui ont des vêtements griffés et les autos auxquelles on rêve tous. Ce sont aussi ceux qui n'ont pas besoin d'étudier pour être promus à la fin de l'année ! Il faut que ça change », dit-elle.

ACTUALITÉS

Bourque satisfait de sa rencontre avec le DGE

SARA CHAMPAGNE

Comme prévu, Pierre Bourque a eu un entretien avec un enquêteur du directeur général des élections du Québec (DGE) mercredi. Il est satisfait du sérieux avec lequel l'enquête est menée. Selon lui, l'enquêteur Gaétan Boivin se penchera tout particulièrement sur 84 possibilités d'infractions soulevées par le parti Vision Montréal. Le point le plus important toucherait l'expulsion des représentants des partis des bureaux de vote, sans avoir obtenu les résultats. Des irrégularités concernant la procédure (scellés, vote en double, discipline, comportement, etc.), seront aussi examinées.

Les enquêteurs auraient informé M. Bourque de leur intention de rencontrer des témoins vers la mi-janvier. Entre-temps, ils feront un procès verbal de la rencontre auprès du directeur général des élections du Québec, Me Marcel Blanchet. Le processus de vote électronique fait toujours l'objet d'une enquête.

Les employés de Renaud-Bray acceptent l'offre patronale

PRESSE CANADIENNE

Les 350 employés en grève de 11 librairies Renaud-Bray ont ratifié dans une proportion de 71 %, hier, l'accord de principe conclu mercredi par leurs représentants syndicaux et l'employeur. Les libraires, disquaires, libraires, commis et caissiers qui étaient en grève depuis le 1er décembre reprendront le collier ce matin. Les librairies seront ouvertes aux heures régulières.

« À la veille des fêtes de fin d'année, nous souhaitons établir un climat propice à un retour au travail dans la sérénité », a déclaré dans un communiqué Yvan Gaumond, directeur des services administratifs de l'entreprise et responsable de la négociation.

La nouvelle convention prévoit entre autres des augmentations de salaire de 8,5 % en quatre ans et une amélioration des modalités de cessation d'emploi. « Nous avons atteint nos objectifs sur le normatif mais au plan salarial on aurait espéré mieux », a confié Patrick Rondeau, du syndicat affilié à la FTQ.

Zellers

Les vendredi, samedi et dimanche
16, 17 et 18 décembre 2005
(Offres en vigueur ces trois jours, à moins d'indication contraire.)
Le choix varie selon le magasin. Tant qu'il y en aura.
Désolés, aucun bon d'achat différé.

Offrez-leur ce qu'ils veulent vraiment…
Offrez la carte-cadeau Hbc… Le cadeau aux mille et une possibilités!

Plus que 9 jours avant Noël!

Samedi seulement!

Achetez-en une paire, obtenez-en une EN PRIME*
Chaussures pour enfant
*Sauf les bottes d'hiver et de pluie et les pantoufles. La deuxième paire doit être de valeur égale ou inférieure.

Rabais additionnel de 40%
sur les vêtements, vêtements de nuit et accessoires à prix déjà réduit

50% de rabais
sur TOUS les peignoirs et TOUTES les pantoufles

15% de rabais
sur TOUS les caméscopes et les appareils photo

Liquidation de jouets!
60% de rabais
sur un choix de jouets
Dépêchez-vous! Les marques les plus populaires s'envolent vite!
Vaste sélection de jouets de fin de série. Sur le dernier prix étiqueté.

PRIME D'UNE VALEUR DE 100 $!
Comprend :
• Trousse de lecture de DVD
• Jeu Forza Motorsport
• Jeu Fuzion Frenzy
• Manette sans fil 2,4 GHz Hip Gear™

30% de rabais
sur TOUS les jeux vidéo EA
pour Xbox®, PlayStation® et Nintendo®
Le choix des titres varie selon le magasin.

Échangez ET économisez
179,97 †Après l'offre Échangez et économisez
Ensemble des fêtes Xbox®
Avant 219,97; sans l'offre....199,97*
†Échangez 190 000 points Primes Hbc contre un rabais de 20 $!
*En raison des lois fiscales, les taxes sont calculées sur le prix d'achat avant l'offre Échangez et économisez.

70% de rabais
Offre spéciale du fabricant! Choix de bagues en argent sterling ou en or 10 ct serties de pierres précieuses et de diamants

25% de rabais
sur un choix de montres
Sauf les modèles IronMan et Expedition de Timex®.

25% de rabais
sur TOUS les ensembles-cadeaux de produits beauté-santé
Y compris les ensembles de produits de de bain sous licence pour enfant et de spécialité et les ensembles de marque Adidas®, Bioré®, Nivea® et Neutrogena®.

20% de rabais
sur TOUS les petits électros de soins
Y compris les sèche-cheveux, rasoirs et fers à lisser.

50% de rabais
sur épinette rustique décorée de 550 lumières
149,97 Avant 299,97

40% de rabais
sur TOUT le linge de maison, TOUTE la vaisselle et TOUS les articles-cadeaux et de bar à motif des fêtes

40% de rabais
• Vêtements Sportek® pour enfant
• Vêtements Best Beginnings®, Paprika by Pickles® et Baby V by Vitamins® pour bébé

50% de rabais
sur TOUS les vêtements de nuit Sentiments® pour femme

70% de rabais
sur les bagages Ricardo San Marino® et Air Canada Rapido®

10$ de rabais
sur les ensembles de 4 produits parfumés Oscar de la Renta®
Avant 49,97...39,97
AUSSI :
Rabais additionnel de 50% sur une variété d'ensembles-cadeaux et de produits parfumés griffés

3,97
AU CHOIX!
Coquillages Governor's Table®, menthes After Eight®, figurines de fantaisie Lindt® ou emballage-échantillon suisse Lindt®
Avant 4,47 et 4,99

7,97
AU CHOIX!
Carrés Icy Squares®, biscuits belges de luxe, écorces à la menthe ou chocolats à la liqueur
Avant 8,97 et 9,97

50 % de rabais sur TOUS les vêtements chic Holiday Joy® pour bébé et enfant et les vêtements de nuit et accessoires Holiday Joy® pour bébé

50 % de rabais sur un vaste choix de linge de lit, de salle de bain et de cuisine et d'accessoires décoratifs de fin de série

Hbc

Toute la marchandise olympique est exclue de cette promotion.

LOTO SUPER 7®
C'EST DE L'ARGENT!
MILLIONS$
CE SOIR, GROS LOT
17
www.loto-quebec.com
LOTO QUÉBEC
18 ans +
3335599A
3367443A

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

La première réunion du conseil finit sur un désaccord

MAURICE JANNARD

Tel que prévu, la première séance du conseil d'agglomération de Longueuil s'est terminée par le désaccord exprimé par les maires des quatre villes reconstituées de la Rive-Sud.

Le président du conseil, Claude Gladu, a pu déposer les documents du premier budget de l'agglomération de même que celui du Réseau de transport de Longueuil. En revanche, les représentants de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno et Saint-Lambert rejettent l'adoption des documents.

« La ville-centre se voit paralysée dans son fonctionnement et je vais devoir en informer la ministre », a déclaré aux médias le maire de Longueuil, M. Gladu, après la séance du conseil.

Pour sa part, Francine Gadbois, mairesse de Boucherville, se plaint de ne pas avoir obtenu les renseignements à temps. « Les quatre ville reconstituées détiennent 53 % de la richesse foncière de l'agglomération et nous avons besoin de plus de temps pour faire des budgets responsables ».

De part et d'autre, les élus s'accusent de bloquer systématiquement le fonctionnement du conseil d'agglomération. Sous le couvert de l'anonymat, des intervenants du milieu ont affirmé à *La Presse* que le chaos recherché a pour objet d'obliger la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, à redonner l'autonomie complète à toutes ces villes, pour revenir à la situation antérieure à 2001, avant les fusions forcées.

Le Réseau de transport de Longueuil disposera d'un budget de 115,7 millions de dollars en 2006 et les tarifs augmenteront en moyenne de 4,8 %. La carte locale passe de 68 $ à 71 $, une hausse de 4,4 %.

Le premier budget de l'agglomération fait état de dépenses de 256,5 millions de dollars pour l'année 2006. Compte tenu de la dette, le taux d'imposition est fixé à 79,75 cents par 100 $ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Le budget d'agglomération équivaut à près de 60 % du fardeau fiscal, l'autre portion de40 % étant formée du budget dévolu à chaque municipalité.

Le 20 décembre, la ville-centre de Longueuil fera connaître ses dépenses pour les services de proximité, ce qui devrait se chiffrer à 170 millions environ. Les contribuables des arrondissements de LeMoyne, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil connaîtront alors le taux global d'imposition pour l'an prochain. L'avis d'impôts fonciers sera expédié à ces contribuables au début de janvier.

Sous le couvert de l'anonymat, des intervenants du milieu ont affirmé à *La Presse* que le chaos recherché a pour objet d'obliger la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, à redonner l'autonomie complète à toutes ces villes, pour revenir à la situation antérieure à 2001, avant les fusions forcées.

Une hausse est à prévoir pour tout le monde sur la Rive-Sud, l'évaluation foncière ayant augmenté de plus de 50 % en moyenne dans ces municipalités.

Toutefois, les résidants des quatre nouvelles villes devront attendre un autre mois avant de connaître leur taux d'imposition foncière, les budgets n'étant déposés qu'en 2006, comme l'ont fait savoir leur maire respectif plus tôt cette semaine.

Les décrets gouvernementaux publiés la semaine dernière permettent aux municipalités et au conseil d'agglomération de dépenser dès le 1er janvier même si les documents n'ont pas été adoptés par les élus avant l'échéance habituelle du 31 décembre.

Plus de personnes âgées que d'enfants dès 2010 au Québec

FRANÇOIS BERGER

Le problème des garderies et des centres de la petite enfance (CPE) va bientôt céder le devant de la scène à celui des centres d'accueil pour personnes âgées. D'ici quelques années, les personnes du troisième âge seront plus nombreuses que les enfants, au Canada et au Québec.

Des projections démographiques publiées hier par Statistique Canada prévoient que les personnes de 65 ans et plus seront environ six millions au pays, en 2015, tandis que les enfants resteront autour de 5,7 millions. Ce sera la première fois dans l'histoire canadienne que les plus vieux surpasseront en nombre les personnes de moins de 15 ans.

Au Québec, le « coup de vieux » surviendra plus rapidement, dès 2010. Cette année-là, le nombre de personnes de 65 ans et plus devrait dépasser de 8000 celui des enfants, et cette tendance ira en s'accentuant. En 2031, les « vieux » Québécois seront presque deux fois plus nombreux que les jeunes de moins de 15 ans. Aujourd'hui, il y a 210 000 enfants de plus que de personnes âgées.

L'Institut de la statistique du Québec a confirmé cette tendance en publiant de son côté, hier, un bilan démographique pour 2005. Selon ce dernier, la vie des Québécois s'est allongée en moyenne de plus de deux ans et demi depuis une décennie. Les hommes vivent maintenant jusqu'à 77,2 ans, et les femmes jusqu'à 82,4 ans.

Le nombre de personnes très âgées, au-delà des 80 ans, va aussi augmenter dramatiquement au cours des prochaines années et décennies, selon Statistique Canada. Au Québec, les octogénaires, nonagénaires et centenaires vont voir leur nombre gonfler de 18 % d'ici cinq ans seulement. Ils devraient être près de 310 000 en 2010. Les plus de 100 ans vont dépasser les 100 000.

Le faible taux de fécondité et la croissance de la longévité expliquent le vieillissement général de la population, un phénomène que l'immigration ne peut infléchir, selon l'agence fédérale des statistiques. Étant donné que les premiers baby-boomers atteindront l'âge de 65 ans en 2011, la proportion de personnes âgées dans l'ensemble de la population aura doublé en 2031, passant de 13 % actuellement à 25 % dans 26 ans. Au Canada, l'âge médian est actuellement de 39 ans, ce qui signifie que la moitié de la population est plus âgée et que l'autre moitié est plus jeune. Il passera à 44 ans en 2031. Au Québec, la population vieillira de six ans en l'espace d'un quart de siècle, passant d'un âge médian de 40 ans en ce moment à 46 ans en 2031.

Le vieillissement accéléré et inévitable de la population aura des répercussions importantes sur le marché du travail et sur les programmes sociaux. Statistique Canada prévoit que le nombre de dépendants (enfants et personnes âgées) par tranche de 100 travailleurs passera de 44 actuellement à 61 en 2031.

Des minutes tombées du ciel.

Motorola V262
GRATUIT*
(avec un contrat de 1 an)

LG 125
GRATUIT*
(avec un contrat de 1 an)

Photothéléphone Samsung A670
GRATUIT*
(avec un contrat de 3 ans)

PARLEZ ÉNORMÉMENT 30
30 $/mois†

- 300 minutes d'appel local en tout temps
- Appels locaux GRATUITS entre abonnés TELUS
- Appels illimités la nuit et le week-end

Signez un contrat de 3 ans maintenant et obtenez un cadeau cool de 100 $.‡

TELUS mobilité MD
le futur est simple MD

3364977A

Pour en savoir davantage, passez nous voir à une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilite.com.

FUTURE SHOP · Bureau en gros · teleplus · Dumoulin · Brault & Martineau · Home Hardware · Zellers

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2005 avec nouvelles mises en service. Jusqu'à épuisement des stocks. Le prix et la disponibilité des téléphones peuvent varier. *Prix net en vigueur à la signature d'un contrat de 1 an (LG 125 et Motorola V262) ou de 3 ans (Samsung A670) ou après rabais obtenu en magasin ou crédit porté au compte et affiché sur votre prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. †Les taxes, les frais d'interurbain et d'itinérance, les frais pour les services payables à l'usage, les frais mensuels d'accès au réseau et les frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 évolué sont en sus par utilisateur. ‡Le cadeau de 100 $ est remis seulement lorsqu'un achat est effectué. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2005, jusqu'à épuisement des stocks avec nouvelles ouvertures de compte consommateur seulement dans les boutiques TELUS Mobilité et chez les détaillants et les marchands participants. Le cadeau comprend les taxes et n'est pas monnayable. Certaines restrictions s'appliquent. Tous les détails en magasin. © 2005 TELUS Mobilité.

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
Westmount Mall
Wilderton Mall
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications MOBILENET inc.
5165, ch. Queen-Mary, local GR-2
Globe Mobilité
6652, rue Saint-Hubert

Dollard-des-Ormeaux
La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

LaSalle
Cellulaire +
7575, boul. Newman

Saint-Laurent
D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Radio Communication Inc.
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Digital Radio Communication inc.
Méga-centre Notre-Dame
2304, autoroute 13 Sud
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Mascouche
Terrasses Mascouche

Repentigny
Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère
Place Rosemère
Contact Com. D.L. Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme
Carrefour du Nord

Terrebonne
Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil
Cellulaire +
559, boul. Laurier

Candiac
D2 Technologie Inc.
89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park
Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

SUITE DE LA UNE

L'eau au privé

EAU
suite de la page A1

Financement

« Or, quand tu cèdes le financement, ça ouvre la porte à bien des dérives, a indiqué en entrevue Richard Legendre, critique péquiste en la matière. Il y a évidemment le risque que cela vienne empiéter sur la notion de propriété publique puisque le privé ne fera pas ça que pour les beaux yeux des villes. Que va-t-il demander au juste en échange ? »

Si l'inquiétude est réelle pour l'ensemble des activités municipales, c'est la gestion de l'eau qui fait évidemment craindre le pire. La ministre des Affaires municipales a beau soutenir qu'il ne s'agit là ni de privatisation ni de partenariats public-privé (PPP), peu de gens semblent la croire.

Indignation

En plus de l'opposition, la Coalition Eau Secours !, l'Union des forces progressistes, Option citoyenne, la Ligue des droits et libertés et la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP) sont indignés de voir la ministre donner ainsi, aux plus offrants, la gestion de l'eau. On estime ainsi que le gouvernement privatise en douce les infrastructures alors qu'il avait promis le contraire ce printemps.

« Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a établi clairement son désaccord avec le principe de la privatisation des équipements municipaux, note Éric Lachance, de la Ligue. Le gouvernement du Québec, en agissant ainsi, balaie l'opinion publique du revers de la main et impose sa vision des choses. »

« Pas question de privatisation »

La ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, rejette cette interprétation. « Il faut être très prudent, a indiqué son porte-parole, Jonathan Trudeau. Il n'est absolument pas question de privatisation. La loi permet simplement à la Ville de Montréal, par exemple, de construire une usine d'épuration sans emprunter et sans prendre de risques. Le contrat permettrait au privé de s'en occuper pendant une période donnée. La Ville ne cède d'aucune façon ses infrastructures. »

La protectrice du citoyen a néanmoins exprimé ses préoccupations à la ministre dans une lettre qu'elle lui a fait parvenir le 8 décembre dernier. « Il appert clairement dans le texte de loi qu'il a été décidé de laisser une grande liberté aux municipalités qui choisissent de conclure un contrat pour déléguer l'exercice de leurs compétences, note Pauline Champoux-Lesage. Toutefois, les objectifs de simplification des textes législatifs et de liberté contractuelle ne doivent pas être poursuivis au détriment des valeurs de transparence, d'*imputabilité* et de protection du public. »

Selon la loi 134, toute municipalité locale peut, pour une durée maximale de 25 ans, confier à une entreprise privée l'exploitation et le financement « de son système d'aqueduc ou d'égout ou de ses autres ouvrages d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux ».

Le spectre de Walkerton

Cela est suffisant pour que l'opposition péquiste brandisse le spectre de Walkerton, cette ville ontarienne bien connue pour le scandale qui y a éclaté en raison d'une mauvaise gestion de l'eau potable. « Les gens veulent s'assurer que les gestionnaires publics ont la mainmise totale sur la gestion de l'eau potable », a dit Richard Legendre.

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste
fcardina@lapresse.ca

ROGERS SANS-FIL
MONTRÉAL
1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
4455, rue Saint-Denis (514) 845-8353
3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
Centre Eaton (514) 849-5646
Place Ville-Marie (514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
1201, avenue Greene (514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
Place Bourassa (514) 324-3180
Place Versailles (514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
Centre Rockland (514) 735-4086
997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000
8457, boul. Newman (514) 368-4000
Carrefour Angrignon (514) 368-4230
Place Vertu (514) 745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
Centre Montpellier (514) 747-1777
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554
Complexe Desjardins (514) 842-0288
BELŒIL
Mail Montenach (450) 467-4286
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville (450) 449-4998
BROSSARD
Mail Champlain (450) 671-3300
Place Portobello (450) 671-4744
CANDIAC
87B-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
CHÂTEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
Centre Régional Châteauguay (450) 692-5136
DRUMMONDVILLE
965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
Promenades Drummondville (819) 475-5024
GATINEAU
442, boul. St-Joseph (secteur Hull) (819) 776-4377
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais (819) 561-3031
GRANBY
583, boul. Boivin (450) 777-6612
Galeries Granby (450) 375-4355
GREENFIELD PARK
3320, boul. Taschereau (450) 671-2303
HULL
Les Galeries de Hull (819) 775-3687
ÎLE PERROT
15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
Galeries Joliette (450) 760-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060
Centre Laval (450) 978-1081
1888, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
241C, boul. Samson (450) 969-1771
Carrefour Laval (boutique) (450) 687-5386
Carrefour Laval (kiosque) (450) 686-7566
1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O. (819) 843-4455
POINTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Pointe (514) 642-6334
REPENTIGNY
110, boul. Industriel (450) 657-3666
Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
ROSEMÈRE
Place Rosemère (450) 971-2000
135, boul. Labelle (450) 419-7630
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno (450) 653-7472
SAINT-CONSTANT
Méga-Centre St-Constant (450) 635-9022
SAINT-EUSTACHE
360E, boul. Arthur-Sauvé (450) 974-9299
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Carrefour Richelieu (450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord (450) 436-5895
60, rue Bélanger (450) 431-2355
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre Valleyfield (450) 373-0519
SHERBROOKE
2980, rue King O. (819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie (819) 822-4650
SOREL
Promenades de Sorel (450) 746-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges (819) 372-5000
5635, boul. Jean-XXIII (819) 372-5005
Centre Les Rivières (819) 694-6812
3367079

EN BREF

Pas de bilinguisme au N.-B.

Le rejet de son action en justice en matière de droits linguistiques coûtera cher aux francophones du Nouveau-Brunswick, a déclaré Mario Charlebois, hier, en réagissant à la décision de la Cour suprême du Canada. L'homme d'affaires de Moncton s'est dit déçu que la Cour suprême ait décrété que la municipalité de Saint-Jean n'avait pas besoin de fournir des documents en français à la cour lorsqu'il avait contesté une contravention en 2002. Dans une décision partagée à cinq contre quatre, la cour a affirmé que les municipalités ne sont pas assujetties à l'article de la Loi du Nouveau-Brunswick sur les langues officielles.
Presse Canadienne

L'ambassadeur des États-Unis maintient ses propos

L'ambassadeur des États-Unis au Canada a maintenu ses propos à l'endroit de Paul Martin, hier, une journée après que le premier ministre eut affirmé qu'il ne se laisserait pas intimider par le gouvernement américain. « Il a tous les droits de répondre comme il le veut bien, a déclaré David Wilkins, mais je vais plaider la cause de mon pays, je vais dire que nous devons nous épauler les uns les autres, et non nous détruire, et c'est là un principe que je respecterai toujours. »

EN BREF

Montréalais blessé en Afghanistan

Les deux soldats qui ont été blessés dans une attaque à la bombe en Afghanistan, plus tôt cette semaine, sont du Québec et de la Colombie-Britannique, a indiqué un porte-parole des forces armées, hier. Le capitaine Manuel Panchana-Moya est un Montréalais de 26 ans tandis que le soldat Ryan Crawford, 21 ans, est originaire de Kelowna. Ils font tous deux partie du 3e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry d'Edmonton. La bombe a éclaté alors que la patrouille canadienne se trouvait à bord d'un véhicule blindé léger à environ 90 km à l'ouest de Kandahar, lundi. M. Panchana-Moya a alors subi une fracture de la jambe, tandis que M. Crawford a été victime de fractures à la cheville et au pied. Un autre soldat et un journaliste ont subi des blessures mineures. Les soldats blessés ont été transportés à Edmonton, mardi, après avoir reçu des soins dans un hôpital militaire de Ramstein, en Allemagne. PC

Un vol jazzé

Il a fallu que deux hommes unissent leurs forces pour stabiliser le manche de commande d'un vol d'Air Canada Jazz qui menaçait de quitter sa trajectoire établie, a indiqué le Bureau canadien de la sécurité des transports dans un rapport publié jeudi. Les deux pilotes ont éventuellement repris le contrôle de l'appareil et permis à celui-ci d'atterrir sans incident à Toronto, mais le court trajet qui avait commencé à Kingston, en Ontario, le 2 septembre 2004 aurait pu se terminer de façon tragique, selon le rapport. Des boulons qui n'avaient pas été suffisamment serrés, une inspection relâchée, l'erreur humaine et une formation inadéquate sont parmi les nombreux problèmes qui sont survenus durant le vol où les pilotes ont dû lutter pour reprendre le contrôle de l'appareil dans les instants qui ont suivi le décollage. PC

On pousse la production de vaccins

Le Canada compte se pencher sur les façons d'accroître le potentiel de production du fabricant canadien de vaccins contre la grippe pandémique, ID Biomedical, à la suite de la publication de données scientifiques laissant entendre que les doses requises en cas de pandémie pourraient être beaucoup plus élevées qu'espéré. La société française Sanofi Pasteur a dévoilé hier les résultats préliminaires d'essais cliniques selon lesquels un adjuvant appelé sulfate d'aluminium pourrait permettre de diminuer la dose de vaccin nécessaire pour protéger les gens contre la souche de grippe aviaire H5N1. Bien que cela représente une avancée, la quantité de vaccin nécessaire par personne demeure quatre fois supérieure à celle requise pour se protéger contre la grippe humaine. PC

Dumping de maïs américain

Le Canada impose des droits de douane aux importations de maïs des États-Unis. Cette décision a été prise à la suite d'une conclusion préliminaire de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), selon qui les grains de maïs des États-Unis sont subventionnés et vendus au Canada à un prix inférieur à celui de son marché d'origine, ce qui constitue du dumping. La décision canadienne suit aussi une conclusion préliminaire du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE). L'instance a trouvé que les importations de grains de maïs non transformés provenant des États-Unis avaient nui aux producteurs canadiens de maïs. PC

Le tout dernier PRIX est à La Source

RABAIS 40 $†† 49,99††

MOTOROLA

Faites des appels de la base ou du combiné!
• Sans fil numérique extensible de 2,4 GHz
Cour. 89,99. 4318488
††Après rabais instantané de 20 $ et remise postale de 20 $. Prix d'achat est 69,99 $. Combiné extra vendu séparément.

Pour tous les bidules qu'il vous faut...

Les cartes-cadeaux La Source par Circuit City…
pour qu'ils achètent ce qu'ils veulent vraiment!

NOUVEAU

99,99 ch.
Le summum en lecteur MP3!
• Lecteur MP3/WMA-DRM de 512 Mo avec syntoniseur FM et enregistreur vocal. 1419828/29/30

Ensemble de bloc-notes complet pour l'étudiant :
Acer AS3003WLMi avec imprimante photo Canon, caméra web et logiciel WordPerfect Office 12

RABAIS 300 $††
849,99††
FINANCEMENT DISPONIBLE†

AMD Mobile Sempron · acer · Canon · ChromaLife100

Processeur	Mémoire	Disque dur
AMD Sempron 3000+	DDR de 512 Mo	80 Go
Lecteur optique	**Écran**	**Connexions**
DVD±RW double	WXGA de 15,4 po	Ethernet/56K WiFi 802.11b/g

††Après remise postale de 100 $ et rabais instantané de 200 $. Prix cour. d'art. sép. est 1149,96 $. Prix d'achat est 949,99 $. 2515708/3109/6507/2614370

AMD, les logos AMD Arrow, AMD Sempron et toute combinaison sont des marques de commerce de Advanced Micro Devices, Inc.

UNIQUE À LA SOURCE

Capacité CD-R/RW

RABAIS 16 $ ch.
35,77 ch.
NEXXTECH

Un réveil au son de la radio ou du bruiteur
• Radio-réveil AM/FM CD
Cour. ch. 49,99.
1219567/8/9/70

LA SOURCE PAR CIRCUIT CITY MC

2 POUR 1
39,99
NEXXTECH

Un gratuit pour un acheté!
• Parfait pour des prises numériques à la course!
• Micro caméra numérique/web
Cour. ch. 39,99. 2512828

6,99
NEXXTECH
Illuminez votre lecture!
• Dépliez la lumière pour l'allumer. Cour. 8,99. 6118920

RABAIS 20 $
69,99
Lecteur DVD DivX MD
• Compatible avec la plupart des disques audio et vidéo.
Cour. 89,99. 1617008

NOUVEAU

RABAIS 30 %
À PARTIR DE
20,99-27,99
ZipZaps micro RC Miavoiture téléguidée

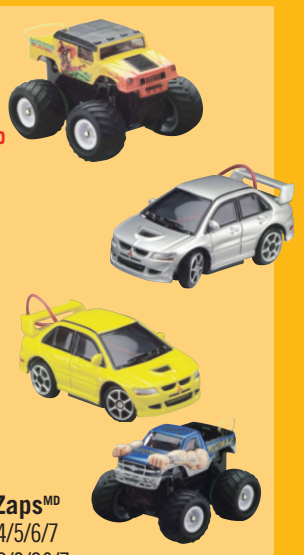

Faites des courses super avec les ZipZaps MD
Cour. ch. 29.99 6007044/5/6/7
Cour. ch. 39.99 6007068/9/86/7

• Pas de contrat • Pas de vérification de crédit
• Pas de facturation mensuelle
parlez TM À LA CARTE
avec crédit de temps d'antenne de 100 $
99,99††
MUCH
††Après remise postale de 50 $. Prix d'achat est 149,99 $.

GRATUIT!
• Garniture en similibois

V186 MOTOROLA
Passe-partout - téléchargements GRATUITS : 2 sonneries GRATUITES, 1 jeu GRATUIT et 1 graphique GRATUIT!
1718972

*Parlez à la carte est une marque de commerce de Rogers Sans-fil Inc.

PRIME SOURCE

Étui de cuir en PRIME
pour les appareils de série S.
Valeur de 70 $. 1616049

299,99
FUJIFILM
Appareil photo numérique FinePix S3100 de 4 MP
• Zooms optique 6x/numérique 3x
• Viseur facile à utiliser
2511906

La radio par satellite est arrivée!
Plus de 80 postes de musique, sport et infovariétés – à peine 12,99 $/mois**
**Requiert l'abonnement mensuel et frais de mise en service.

SIRIUS RADIO SATELLITE

PRIME SOURCE
Écouteurs stéréo Hi-Fi
Valeur de 80 $
À l'achat d'une radio satellite SIRIUS MD.
3319510

Offres disponibles dans les magasins et chez les détaillants La Source par Circuit City MC participants. Taxes en sus. Prix en vigueur au moment d'aller sous presse et sujets à des changements sans préavis. La Source par Circuit City n'assume aucune responsabilité pour toute erreur photographique ou typographique. MC Marque de commerce de Circuit City Stores West Coast, Inc. Utilisée sous licence. Piles, bandes, adaptateurs, accessoires vendus séparément à moins d'avis contraire. †SAC. Paiement minimum mensuel requis. Financement fourni par Services financiers HSBC Limitée. Au moment de passer sous presse, le taux d'intérêt annuel sur solde de compte portant intérêt en vigueur est de 28,8 %. Voir la Convention du détenteur de carte de crédit pour plus de détails.

3362295A

Épargnez 50$ sur les téléphones 10-4 Solo

BEST BUY®MD

BestBuy.ca

Solo mobile

Téléphone couleur à rabat Sanyo 2300
- Écran TFT 65 k couleurs interne et externe
- Haut-parleur
- Prêt pour l'Internet et le transfert de données sans fil
- Autres couleurs également offertes

Sanyo 2300 N° WEB: 10063902 / Sanyo 2300 Noir N° WEB: 10063904 / Sanyo 2300 Bleu- N° WEB: 10063903 / Sanyo 2300 Rose N° WEB: 10063901

Forfait à 30$ par mois
Le forfait comprend :
- 100 minutes de jour; 0,35 $/minute pour les minutes supplémentaires
- Appels locaux illimités le soir et la fin de semaine (20 h à 7 h)

Prime – Activez-le maintenant et obtenez ce forfait à 20$ pendant 6 mois

Tous les téléphones offrent la fonction 10-4 afin que vous puissiez faire des appels de type « walkie-talkie » d'un bout à l'autre du Canada. Restez en contact pendant la période des Fêtes grâce à la fonction 10-4 du téléphone Solo.

Épargnez 50$
79,00 Ch.
Après économies

Carte cadeau de 200$ gratuite à l'achat d'un forfait Bell

GRATUITE CARTE cadeau de 200$

Bell

Téléphone LG 6200 avec appareil photo numérique et caméscope
- Écran à 65 k couleurs
- Sonnerie polyphonique à 32 tonalités
- Composition à activation vocale

LG 6200 Blue N° WEB: 10067848

2 pour
Épargnez 358$
0,00
sur un plan de 36 mois▼

358$ - économies instantanées de 300$ - rabais promotionnel instantané de 58$= 0$*

GRATUITE CARTE cadeau de 200$

Bell

Téléphone à rabat Samsung A860
- Prêt pour l'Internet et le transfert de données avec messagerie texte à deux voies
- Compatible avec l'afficheur sonore
- Mémo vocal, alarme et liste de tâches
- Calendrier et calculatrice

Samsung A860 N° WEB: 10064596

2 pour
Épargnez 358$
0,00
sur un plan de 36 mois▼

358$ - économies instantanées de 300$ - rabais promotionnel instantané de 58$= 0$*

Nouvelle activation en magasin requise. Les offres de primes s'appliquent uniquement sur les contrats de 24 ou 36 mois. Ne s'appliquent pas aux mises à niveau.

Les cartes cadeaux sont échangeables contre des achats futurs effectués en magasin.

Prix bas tous les jours. Garanti.

Achetez ce que vous voulez aujourd'hui parce que si vous trouvez le produit identique pour un prix inférieur au cours des 30 prochains jours, nous battrons ce prix en vous donnant 10 % sur la différence.

Voir les détails de notre garantie de prix au bas de la page.

Heures d'ouverture : 16 décembre : 9 h à 21 h • 17 décembre : 8 h à 17 h • 18 décembre : 9 h à 17 h • 19 au 21 décembre : 9 h à 21 h • 22 décembre : 8 h à 21 h

*Les prix et les paiements sont soumis aux taxes applicables avant les rabais et les crédits de programmation. Une remise postale par ménage.

Les références aux économies et aux prix de solde sont faites en fonction des prix réguliers de Best Buy Canada.

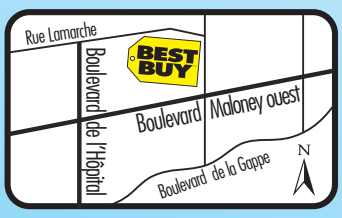

GATINEAU
Les Galeries Gatineau (819) 966-2222

ANJOU
près des Galeries d'Anjou (514) 787-2000

MARCHÉ CENTRAL
Marché Central (514) 905-4269

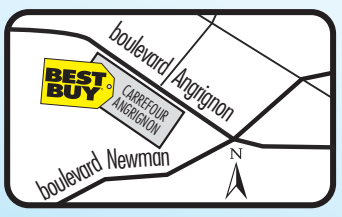

LASALLE
Carrefour Angrignon (514) 368-6570

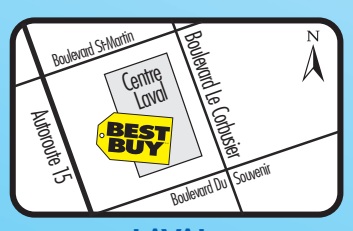

LAVAL
Centre Laval (450) 781-2030

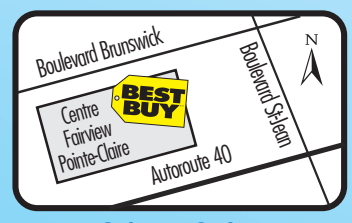

POINTE-CLAIRE
Centre Fairview Pointe-Claire (514) 782-2400

ST-BRUNO
Les Promenades St-Bruno (450) 461-1557

TASCHEREAU
1000, rue Auguste (450) 766-2300

GARANTIE DE PRIX : *Si, dans un délai de 30 jours (14 jours pour les ordinateurs, les moniteurs, les ordinateurs portatifs, les imprimantes, les caméscopes, les appareils photo numériques, les détecteurs de radar et les climatiseurs) suivant la date de votre achat chez Best Buy, vous découvrez un produit de la même marque et du même modèle disponible à un prix inférieur (y compris les prix annoncés sur Internet) offert par un détaillant local, nous offrirons un prix équivalent à ce prix et nous vous offrirons en plus 10 % de rabais sur la différence. Il vous suffit d'apporter la preuve du prix moins élevé et votre reçu original de Best Buy pour réclamer votre remboursement. Les prix annoncés doivent être en dollars canadiens. Voir tous les détails en magasin. Les prix sont valides dans les magasins Best Buy au Canada. Certains produits annoncés dans cette publicité peuvent différer légèrement de l'illustration. Les avis de correction relatifs aux erreurs dans cette annonce seront affichés dans nos magasins. Les modalités sont sujettes à modifications sans préavis. **POLITIQUE PUBLICITAIRE :** Les frais d'affranchissement appropriés doivent être payés sur les remises postales. Les remises postales payables en dollars américains sont sujettes aux fluctuations dans la valeur des devises et peuvent faire l'objet de frais de traitement par les banques canadiennes. Best Buy n'est pas responsable des remises postales des fabricants. La disponibilité des produits varie en fonction des magasins. Best Buy s'engage à poursuivre une politique d'exactitude des prix. Best Buy se réserve le droit de corriger les erreurs. Tous les retours, les échanges et les ajustements de prix doivent être faits dans le pays où l'achat a été fait à l'origine. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ni en tout ni en partie, ceci incluant l'information sur les prix, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit, sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite de Best Buy. Les références aux économies et aux prix de solde sont faites en fonction des prix réguliers de Best Buy Canada. **OFFRES DE PRIME :** Une offre par client. Ne peut être combinée avec aucune autre offre promotionnelle et ne s'applique pas aux achats antérieurs. Aucun revendeur. **BONS D'ACHAT DIFFÉRÉS ET RESTRICTIONS :** À moins d'avis contraire, les bons d'achat différés sont disponibles pour les achats annoncés. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. **LE TAUX DE CHANGE DES DEVISES AMÉRICAINES** à la date d'impression de ce document est de 1,20 $CAN. Le taux peut changer sans préavis.

Les prix et les promotions sont en vigueur du 16 au 22 décembre 2005 dans les magasins Best Buy du Canada.

© 2005, Best Buy Canada Ltée. Tous droits réservés.

3367616A